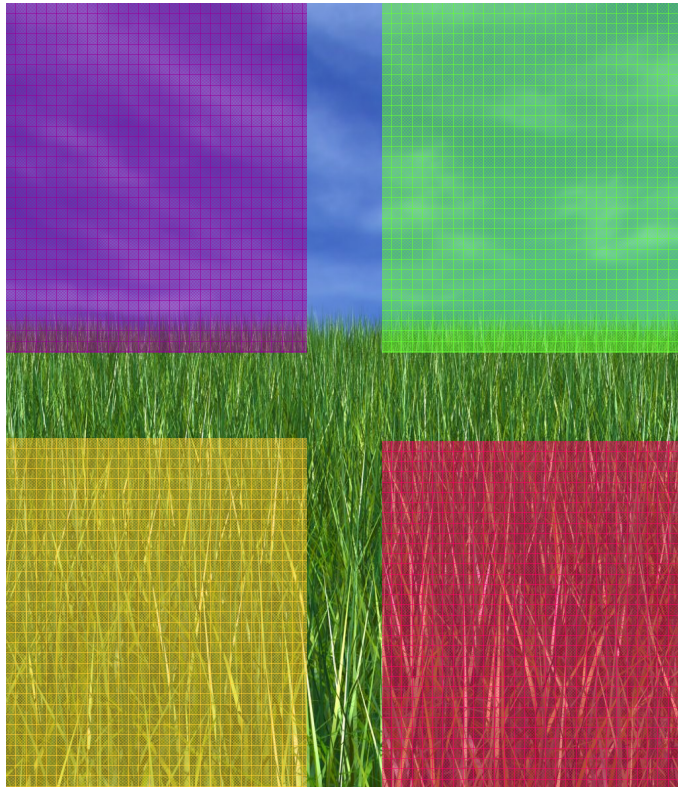


Laure PIERREL

Mémoire de MASTER 2<sup>ème</sup> année « Villes & Territoires »

Magistère 3 Aménagement du Territoire



*L'ÉCO-CITOYENNETÉ DANS LA MISE EN PLACE  
DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR  
UN TERRITOIRE*

Année 2006 - 2007

Sous la direction de Jeanine Marchand Savarit

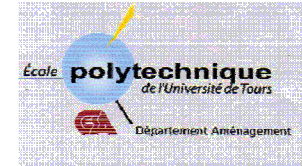


Laure PIERREL

Mémoire de MASTER 2<sup>ème</sup> année « Villes & Territoires »

Spécialité Aménagement

Magistère 3 Aménagement du Territoire



*L'ÉCO-CITOYENNETÉ DANS LA MISE EN PLACE  
DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR  
UN TERRITOIRE*

*COMMENT MUTUALISER LES COMPÉTENCES TERRITORIALES EN  
MATIÈRE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT POUR FORMER LES  
ACTEURS DE DEMAIN À L'ÉCO-CITOYENNETÉ?*

Ecole Polytechnique de L'université de Tours

Département Aménagement

35 allée Ferdinand de Lesseps

37200 TOURS

**Année 2006 - 2007**

Sous la direction de Jeanine Marchand Savarit



# REMERCIEMENTS

Merci avant tout à Madame Marchand Savarit, maître de Conférence en sociologie au Département Aménagement de l'École Polytechnique de Tours et tuteur de cette recherche, pour son suivi attentif, ses conseils et son orientation tout au long de cette recherche.

Je tiens à remercier vivement toutes les personnes qui se sont associées à la réalisation de ce travail, pour leur différentes contributions:

- Mélanie BRIAND Chargée de Mission Agenda 21 à la ville de Sainte-Luce-sur-Loire
- Yves CHEPAU animateur à l'association Bretagne Vivante
- Hélène CHOLOUX animatrice à l'association Bretagne Vivante
- Laurent COMELIAU Chargé de Mission Agenda 21 à la ville de Nantes
- Virginie DANILO Animatrice à l'association Ecopole
- Silvia GILLION Chargé de communication sur l'exposition « L'esprit Métropolitain » à Nantes Métropole
- L'école Maryse Bastié de Bouaye
- Elisabeth ORTHOLAN Chargée de Mission Agenda 21 à Nantes Métropole
- Yves PAGEOT Responsable Education à l'environnement à l'ADEME Pays de la Loire
- Benoît RICHARD Directeur du Service Urbanisme et Cadre de vie à la ville de Carquefou
- Claire SAVANIER Responsable de l'éducation à l'environnement à la DIREN Pays de la Loire
- Juliette SERCEAU Chargée de Mission Agenda 21 à Bouaye



# SOMMAIRE

REMERCIEMENT ..... 4

SOMMAIRE ..... 6

## I. EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21: CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

A. INTRODUCTION SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ..... 15

B. POURQUOI EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT? ..... 16

1. Des finalités concordantes ..... 16

a. Premières approches 1970-1974 ..... 16

b. Des conférences fondatrices 1975-1987 ..... 16

2. Des approches différentes pour des objectifs communs ..... 19

a. Des approches différentes ..... 19

b. Des objectifs ..... 19

3. Synthèse sur l'éducation à l'environnement ..... 20

B. UN OUTIL AU SERVICE DE L'ACTION L'AGENDA 21 ..... 21

1. L'Agenda 21 un projet planétaire et un plan d'action ..... 21

2. Du constat mondial à l'action locale: les Agendas 21 locaux ..... 22

a. Des finalités ..... 22

b. Des éléments déterminants ..... 22

3. Synthèse sur l'Agenda 21 ..... 24

C. ORIENTATION DES AGENDAS 21 VERS L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ..... 24

1. L'éducation à l'environnement dans les Agendas 21 ..... 24

a. Les objectifs du chapitre 36 ..... 24

b. Sagesse, expériences et savoir ..... 24

c. L'échange d'information ..... 25

2. Un outil pour l'éducation à l'environnement: Agenda 21 scolaire ..... 25

a. Quels principes pour quelle démarche? ..... 26

b. Qui est concerné par l'Agenda 21 scolaire? ..... 28

c. Comment ça marche? ..... 29

3. Synthèse sur l'Agenda 21 scolaire ..... 30

## II. PRESENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

A. RETOUR SUR LES CONNAISSANCES THÉORIQUES .....	34
1. Des constats qui conduisent à une nouvelle notion .....	34
a. Des valeurs inculquées aux travers de " Savoirs " .....	35
b. Une pluridisciplinarité dans les démarches .....	35
2. Des outils pour former à l'éco-citoyenneté .....	36
a. Une notion en filigrane .....	36
b. Qu'entend-t-on par éco-citoyenneté? .....	37
c. L'application sur un territoire .....	38
B. EXPLICITATION DE LA PROBLÉMATIQUE .....	39
1. Questionnements vers la formulation de la problématique .....	39
2. Synthèse .....	40
C. MÉTHODOLOGIE DE VALIDATION DE LA RECHERCHE .....	42
1. Choix des terrains .....	42
2. Présentations de l'observation de terrain .....	43
a. L'Agenda 21 sur les territoires d'étude .....	43
b. Les actions observées .....	46

## III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

A. L'OBSERVATION DE L'ECO-CITOYENNETE .....	56
1. Les actions de terrains .....	61
a. L'évaluation des actions d'éducation à l'environnement .....	61
b. La pertinence de la mise en oeuvre des actions .....	61
c. La pertinence des actions sur le territoire Carquefolien .....	63
d. Bilan des actions par rapport à l'éco-citoyenneté .....	65
2. L'engagement des collectivités .....	67
a. Recueil des engagements .....	67
b. L'évaluation des engagements des collectivités .....	79
B. ETATS DES LIEUX DE L'OBSERVATION .....	80
1. Le manque d'interactions entre les actions et les engagements des collectivités .....	80
a. Des actions à court terme pour des engagements à long terme .....	80
b. Une co-responsabilité des acteurs à éclaircir .....	80
c. Des valeurs communes .....	80
2. Une articulation a envisagée .....	81
C. L'AGENDA 21 SCOLAIRE VERS UNE DÉMARCHE ÉCO-CITOYENNE .....	82



# SOMMAIRE

1. La nécessité d'une cohérence de la politique éducative sur un territoire .....	82
2. Le partenariat des acteurs .....	82
3. Des valeurs qui guident l'éco-citoyenneté .....	83
a. Des valeurs éthiques .....	83
b. Des modalités pédagogiques .....	85

## IV. L'ÉCO-CITOYENNETÉ MISE EN PRATIQUE AU TRAVERS DE L'AGENDA 21 SCOLAIRE DE CARQUEFOU

A. LE CHOIX POUR LE TERRITOIRE .....	88
B. UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA 21 SCOLAIRE .....	88

CONCLUSION .....	92
ANNEXES.....	95
BIBLIOGRAPHIE .....	108
TABLE DES MATIÈRES.....	110
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	114



# INTRODUCTION

*" Dans notre monde qui crée une mentalité, des attitudes, des comportements, il faut faire maître des valeurs, c'est d'une éthique dont il s'agit, avec une solidarité dans l'espace et dans le temps " a écrit Mr GIOLLITO, Inspecteur de l'éducation à l'environnement.*

L'éducation consiste à inculquer aux citoyens des valeurs, des façons d'agir et de se comporter qui font que ceux-ci se repercuteront tout au long de leur vie. L'éducation est donc la action d'instruire une personne, de développer ses facultés et de la former dans un domaine particulier, ceci fait référence à l'ensemble des connaissances pratiques, des règles de conduite que commande la vie en société. Dans le contexte actuel où les préoccupations liées à l'environnement sont grandissantes, on peut s'interroger sur la nécessité d'une éducation à l'environnement. Plus précisément sur un besoin d'initier à l'éco-citoyenneté les acteurs de demain, c'est-à-dire les jeunes, il apparaît, alors, intéressant de se pencher sur ce principe, car il recouvre des dimensions multiples.

En effet, l'éco-citoyenneté consiste à responsabiliser les citoyens dans leur environnement naturel et social. Cet apprentissage se concrétise par la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement portées par différents acteurs, à savoir, les collectivités territoriales, le corps enseignant, les associations. Ces actions sont menées dans l'objectif de sensibiliser et de former à de nouvelles conduites chez les enfants, ainsi celui-ci s'inscrit dans des démarches qui sont propres à chaque acteur. L'analyse de la mise en place de ces actions semble pertinente dans le sens où celles-ci se déroulent sur un territoire commun, avec des acteurs différents et en direction d'un même public.

En premier lieu, il convient de définir l'ensemble des démarches qui conduisent à l'éco-citoyenneté par la mise en place de l'éducation à l'environnement sur un territoire. Il s'agira d'identifier, d'une part, les principes de l'éducation à l'environnement qui permettent, au corps enseignant et au réseau associatif, de conduire des actions et d'autre part, d'identifier les démarches entreprises par les collectivités territoriales, définies généralement dans le programme d'actions des Agendas 21 locaux et plus particulièrement des Agendas 21 scolaire.

En second lieu l'intérêt de cette recherche est de s'interroger sur les interactions possibles entre les actions d'éducation à l'environnement menées sur un territoire et l'intégration d'actions orientées vers une politique éducative environnementale dans les Agendas 21 locaux. Ensuite, dans la mesure où ces actions sont portées sur un même territoire, on peut se demander s'il existe une cohérence territoriale entre ces deux démarches, qui toutes deux contribuent à former à l'éco-citoyenneté. Ceci amène ainsi à se questionner plus largement sur la mutualisation des compétences territoriales en matière d'éducation à l'environnement pour former les acteurs de demain à l'éco-citoyenneté.

Pour mener cette recherche, un territoire d'ensemble, à savoir, Nantes Métropole et quatre communes de ce territoire d'agglomération, sont donc mobilisées pour examiner les actions d'éducation à l'environnement menées auprès d'enfants et les volontés engagées par chaque collectivité pour mener une politique éducative environnementale. Une comparaison entre ces terrains d'études permettra d'évaluer les similitudes et les différences, ainsi que les particularités propres à chacun.

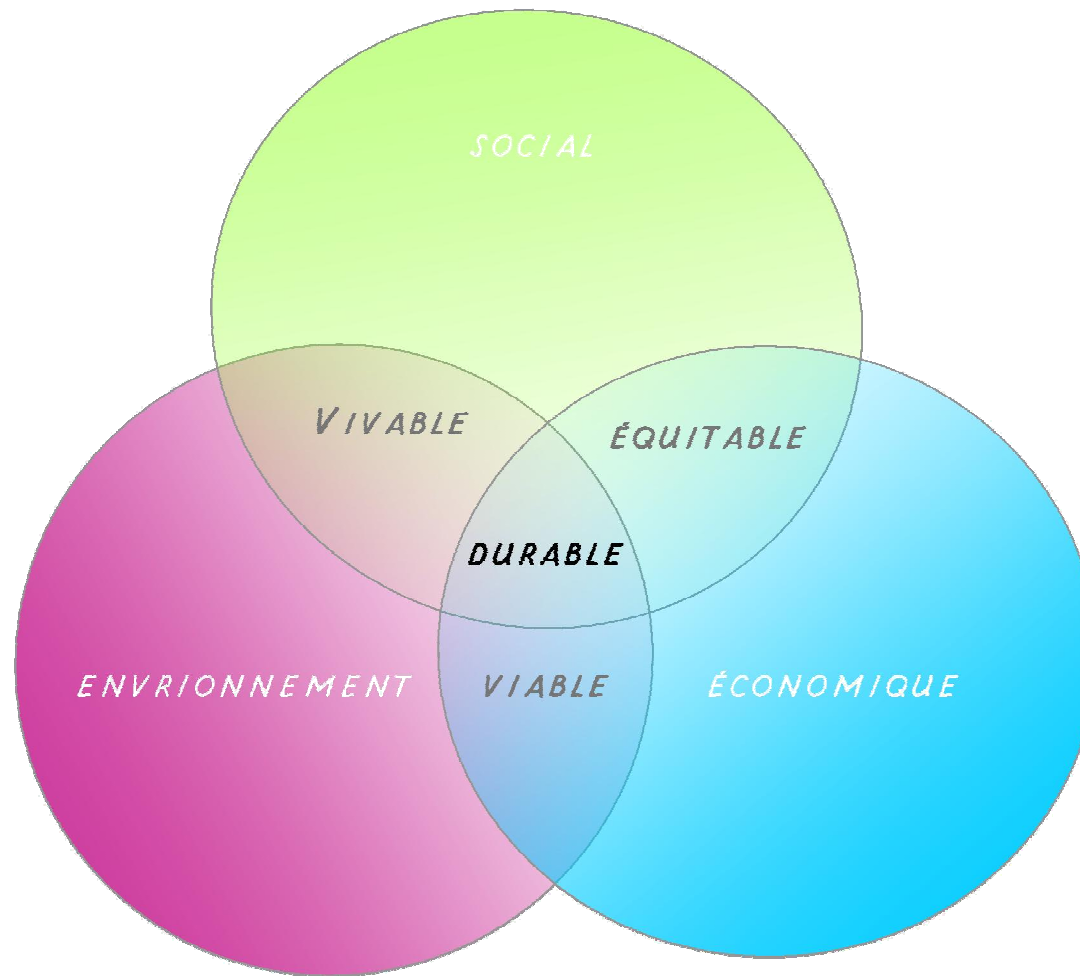
L'ensemble de cette analyse permettra d'aborder à la fin un outil de cohérence territoriale à savoir l'Agenda 21 scolaire qui permet de former les acteurs de demain à l'éco-citoyenneté. Un territoire d'application a été choisi, au regard de ces compétences qu'il offrait pour répondre à la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire mais aussi car la collectivité me donne l'opportunité de développer cet outil dans le cadre de mon stage individuel.





LE CONCEPT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Schéma n°1



## I. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21 : CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

## A. UN CONCEPT: LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce concept né en 1987 qui consiste à satisfaire les besoins et les aspirations de l'être humain. Le développement durable implique une vision élargie du bien-être humain, une perspective à long terme des conséquences actuelles et une coopération globale pour parvenir à des solutions viables. Ainsi, il engage les sociétés à considérer l'économie, le social et l'environnement dans leur ensemble, en prenant en compte leur interaction, afin de parvenir à un développement qui soit à la fois équitable, viable et vivable.

Les trois piliers représentés schématiquement sur la page ci-contre s'explique ainsi:

- Un pilier économique, qui vise des objectifs de croissance et d'efficacité économique.
- Un pilier social, qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale.
- Un pilier environnemental, qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme.

Pour cela, le concept de développement durable répond à trois principes :

- Principe de solidarité : solidarité entre les peuples et les générations, pour que le développement puisse profiter à toutes les populations.

- Principe de précaution : se donner la possibilité de revenir sur des actions lorsque leurs conséquences sont aléatoires ou imprévisibles
- Principe de participation : associer la population aux prises de décision.

Le concept de développement durable concerne chacun: chacun est concerné, entreprises comme collectivités, institutions internationales comme petites communes, citoyens comme gouvernements. Il appelle à un changement de comportements face aux problèmes actuels et menaces à venir: inégalités sociales, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de la biodiversité... De plus, il impose une ouverture d'esprit temporelle (penser sur le long terme, pour les générations futures) et spatiale (prendre en compte le bien-être de chacun, habitant du Sud ou du Nord, régions ou quartiers voisins).

Enfin, le développement durable repose sur une nouvelle forme de gouvernance qui entend mobiliser les habitants afin qu'ils participent plus activement aux processus de décision. Cette « démocratie participative » vise à renforcer le rôle du citoyen, son pouvoir d'action et constitue l'un des enjeux majeurs du développement durable. Selon ce principe, il a été entrepris la formation des plus jeunes au développement durable, afin de faciliter ces changements de comportements grâce à la mise en place de l'éducation à l'environnement.

## I. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21 : CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

### B. EDUQUER À L'ENVIRONNEMENT

#### 1. Des finalités concordantes

##### a. Les premières approches 1970-1974

Les objectifs et les principes relatifs à l'éducation à l'environnement se sont progressivement affirmés à travers une réflexion mondiale, concrétisée par des conférences et des rapports déterminants. Les premières approches commencent entre 1970 et 1974, à cette époque la nécessité d'une éducation à l'environnement commence à naître, l'objectif étant de développer chez l'être humain une sorte de « sixième sens », se rapportant à l'environnement, et de promouvoir une éducation civique, permettant de poser clairement les problèmes écologiques à la conscience des futurs citoyens.

De cette première période plusieurs définitions apparaissent. Pour les experts de la Conférence, organisée par l'UNESCO à Carson City dans le Nevada, en 1970, l'éducation à l'environnement est:

*" Le processus qui consiste à admettre certaines valeurs et à clarifier certains concepts aux fins de susciter des aptitudes et des attitudes indispensables à une compréhension des relations réciproques qui peuvent exister entre l'homme, sa culture et son milieu biophysique. Ceci devant conduire " à la pratique de prises de décision et à la formulation*

*spontanée d'une déontologie au regard des questions que pose la qualité de l'environnement. "*

Un complément d'information sur l'approche de l'éducation à l'environnement est apporté au travers de l' « Environmental Act » en 1970, qui définit:

*"Un processus éducatif axé sur la relation de l'homme avec son environnement naturel, ou avec celui qu'il a créé, et portant sur les rapports entre démographie, pollution, répartition et raréfaction des ressources, conservation, transport, technologie et aménagement du cadre urbain et rural, d'une part, et l'ensemble du milieu humain d'autre part. "*

##### b. Des conférences fondatrices 1975-1987

#### ▪ Les 6 objectifs de la charte de Belgrade (1975)

Après ces premières approches, les objectifs de l'éducation à l'environnement ont clairement précisé par les experts réunis à Belgrade, en 1975. Ces derniers mettaient en avant le fait que l'éducation à l'environnement est:

*"De former à l'échelle mondiale une population consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes s'y rattachant et qui, par son savoir, sa compétence, son état d'esprit et son sens de l'engagement est en mesure de contribuer collectivement et individuellement à résoudre des*

*problèmes et à éviter qu'il s'en pose de nouveaux pour l'avenir."*

De cette définition est née six objectifs que pourrait remplir un individu à savoir :

- La prise de conscience à l'environnement
- Le savoir : acquérir une compréhension essentielle de l'environnement
- Le comportement : acquérir le sens des valeurs sociales et développer le sentiment d'intérêt à l'environnement
- La compétence : acquérir le savoir-faire
- La capacité d'évaluer : procéder à une évaluation des programmes et des mesures touchant l'environnement
- La participation : rendre compte de la responsabilité de chaque individu et la nécessité d'action

#### ▪ Tbilissi (1977): la synthèse des finalités de l'éducation à l'environnement

En 1977 la conférence de TBILISSI apporte une réflexion complémentaire à celle réalisée à Belgrade, concernant les moyens à mobiliser les consciences et de responsabiliser les individus aux problèmes de l'environnement. Ainsi, à cette date sont définis des objectifs qui doivent être développés dans les domaines affectifs et comportementaux au travers des programmes d'éducation (cf. page de gauche).

## CONFERENCE TBILISSI 1977

### PRISE DE CONSCIENCE

*Pour aider les individus et les groupes sociaux à acquérir une conscience et une sensibilité à l'environnement et aux problèmes qui lui sont liés.*

### CONNAISSANCES

*Pour aider les individus et les groupes sociaux à avoir une variété d'expériences dans l'environnement et à acquérir une compréhension de base de l'environnement, de problèmes qui lui sont associés et de la responsabilité critique de l'humanité ainsi que son rôle sur l'environnement.*

### ATTITUDES

*Pour aider les individus et les groupes sociaux à acquérir des valeurs sociales, le sentiment d'inquiétude pour l'environnement et la motivation pour une participation active à sa protection et à son amélioration.*

### COMPETENCES

*Pour aider les individus et les groupes à acquérir des compétences en vue de travailler à la résolution des problèmes environnementaux et pour encourager un dialogue entre ces groupes.*

### PARTICIPATION

*Pour aider les individus et les groupes sociaux à développer un sens de responsabilité et d'urgence par rapport aux problèmes environnementaux pour conduire des actions appropriées en vue d'aider à résoudre ces problèmes.*

*UNESCO-UMEP, International Environmental Program, série 4: Educational Module on Environmental problems in cities, UNESCO, 1983, p.6.*

## 1. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21 : CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

- **Le rapport Brundtland (1987): solidarité entre les générations** (cf. encadré ci-contre)

Au nombre des valeurs évoquées à Belgrade et à Tbilissi, le rapport Brundtland de 1987, apporte une nouvelle préoccupation à savoir une solidarité entre les générations. Ce rapport préconise par conséquent, une éducation à l'environnement devant impulser le développement des sociétés harmonieuses et justes.

De plus, la Conférence de RIO en 1992, a été à l'origine de nombreuses discussions concernant la finalité de l'éducation à l'environnement. Les discussions tournaient autour d'une question majeure : Développement économique durable ou développement des sociétés viables ? Cette conférence ne parlait plus de développement économique durable, de productivité ni de croissance mais de sociétés viables, fondées sur le respect de toutes formes de vie. Ainsi, l'éducation à l'environnement ne doit pas seulement se porter au secours de la croissance, mais de promouvoir le développement de sociétés harmonieuses et justes. Cette conception de l'éducation à l'environnement s'apparente à un environnement de type communautaire, axé sur le milieu de vie, et sur le plan de l'éducation à l'environnement, à une approche éducative.

*" Les enseignants jouent un rôle essentiel dans le passage d'une génération à l'autre par la transmission des connaissances. L'éveil de la conscience est un facteur primordial du changement. Les enseignants transmettent aux enfants le sens du respect et de la responsabilité envers la nature et l'environnement global.*

*C'est un changement en profondeur de la société que va entraîner le passage vers le développement durable. Il concerne, en effet, les valeurs essentielles et les codes d'éthique qui régissent le comportement, les attitudes et le respect envers les êtres humains et la nature.*

*Mais le respect de l'environnement ne pourra à lui seul suffire à préserver notre avenir commun. La solidarité avec les populations défavorisées de la planète sera également essentielle. On ne gagnera jamais la bataille pour la survie future si on n'y ajoute pas celle de la pauvreté".*

*Rapport Brundtland*

## 2. Des approches différentes pour des objectifs précis

### a. Des approches différentes

#### ▪ Une approche environnementale

L'approche environnementale est une approche militante, comme en témoigne la citation suivante:

*" Le choix final sera de se référer à une éducation pour l'environnement qui marque donc l'idée d'engagement, le souci de défense ou d'aménagement concerté de l'environnement ".*

*Lucie Sauvé (Professeur au département des sciences de l'éducation et membre de l'institut des sciences de l'environnement de l'université du Québec Montréal)*

Dans cette optique, l'éducation à l'environnement vise à doter les futurs citoyens d'un savoir et d'une volonté d'agir, leurs permettre de prévenir et de résoudre les problèmes liés à l'environnement.

#### ▪ Une approche éducative

L'éducation vise à éduquer globalement la personne, sur le plan cognitif, affectif, social et moral. C'est ainsi, qu'il appartient de développer chez les jeunes l'autonomie, le sens critique, ainsi qu'un certain nombre de valeurs, comme le respect de la vie, le sens de l'engagement à l'égard de l'environnement et de la solidarité à propos du partage des ressources communes.

#### ▪ Une approche pédagogique

Cette approche ne centre plus l'éducation à l'environnement sur le développement de l'individu, mais sur le processus pédagogique qu'elle met en œuvre. Comme le souligne Lucie Sauvé, l'éducation à l'environnement « prône »:

*" Le développement d'une pédagogie spécifique tels: l'approche globale et systémique de la réalité, l'interdisciplinarité pédagogique, l'ouverture de l'école sur le milieu, le recours à la démarche de résolution de problèmes réels "*

### b. Des objectifs

Les réflexions internationales menées, relatives aux finalités de l'éducation à l'environnement construites en prise des problèmes du monde d'aujourd'hui se doivent d'atteindre des objectifs pour les jeunes à travers les approches citées ci-dessus:

- Leur permettre d'acquérir les connaissances et d'appréhender les concepts qui les aideront à comprendre les mécanismes biophysiques, économiques et sociaux qui conditionnent un « fonctionnement » harmonieux de l'environnement
- Leur faire prendre conscience de la complexité des paramètres en cause dans tous problèmes liés à l'environnement
- Leur permettre d'accéder aux valeurs qui les conduiront à se comporter en citoyen conscient et responsable, en

## 1. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21 : CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

matière de gestion de l'environnement

- Faire naître chez eux des attitudes et des comportements, progressivement réfléchis, les conduisant à respecter l'environnement à travers un patrimoine naturel et culturel commun, à respecter les autres
- Les sensibiliser à la nécessité de « vivre ensemble », et donc d'accepter les autres dans leur diversité, l'environnement
- Les inciter à prendre soin de leur « patrimoine biologique » personnel, à savoir leur propre corps. Ce qui devrait inciter l'éducation à l'environnement à l'éducation à la santé.

**Les approches et les objectifs fixés et les approches montrent que l'éducation à l'environnement fait appel à une démarche innovante, développant des « qualités dynamiques » en direction du développement durable. Outre cette volonté d'éduquer et de sensibiliser le jeune public, des mesures internationales ont été employées, afin de développer une véritable prise de conscience des préoccupations liées à l'environnement et à la notion de développement durable.**

### 3. Synthèse sur l'éducation à l'environnement

#### ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Tableau n° 1

##### PRISE DE CONSCIENCE

- Admettre des valeurs pour se comporter en citoyen conscience et responsable
- Acquérir une conscience et une sensibilité à l'environnement

##### CONNAISSANCES ATTITUDES COMPÉTENCES

- Savoir
  - Savoir-être
  - Savoir-faire
- } Ouvrir à l'interdisciplinarité pédagogique

##### PARTICIPATION

- Développer le sens de la responsabilité et de l'engagement
- Développer une volonté d'action pour résoudre les problèmes environnementaux

##### TRANSMETTRE

- Solidarité entre les générations
- Passage d'une génération à l'autre de pratiques environnementales par transmission des connaissances

## *B. UN OUTIL AU SERVICE DE L'ACTION: L'AGENDA 21*

Le développement durable, vaste sujet, est défini comme un mode de développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Au cœur des préoccupations actuelles, le développement durable a été pleinement consacré lors du Sommet de la terre de Rio en 1992. A cette occasion, 173 pays ont adopté un texte fondateur, « La déclaration de RIO sur l'environnement et le développement », et ont signé un programme d'actions pour le 21ème siècle: l'Agenda 21.

### *1. Agenda 21: un projet planétaire et un plan d'actions*

L'Agenda 21 est un guide de mise en œuvre du développement durable pour le 21ème siècle. Les nations qui se sont engagées pour sa mise en place doivent l'appliquer au niveau national, régional et local. L'Agenda 21 est structuré en 4 sections et 40 chapitres, qui fixent un programme d'actions dans des domaines très diversifiés, afin de s'orienter vers un développement durable pour la planète.

Ainsi, l'Agenda 21 énumère quelques 2500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau

et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Aujourd'hui, le programme Agenda 21 reste la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires.

Suite à la publication du rapport sur le développement durable en 1987 et la Conférence de Rio en 1992 qui établit les Agendas 21, il y a un accroissement de la sensibilité internationale à l'égard de l'environnement. Ainsi, au niveau international, de véritables éco-régions sont nées, autour de la méditerranée, de la Baltique, ou de la mer des caraïbes. En France, à l'échelle des régions les agences environnementales se sont à leur tour multipliées : Agences de l'eau, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)...

Dans le cadre du chapitre 28 de cet Agenda 21, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les associations, les habitants, à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle, appelé Agenda 21 local. Dix ans plus tard, à l'occasion du Sommet de Johannesburg, les collectivités locales françaises ont réaffirmé solennellement, sous la forme d'une déclaration, la nécessité et la volonté de s'engager dans la mise en place d'Agendas 21 locaux.

### *2. Du constat mondial à l'action locale: Agendas 21 locaux*

L'Agenda 21 local offre un cadre de travail aux collectivités

## 1. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21 : CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

locales et leurs habitants pour réorienter les actions de celle-ci à la lumière des principes du développement durable. C'est un processus qui engage une collectivité et la conduit à la rédaction d'un programme d'actions concrètes. Quelque que soit la structure qui s'engage dans un Agenda 21 cela exige l'implication de toutes les parties prenantes. Pour une collectivité territoriale, les parties prenantes sont notamment les élus, les services, les « grands acteurs » (associations, administrations, établissements publics, syndicats professionnels...) et bien sûr les citoyens.

### a. Des finalités

La convergence d'idées des collectivités recouvre le terme « durable ». Au travers des expériences pionnières en France et en Europe, qui reposent sur cinq finalités essentielles:

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources;
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations;
- Epanouissement de tous les êtres humains;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces finalités apportent une base de réflexion aux collectivités qui doivent adapter, compléter ces objectifs en fonction de la réalité de leur territoire. Les orientations doivent être définies

localement en fonction du projet politique des élus, des compétences et des moyens disponibles dans la collectivité et des spécificités du territoire et des acteurs.

Ainsi, cinq éléments déterminants sont à retenir concernant la méthodologie de construction de l'Agenda 21 local.

### b. Des éléments déterminants

Pour s'engager dans une démarche d'Agenda 21, la collectivité doit adopter de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales et mettre en place une organisation:

#### ▪ La participation des acteurs:

est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et les acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

#### ▪ L'organisation du pilotage (de la décision à la mise en œuvre)

d'un projet de développement durable doit être adaptée et souple. L'objectif est d'assurer, d'une part, la cohérence et la complémentarité dans le temps et dans l'espace entre les politiques menées sur le territoire et sur les territoires voisins, et d'autre part, la représentation des différents intérêts et les

arbitrages entre eux.

### ▪ La transversalité de l'approche

est capitale puisqu'il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, et avec la protection des ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable au projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet. En effet, la transversalité inhérente au développement durable suppose de réfléchir sur la structuration des actions et des services pour créer une réelle synergie de compétences et de savoirs-faire au sein de la collectivité.

### ▪ L'évaluation

du projet et des acteurs a pour objectif de vérifier non seulement, l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évaluation. L'évaluation est une étape essentielle de l'Agenda 21 pour stimuler la transparence, la responsabilité et l'efficacité.

### ▪ Une stratégie d'amélioration continue

dans laquelle s'inscrit le projet de territoire à l'aide des éléments déterminants énoncés ci-dessus. Il faut souligner aussi l'importance d'une volonté claire et forte du responsable territorial qui impulse le projet et engage sa collectivité dans cette démarche. De plus, la communication active sert à mobiliser les structures et les outils de dialogues existants (maisons de quartier, journaux de la collectivité, forum 21, réunions de concertation...) Il s'agit de mobiliser l'ensemble des moyens – pertinents en fonction des cibles visées – non seulement pour informer mais aussi pour impliquer les acteurs dans la réussite de l'Agenda 21 local.

**Le texte de référence de l'Agenda 21 propose de nombreuses recommandations pour mener des actions qui s'accordent avec les principes du développement durable. L'Agenda 21 est, par conséquent, un outil qui permet la programmation d'un plan d'actions à une échelle définie. Outre les mesures définies ci-dessus, l'élaboration du Plan d'action pour le 21ème siècle établie à Rio a consacré un chapitre particulier en ce qui concerne l'éducation à la prise de conscience du public en matière d'environnement, définissant que « l'éducation doit aider les jeunes à décrypter les enjeux du développement durable et développer le sens de la citoyenneté ».**

### 3. Synthèse sur les Agendas 21

## I. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21 : CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

### C. ORIENTATIONS DES AGENDAS 21 VERS

AGENDA 21	
	Tableau n° 2
PRISE DE CONSCIENCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement de la sensibilité internationale par rapport à l'environnement</li> <li>- Agir à toutes les échelles notamment locale: Agenda 21 local: programme d'actions concrètes pour les principes du développement durable liées à des problématiques très diversifiées</li> </ul>
PRINCIPES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter concrètement les principes du développement durable</li> <li>- Participation d'acteurs divers pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet</li> <li>- Mutualiser les compétences du territoires et le savoir-faire des acteurs</li> <li>- Répondre aux attentes de la population</li> <li>- Projet valable dans le temps et sur un territoire ou pour une structure</li> </ul>
MOTS D'ORDRE	Coopération + réflexion globale pour des actions locales / transparence / responsabilité / efficacité

### L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

*" Si tu as un projet à un an, plante une graine, si tu as un projet à 10 ans plante un arbre, si tu as un projet pour une vie, éduque tes enfants "*

*Proverbe africain*

Ce proverbe permet d'illustrer le lien entre les Agendas 21 qui sont des programmes d'actions en faveur du développement durable et l'éducation à l'environnement qui permet la viabilité d'un projet.

#### 1. L'éducation dans les Agendas 21

L'Agenda 21 a consacré un chapitre particulier, le chapitre 36, « à l'éducation, à la prise de conscience du public et à la formation » (cf. annexe I. A. Chapitre 36). Les recommandations de l'Agenda 21 en matière d'éducation à l'environnement sont les suivantes:

##### a. Les objectifs du chapitre 36

Pour l'Agenda 21, les principaux objectifs de l'éducation à l'environnement sont les suivants:

*" L'éducation de type scolaire ou non, est indispensable pour modifier les attitudes de façon que les populations aient la capacité d'évaluer les problèmes de développement durable et de s'y attaquer... pour susciter une conscience des questions écologiques et éthiques ainsi que des*

*valeurs et des attitudes compatibles avec le développement durable et pour assurer une participation effective du public aux prises de décisions.* ”

Le recours à la contribution des ONG pour la mise au point et l'exécution de programmes d'enseignement est souhaitable.

*” Intégrer l'environnement et le développement à tous les aspects de l'enseignement et à tous les niveaux (écoles élémentaires, secondaires, professionnelles, universités), et ce, dans les trois années à venir, en coopération avec tous les secteurs de la société. Réexaminer les programmes scolaires et les méthodes d'éducation en tirant parti de l'expérience des ONG en la matière. ”*

*” Aménager des techniques de travail et des modes de vie acceptables et durables ”*

### *b. Sagesse, expérience et savoir*

L'éducation est donc, pour l'Agenda 21, l'institution sociale à qui a été confiée la responsabilité de transmettre, d'une génération à l'autre, la sagesse, l'expérience et le savoir acquis de l'humanité. Elle représente un guide d'aide pour les individus, afin qu'ils comprennent leur propre société et puissent s'y insérer harmonieusement. L'éducation possède, en outre, une grande influence sur le changement des attitudes et des comportements, qui favorisent la croissance économique, augmentent la qualité de

vie et finalement donnent le savoir et les compétences qui permettent d'acquérir un métier et d'accroître la productivité.

### *c. L'échange d'informations*

Au niveau international, un « point central » devrait permettre de rassembler l'ensemble des données recueillies. Les établissements scolaires devraient contribuer au rassemblement de toutes les données et les activités relatives à l'environnement, afin de les introduire dans les programmes.

Ils devraient utiliser des méthodes d'enseignement éprouvées et des méthodes interactives innovantes.

Les gouvernements devraient soutenir des activités d'établissements scolaires et établir ou renforcer des pôles d'excellence, nationaux ou régionaux pour la recherche interdisciplinaire relative aux problèmes d'environnement et de développement. Ceci permettrait d'utiliser des méthodes d'enseignement éprouvées et des méthodes interactives innovantes.

## *2. Un outil pour l'éducation à l'environnement: l'Agenda 21 scolaire*

L'Agenda 21, selon son mot d'ordre "penser globalement pour agir localement", se décline à toutes les échelles, du planétaire au local. En France, c'est le Comité 21 ou comité français pour

## 1. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21 : CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

l'environnement et le développement durable qui est chargé d'en faire connaître et appliquer les principes.

Ainsi, pour apporter sa contribution, au renforcement de l'éducation des jeunes au développement durable lancé par le ministère de l'éducation nationale en juillet 2004, le Comité 21 a créé, en septembre 2004, le programme d'actions "Expérimentations d'Agenda 21 d'établissements scolaires" sous le haut patronage du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce programme s'inscrit également dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable de 2005 à 2015. Son objectif est de décliner à l'échelle de l'établissement scolaire la démarche Agenda 21, de l'école au campus universitaire, en mobilisant l'ensemble des acteurs qui partagent un même lieu de vie et interagissent sur son évolution : élèves et leurs parents, communauté éducative et représentants de l'Etat, collectivités territoriales, personnel et entreprises qui interviennent sur le site.

### *a. Quels principes pour quelle démarche?*

L'Agenda 21 scolaire est un outil favorable à la mise en place de ce travail car il s'applique à un territoire bien défini et mobilise tous types d'acteurs. Le principe dans son élaboration se

veut être la même que l'Agenda 21 local, la seule particularité est qu'il est applicable en direction du public scolaire. Cet outil amène les jeunes à s'engager concrètement, à prendre leur part dans la réflexion, l'action, le suivi, l'Agenda 21 ouvre la voie d'une citoyenneté active et participative.

Aux seins des principaux fondements du développement durable, voici ceux, que l'on retrouve au travers de l'Agenda 21 scolaire:

#### ▪ La transparence et le partage d'information

L'accès à l'information conditionne la qualité de la réflexion, de la décision, de l'action. Les jeunes, les enseignants, les parents... auront les moyens et le désir d'agir quand ils comprendront les enjeux de l'établissement, dans toutes ses composantes. Ces informations pourront concerner, selon les étapes de l'Agenda 21, les consommations de l'établissement, les différents opérateurs de la démarche (qui est responsable de quoi?), les coûts des décisions prises, les succès et les freins rencontrés dans la mise en œuvre... L'Agenda 21 scolaire offre ainsi l'opportunité d'introduire des données économiques ou des notions de gestion publique, peu abordées dans l'univers scolaire. Les pilotes de cet outil ont à organiser les conditions du partage et de l'accessibilité de l'information.

#### ▪ La responsabilité, individuelle et collective

La responsabilité est un des principes fondateurs du développement durable, introduit dans la loi avec le principe pollueur-payeur. Elle trouvera de nombreuses traductions au sein de l'établissement: respect des autres et de soi, préservation des ressources et des équipements, participation à l'action... ce principe donne une vision positive du rôle de chacun et de tous: en exerçant leur responsabilité au sein du projet, les jeunes disposent de capacités d'expression, de propositions d'arbitrage – individuel et collectif – et d'interventions sur leur quotidien.

#### ▪ La concertation

L'Agenda 21 est un révélateur de désir et d'ambition de dialoguer, d'agir, de contribuer au progrès, de s'ouvrir au monde... le projet de l'établissement, tout autant que les plans d'actions qui vont en découler, doivent faire l'expression de désirs et d'ambitions, en fondant toutes décisions sur la concertation entre les acteurs de l'établissement. Plus la concertation sera aboutie, plus chacun des acteurs adhérera à la démarche et contribuera à son succès. Pour être efficace, la concertation doit reposer sur un cadre précisant les conditions des échanges et de décisions: objet précis de la concertation pour éviter les débordements et pertes de temps, information sur les moyens humains, techniques et financiers disponibles pour des actions concrètes, pour éviter les frustrations. De nombreux partenaires associatifs peuvent appuyer les établissements pour conduire ces concertations.

#### ▪ La prise en compte du long terme et l'ancrage dans la durée

Le développement durable, en questionnant l'impact de nos comportements sur les générations futures, introduit la prise en compte du long terme. Il en est de même pour la construction du projet d'établissement. Son élaboration constituera un exercice de prospective à moyen terme: nos comportements, nos décisions auront quelles conséquences à 5, 10, 20 ans, pour les élèves, l'établissement, la commune, la planète? En revanche, chaque plan d'actions doit définir les moyens de répondre à court terme (sur une, deux, trois années scolaires à ce projet. Ce principe permet de projeter les jeunes dans leur future vie d'adultes, de citoyens. Il les amène à prendre conscience de leurs responsabilités vis-à-vis des élèves de l'établissement. Il offre de multiples champs de créativité en reliant le présent à l'avenir, en stimulant l'imagination sur le monde à construire.

#### ▪ La transversalité

La transversalité des enjeux du développement durable - environnement, social, économie, culture - invite au décloisonnement et à l'interdisciplinarité. C'est l'apprentissage de la complexité et de l'interdépendance des phénomènes et des décisions. La pauvreté est un des facteurs de dégradation de l'environnement. La connaissance d'autre mode de vie contribue au respect de la diversité culturelle. L'Agenda 21, plutôt qu'un catalogue de mesures sectorielles, propose un espoir de bien-être

## 1. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21 : CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

pour tous les citoyens, d'aujourd'hui et de demain, ici et dans le monde. Ce principe invite toutes les compétences de l'établissement à partager les objectifs, les moyens d'action et les résultats acquis.

Décliner cette démarche à l'échelle d'établissements scolaires permet la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui partagent un même lieu de vie et interagissent sur son évolution. De plus ceci permet de former les acteurs de demain et de le responsabiliser quant au devenir de la planète. Ainsi, élèves et leurs parents pour les plus jeunes, communautés éducatives et collectivités territoriales, réseaux d'associations et autres qui interviennent sur un territoire, pourront s'unir sur un même engagement.

### *b. Qui est concerné par l'Agenda 21 scolaire?*

L'Agenda 21 de Rio a insisté sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des « groupes » composant la société pour obtenir des résultats concrets. On retrouve cette même nécessité au niveau des Agendas 21 scolaire.

Deux catégories de personnes et d'organismes sont à associer à la démarche:

- Les acteurs de l'Agenda 21, c'est-à-dire toutes les catégories concernées par la vie de l'établissement et qui seront associées à la prise de décision et à la réalisation du plan d'actions.

- Les partenaires à impliquer, qui peuvent soutenir l'établissement à différentes étapes de l'Agenda 21 et renforcer l'efficacité des actions, en apportant un soutien technique, pédagogique, logistique et financier.

### ▪ Les acteurs de l'Agenda 21 scolaire

On peut distinguer quatre grandes catégories d'acteurs:

- L'établissement scolaire: le chef d'établissement, le conseil d'établissement, les enseignants, les élèves, l'équipe médico-sociale, les parents d'élèves...
- L'académie
- La collectivité territoriale qui a compétence sur les équipements et la gestion de l'établissement

### ▪ Les partenaires de l'Agenda 21

De nombreux partenaires publics, associatifs et économiques peuvent être associés à différentes phases de la démarche: formation des enseignants dans la conduite d'Agenda 21, participation au diagnostic, animation des réunions de concertation, soutien à la réalisation et au financement des actions. La qualité des partenaires, leur adhésion à l'initiative de l'établissement, la bonne organisation de leur contribution, peuvent apporter une aide considérable pour dynamiser le plan d'actions.

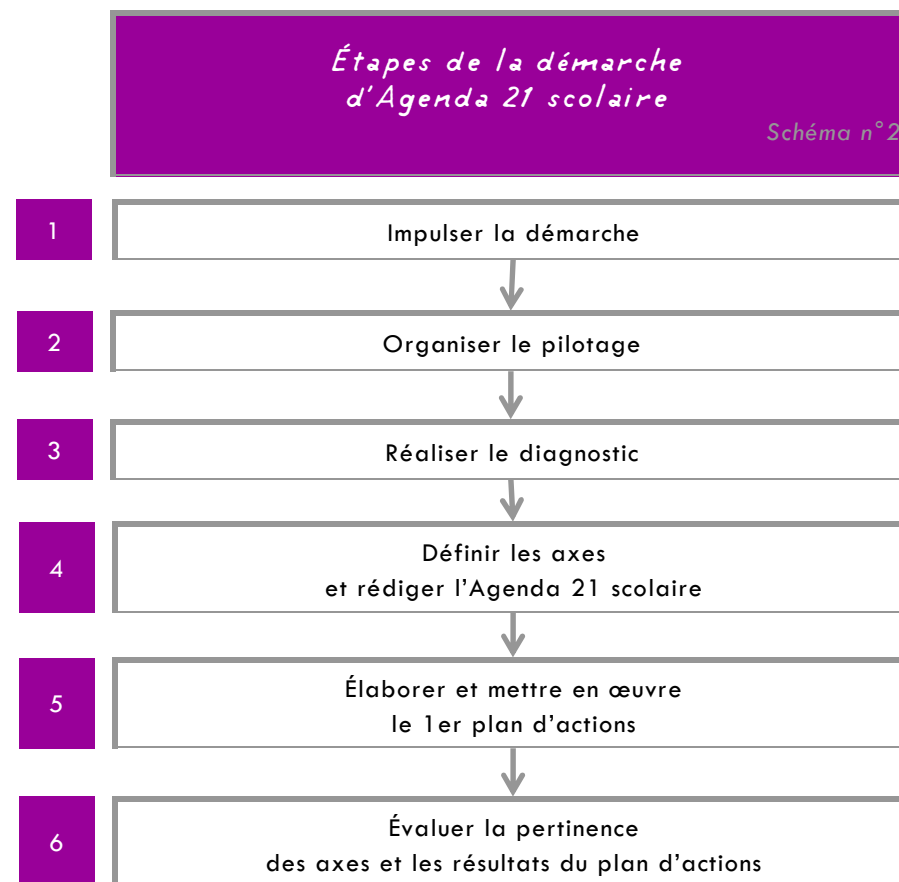
On peut, ainsi, distinguer cinq grandes catégories de partenaires:

- Les ministères et établissements publics
- Les collectivités territoriales
- Les associations
- Les entreprises locales
- La presse locale

### *b. Comment ça marche*

La démarche tout d'abord consiste à identifier les enjeux du développement durable pour le territoire ou l'établissement et de fixer les enjeux à atteindre dans les années à venir. Dans un second temps, il s'agit de définir un plan d'actions qui peut être mis en place sur une période définie, ceci porte plus sur de l'opérationnalité. Une méthodologie clairement définie, offre ainsi des repères pour l'élaboration du projet. Elle ne prétend pas une norme mais une méthode prête à appliquer, ce qui serait contraire à l'esprit de responsabilité de l'Agenda 21 scolaire. Celle-ci se compose de 6 étapes (cf. schéma ci-contre):

- **Impulser la démarche:** consiste tout d'abord à donner du sens au projet et lui apporter le poids nécessaire pour mobiliser divers acteurs. Ensuite l'information et la communication sont indispensables, afin de transmettre le goût de débattre et d'agir pour un projet.
- **Organiser le pilotage:** en constituant un comité de pilotage, afin de coordonner la démarche, de l'animer avec les acteurs et les partenaires. De plus, il permet de dynamiser les initiatives déjà existantes afin qu'elles participent et apportent leur savoir-faire à l'élaboration du projet.



## I. EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21 : CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE

- **Réaliser le diagnostic:** permet de mettre en évidence les axes de progrès à investir dans le projet en s'informant sur les réalités du territoire, les impacts environnementaux, sur les dispositifs déjà mis en place... Ceci permet de décliner des premiers objectifs et de formuler d'éventuels enjeux pour le projet.
- **Définir les axes de progrès et rédiger l'Agenda 21 scolaire:** il s'agit de donner une dimension concrète au projet grâce à l'élaboration du diagnostic mais aussi à la concertation des acteurs, indispensable pour choisir les axes à investir. Ceci permet ensuite l'élaboration de l'Agenda 21 scolaire.
- **Élaborer et mettre en évidence le premier plan d'actions, ainsi que les priorités:** d'en définir la durée, choisir les actions prioritaires, mobiliser les partenaires utiles pour leur réalisation, organiser les travaux de mise en œuvre, sélectionner les indicateurs d'objectifs et de résultats, concevoir les fiches d'actions et enfin rédiger, diffuser et mettre en œuvre le plan d'action.
- **Évaluer la pertinence des axes et les résultats du plan d'actions:** l'évaluation répond à l'objectif de transparence de la conduite de l'Agenda 21 scolaire. Il s'agit d'informer tous les acteurs et partenaires des résultats acquis et de conduire une réflexion sur l'efficacité de la démarche, apportant ainsi les conditions d'une amélioration continue de l'action collective.

### 3. Synthèse: Agenda 21 scolaire

AGENDA 21 SCOLAIRE	
	Tableau n° 3
PRINCIPES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un processus permanent de participation, de concertation et d'évaluation pour un programme d'actions en direction du public scolaire</li> </ul>
L'ÉDUCATION POUR L'AGENDA 21 SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourage la responsabilité de transmettre d'une génération à une autre</li> <li>- Permet le changement des attitudes et des comportements pour un meilleur savoir et des compétences</li> <li>- Fournie des informations pluridisciplinaires, nourries des programmes de l'enseignement et des actions existantes sur le territoire</li> <li>- Apporte une approche pédagogique dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions</li> </ul>
L'AGENDA 21 SCOLAIRE POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favorise la collaboration active de tous les acteurs sensibles aux problèmes environnementaux</li> <li>- Est une «Charte de la responsabilité» pour une meilleure capacité d'expression des jeunes, de proposition et d'intervention</li> <li>- Est un projet sur le long terme qui permet la projection + l'implication des jeunes dans le futur</li> </ul> <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; font-size: 3em; margin-left: 10px;">}</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <p>Permet engagement responsable et solidaire dans une démarche</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourage la transversalité des enjeux pour la pluridisciplinarité des actions</li> <li>- Permet la citoyenneté active + participative en faveur du développement durable</li> </ul>

**La présentation du contexte historique et théorique permet de mettre en évidence des points communs entre l'éducation à l'environnement et l'Agenda 21 scolaire. L'inscription dans ces deux démarches contribue à l'apprentissage de nouveaux modes de décisions, de constructions collectives et de relations aux autres et au monde, dans un esprit de découverte, de responsabilité et de solidarité. Ceci en amenant les jeunes à s'engager concrètement, à prendre leur part de décision dans la réflexion, l'action et le suivi d'un projet, ouvrant, ainsi, la voie à la participation active et participative. La mise en œuvre de ces deux démarches implique l'enseignement à des valeurs permettant d'acquérir des « savoirs » qui conduiront les jeunes à se comporter en citoyen conscient et responsable en matière de gestion d'environnement.**

**Ces similitudes dans les démarches appellent à la réflexion:**

- **Existe-t-il une notion commune aux principes de l'éducation à l'environnement et ceux de l'Agenda 21 scolaire?**
- **Est-t-il possible d'unir ces deux démarches pour une meilleure efficacité et mise en œuvre des principes qu'elles définissent?**





## II. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

La présentation du cadre de la recherche a pour objectif d'explicitier les remarques et les points soulevés en première partie et de préciser la problématique. Comme constater précédemment les démarches pour l'éducation à l'environnement et les Agendas 21 scolaires se concrétisent par la mise en place d'actions. De plus, les Agendas 21 locaux ont souhaité apporter un chapitre particulier pour la mise en place de leur programme d'actions c'est-à-dire intégrer des démarches éducatives environnementales dans leur projet.

Ainsi, pour éclairer cette problématique, je me suis appuyer sur des territoires d'études à travers lesquels j'ai effectué une observation en deux temps. D'une part par rapport aux actions menées en matière d'éducation à l'environnement, celles-ci ont été choisies en fonction de ce qui s'offrait à moi pendant ma période d'observation. D'autre part, j'ai recueillie les propos des chargés de mission Agenda 21 sur les territoires d'étude pour connaître leurs engagements par rapport aux démarches éducatives environnementales.

### A. RETOUR SUR LES CONNAISSANCES THÉORIQUES

L'objectif est d'éclaircir les interrogations présentes en fin de première partie. Ceci conduit à faire une brève analyse des principes de l'éducation à l'environnement et de l'Agenda 21 afin de mettre en évidence une notion commune à ces deux démarches, à savoir l'éco-citoyenneté.

#### 1. Des constats qui conduisent à une nouvelle notion

Au regard, des principes communs entre l'éducation à l'environnement et l'Agenda 21 scolaire, il est possible de définir des articulations. En effet, La première partie, concernant la description historique et théorique de l'éducation à l'environnement et l'Agenda 21 scolaire, a permis de mettre en évidence des principes communs à ces deux démarches. Ainsi, plusieurs interrogations se sont posées, celles-ci conduisent à définir des similitudes dans les principes, par rapport aux valeurs

inculquées, à la pluridisciplinarité qui permettent d'aborder la notion d'éco-citoyenneté. Il conviendra alors de définir cette notion.

### *a. Des valeurs inculquées aux travers de " Savoirs "*

L'éducation à l'environnement est interdisciplinaire car elle aide les enfants à acquérir le savoir, les compétences et le sens des valeurs nécessaires pour contribuer à triompher les difficultés environnementales. Des outils, comme l'Agenda 21 scolaire, permettent de répondre à cette mesure. Dans ces principes cet agenda encourage la transmission des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être d'une génération à l'autre, ceci en se nourrissant de la « science » des acteurs qui s'investissent à la mise en place de ce type de démarche. Ces trois savoirs qui constituent le domaine de l'éducation sont essentiels, car ils donnent toute la signification et leur importance de l'éducation à l'environnement:

#### ▪ **Le savoir:**

correspond aux connaissances intellectuelles, par rapport à l'éducation. L'objectif est de trouver tous les moyens pédagogiques permettant à l'individu d'acquérir des connaissances : lecture, écriture, mathématiques, connaissances sur l'Homme et sur l'environnement écologique...

#### ▪ **Le savoir-faire:**

correspond plus à des connaissances pratiques, de l'expérience dans une activité. Il fait référence aux capacités qu'acquiert un individu dans la pratique régulière d'une activité et en partie par l'apprentissage d'automatismes. L'objectif en éducation est de trouver tous les moyens pédagogiques permettant aux individus d'obtenir des compétences et des habilités pratiques. L'Agenda 21 scolaire encourage ce savoir-faire car il place les enfants au cœur de l'action, ils sont ainsi acteur dans la démarche.

#### ▪ **Le savoir-être:**

fait référence à la capacité de produire des actions et des réactions adaptées à l'environnement naturel et social. L'objectif étant de trouver tous les moyens pédagogiques permettant aux individus d'acquérir au mieux de la maîtrise d'actions et de réactions adaptées à leur organisme et à leur environnement, dans un sens de la responsabilité: préservation de l'environnement, hygiène, contrôle émotionnel, contrôle comportemental, responsabilisation, actions sociales, coopération...

### *b. Une pluridisciplinarité dans les démarches*

L'éducation à l'environnement ne s'arrête pas à l'éducation à la nature mais s'est aussi une éducation à l'environnement social. Il s'agit donc de l'éducation au sens le plus large du terme, pour tous et tout au long de la vie. L'apprentissage au travers de

## 11. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

savoirs, de savoirs-faire et de savoirs-être ayant recourt à des disciplines variées qui contribuent au développement d'une ouverture d'esprit chez l'enfant. Cette forme de pluridisciplinarité se définit de deux façons:

- Ce qui consiste à aborder un objet d'étude selon différents thématiques, en faisant coexister le travail de plusieurs disciplines pour un même objet. L'objectif de la pluridisciplinarité est, ainsi, d'utiliser la complémentarité intrinsèque des disciplines pour l'apprentissage sur un sujet donné.
- Ce qui consiste à la méthode d'apprentissage c'est-à-dire offrir des expériences variées qui permettent à l'individu d'acquérir des valeurs, des façons d'agir, de développer un esprit critique qui lui seront favorable pour sa formation à l'environnement

Ces deux approches permettent la richesse de l'action car elle s'ouvre sur des thématiques variées selon des méthodes d'apprentissages différentes mais consistent toutes deux à la formation d'un individu, pour qu'il devienne responsable dans son environnement naturel et social.

La transversalité des enjeux fixés dans l'Agenda 21 scolaire permet une pluridisciplinarité des actions et encourage à la citoyenneté active. L'élaboration de son programme d'actions aborde des questions environnementales: éco-gestes, déplacements, biodiversité... Mais aussi des questions sociales: lien entre les générations, collaboration des acteurs pour une

démarche et des engagements commun, il permet d'unifier toutes les compétences d'un territoire autour de valeurs communes... Ainsi, l'Agenda 21 scolaire se fixe comme principe la pluridisciplinarité de ces actions, afin d'encourager la citoyenneté active et participative en faveur du développement durable.

### 2. Des outils pour former à l'éco-citoyenneté

#### a. Une notion en filigrane l'éco-citoyenneté

Tout d'abord l'éducation à l'environnement passe par l'action d'éduquer c'est-à-dire, ce qui consiste à donner à chacun la capacité de comprendre le monde afin de pouvoir le transformer, de donner à chacun la capacité d'analyse critique et l'élaboration de ses valeurs pour pouvoir se construire dans son identité et son rapport aux autres. Éduquer est aussi inculquer aux citoyens des valeurs, des façons d'agir et de se comporter qui font que ceux-ci se répercuteront tout au long de sa vie. L'éducation à l'environnement est donc la façon d'instruire une personne, de développer ses facultés et de le former au domaine de l'environnement naturel et social. Ceci fait référence à l'ensemble des connaissances pratiques, des règles de conduite que commande la vie en société. En somme, ceci peut se définir comme l'éducation à une forme d'éco-citoyenneté chez un individu, se caractérisant par l'apprentissage de façons d'agir, respectueuses

de l'environnement et l'apprentissage de savoirs-vivre et de responsabilité qui définissent la vie en société.

L'Agenda 21 scolaire est un outil qui permet la mise en pratique de cette forme d'éducation à l'éco-citoyenneté. En effet, il consiste à développer dans son programme d'actions l'ensemble des démarches répondant aux principes de développement durable. Ces principes sont ceux évoqués précédemment qui contribue à la construction d'une société durable grâce l'éducation dès le plus jeune âge à l'éco-citoyenneté.

### *b. Qu'entend-t-on par Eco-citoyenneté?*

Cette notion, apparue en filigrane lors de l'analyse de l'éducation à l'environnement et l'Agenda 21 scolaire, permet de créer un lien entre une approche qui se veut théorique, à savoir l'éducation à l'environnement et une approche pratique l'Agenda 21 scolaire grâce à l'élaboration de son programme d'actions.

#### ▪ L'aspect théorique

La notion d'éco-citoyenneté vise, au-delà de la maîtrise des gestes techniques et d'outils indispensables pour le bénéficiaire, à contribuer au développement de connaissances, de comportements et de compétences adaptées pour participer à la vie collective.

D'ordre général l'éco-citoyenneté, est une façon d'être applicable à la personne afin de développer chez elle un

sentiment d'appartenance, à un territoire par exemple, ou encore à des convictions. En somme, à un mode d'actions qui consiste à respecter l'environnement et à avoir une attitude responsable envers celui-ci, mais aussi envers les personnes qui le composent.

Ainsi, l'éco-citoyenneté repose sur:

- la responsabilité, c'est-à-dire en mettant les enfants face à leurs responsabilités individuelles et collectives dans un esprit de tolérance et de respect, en leur faisant mesurer leurs droits et leurs devoirs.
- La solidarité, en conduisant les enfants à penser aux problèmes environnementaux et sociaux, afin de les rendre sensible aux interrelations entre les actions humaines et leur environnement naturel.
- La mise en cohérence de savoirs disciplinaires, car l'environnement est un objet d'étude dans tous les champs disciplinaires qui participent à l'acquisition de connaissances sur les phénomènes naturels et sociaux.

#### ▪ Dans la mise en oeuvre

L'éco-citoyenneté s'articule autour de différentes thématiques, principalement une thématique qui porte sur la mise en œuvre d'actions qui se veulent respectueuses de l'environnement pour ainsi dire écologiques et une thématique qui porte sur une connotation sociale afin de créer de la cohésion entre les individus d'un territoire, d'une même structure correspondant, ici aux établissements scolaires...

## II. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

En premier lieu, l'aspect environnemental s'apparente à des façons de mieux consommer et d'être responsable: eau, déchets, nourriture, déplacement, l'énergie, être respectueux de l'environnement en étant sensible à la faune et la flore biodiversité, préserver les ressources naturelles et le cadre de vie.

L'aspect social quant à lui vise à la responsabilisation de chacun et la participation de tous à un niveau type. Adopter une logique de développement qui opte pour une nouvelle façon de vivre et qui concilie les besoins de la population et la préservation des équilibres écologiques et sociaux, participer à la vie locale aux projets de ville, s'inscrire dans son territoire, développer une forme d'identité, collaborer et s'unir pour un projet commun, en somme créer de la solidarité à tous les niveaux et entre tous les acteurs d'un territoire.

Ceci repose sur la mise en place de pratiques qui permettent de:

- S'informer et être curieux de son environnement
- Agir, pratiquer des éco-gestes au quotidien pour être responsable de ces actes: La réduction des nuisances sonores, Le tri et le recyclage des déchets, La protection de la qualité de l'air, Les économies d'eau, Le respect des espèces vivantes, Les économies d'énergies, Attitudes en faveur du développement durable,
- Inciter la collaboration entre tous dans une démarche
- Sensibiliser son entourage: informer et sensibiliser son

entourage par rapport à ce que l'on sait et surtout par rapport à ce que l'on peut lui apporter.

### c. L'application sur un territoire

Au vue, de la première partie sur les définitions théoriques de l'éducation à l'environnement, de l'élaboration d'un Agenda 21 local et d'un Agenda 21 scolaire, on constate que la volonté de développer un sentiment d'appartenance à un territoire est essentielle. En effet, permettre à l'enfant de développer une identité par rapport à son environnement, s'est lui permettra d'agir en tant qu'éco-citoyen. Cette volonté repose sur la mise en place d'actions qui se définissent sur un territoire. Ainsi, différents acteurs se mobilisent pour mettre en pratique ces démarches, afin d'élaborer des actions portant sur l'éducation à l'éco-citoyenneté.

Le chapitre 36 de l'Agenda 21 porte sur l'intégration de démarches éducatives environnementales dans l'élaboration de son programme d'actions. Ainsi défini, ceci engage les collectivités territoriales, qui le souhaitent, à mettre en place un projet de territoire qui intègre l'environnement et le développement durable dans tous les aspects de l'enseignement. De cette façon, l'Agenda 21 opte pour la participation et la collaboration d'acteurs divers, en vue de mutualiser les compétences du territoire et le savoir-faire de ces derniers. L'objectif étant de créer une co-responsabilité sur des engagements communs qui seront applicables aux citoyens d'un même territoire.

D'autres actions d'éducation à l'environnement peuvent-être menées, en parallèle de la volonté communale. Celles-ci peuvent-être à l'initiative du corps enseignant, d'associations de parents d'élèves, d'associations spécialisées dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Ces démarches répondent, elles aussi, aux principes de l'éducation à l'environnement, ainsi, elles visent à former à l'éco-citoyenneté. A la différence des actions protégées dans un Agenda 21 ou dans une volonté politique, ces actions s'intègrent rarement dans un cadre de travail défini.

Ainsi, sur un territoire, différentes actions portant sur un objectif commun à savoir l'éco-citoyenneté peuvent-être menées, sans pour autant qu'elles soient définies selon des engagements communs.

## *B. EXPLICITATION DE LA PROBLÉMATIQUE*

### *1. Questionnements vers la formulation de la problématique de recherche*

Après une première observation on se rend compte que l'ensemble des connaissances accumulées a permis de faire ressortir une notion phare, dans les principes de l'éducation à l'environnement et l'Agenda 21 scolaire à savoir la recherche de l'éco-citoyenneté.

Tout d'abord, il ressort de ces observations une volonté d'éduquer aux principes du développement durable par les voies

de l'éducation à l'environnement à travers la mise en place d'actions dans les établissements scolaires. De plus, la prise de conscience, au niveau mondial, se concrétisant par l'élaboration des Agendas 21 locaux, s'est emparée d'une volonté d'élargir la mise en place des principes du développement durable au système éducatif. On peut, alors, se poser la question de l'interaction possible entre les actions menées par le biais de l'éducation à l'environnement et celles menées dans le cadre des Agendas 21 locaux? En effet, au constat de l'application de l'éco-citoyenneté sur un territoire, on s'aperçoit que des actions peuvent être menées indépendamment, sous la tutelle d'une collectivité ou bien par d'autres institutions comme les établissements scolaires et les associations.

Chaque acteur et partenaire, dans la mise en place de ces actions, possède des compétences particulières. L'interaction possible entre les compétences des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des associations, consisterait à jouer sur la complémentarité de celles-ci. Ceci suppose de définir le rôle de chacun pour une meilleure efficacité de l'action et pour lui donner tout son sens. De plus, ceci contribue à définir une échelle territoriale qui correspond au territoire d'application des engagements d'une collectivité et aussi au territoire d'application des actions. Le fait que différentes actions soient portées sur un même territoire, par des acteurs différents, qui s'inscrivent ou ne s'inscrivent pas dans un cadre de travail comme l'Agenda 21 local, nous amène à s'interroger sur la cohérence des actions portées entre une collectivité et d'autres institutions sur un

## II. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

---

territoire, en vue de former les enfants à l'éco-citoyenneté.

L'objectif de cette étude, au vue des éléments apportés, consiste à analyser l'ensemble des compétences présentes sur un territoire à savoir:

- Le rôle des acteurs et des partenaires de l'éducation à l'environnement,
- Le partenariat et la collaboration souhaitée dans la mise en place des ces actions
- Les objectifs définis dans chaque action
- Les démarches employées pour éduquer les enfants à l'éco-citoyenneté
- La cadre dans lequel s'inscrit les actions d'éducation à l'environnement
- Les engagements des collectivités pour une éducation à l'environnement

L'ensemble de cette analyse s'attachera, ainsi, à répondre à la problématique suivante: Comment mutualiser les compétences territoriales en matière d'éducation à l'environnement pour former les acteurs de demain à l'éco-citoyenneté?

Au vue, des éléments apportés en première partie sur l'élaboration d'un Agenda 21 scolaire et des constats formulés, l'hypothèse suivante peut-être posée:

L'Agenda 21 scolaire est un outil de cohérence territoriale pour former les acteurs de demain à l'éco-citoyenneté.

### 2. Synthèse

Le schéma de la page ci-contre permet de récapituler le cadre de la recherche.

### C. MÉTHODOLOGIE DE VALIDATION DE LA RECHERCHE

## CADRE DE LA RECHERCHE

Schéma n° 3



## II. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

### 1. Choix de terrains

Ce choix, tout d'abord, s'est effectué à partir de connaissances personnelles d'un territoire, à savoir l'agglomération nantaise. Celui-ci a été validé après vérification de la pertinence des actions d'éducation à l'environnement qui sont mise en place mais aussi par rapport à l'engagement que Nantes Métropole mène pour l'éducation au développement durable. Ainsi, quatre terrains d'études de l'agglomération ont été choisis, afin, d'analyser la déclinaison d'une politique d'agglomération à l'échelle communale. Ces terrains d'études ont été choisis d'une part, car chaque collectivité communale a participé à l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire, ainsi elles se sont engagées à respecter et valoriser les actions programmées. D'autre part, sur ces territoires communaux des actions pour l'éducation à l'environnement en direction des enfants sont menées.

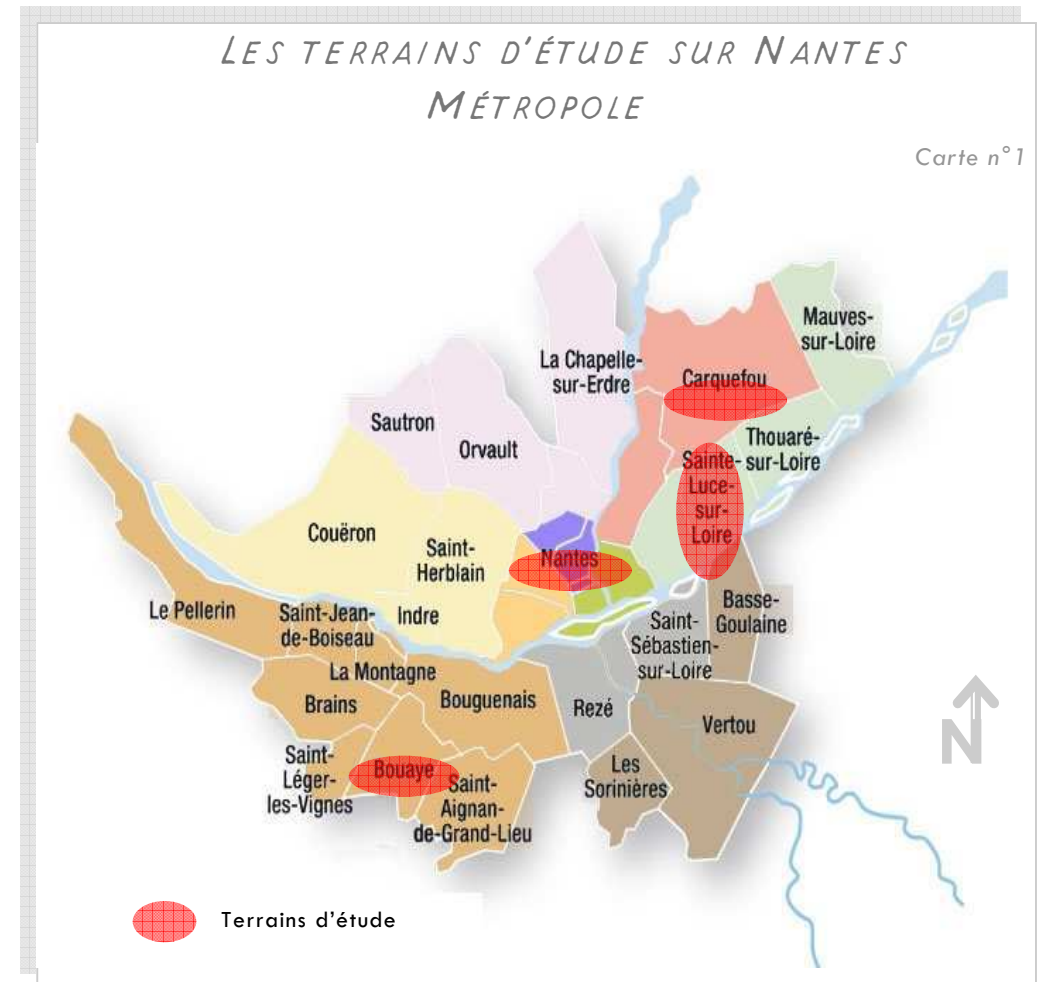
L'observation des terrains d'études porte ainsi sur l'élaboration de l'Agenda 21 d'agglomération et les Agendas 21 locaux et sur l'analyse des actions d'éducation à l'environnement menées sur ces territoires:

- Nantes Métropole: L'Esprit Métropolitain
- Carquefou: L'éco-citoyenneté et le Conseil Municipal des Enfants
- Sainte-Luce-sur-Loire: la maison des éco-gestes
- Bouaye: La petite Faune aquatique et Le Pédibus-

Vélobus

- Nantes: Le Parcours d'eau

### 2. Présentation de l'observation de



*terrain*

### *a. L'Agenda 21 sur les territoires d'étude*

Nantes Métropoles œuvre pour la mise en place d'une logique qui concilie progrès économique et progrès social sans mettre en péril l'équilibre de la planète. Ainsi, la communauté urbaine s'entend à opter avec ses citoyens pour une nouvelle façon de vivre, qui concilie les besoins des populations et la préservation des équilibres écologiques, sociaux et économiques.

C'est pourquoi, dans la définition du développement durable Nantes Métropole définit 4 piliers:

- Economie plurielle: prise en compte du marché, de l'économie publique, sociale et solidaire; nouveaux systèmes de production et meilleure répartition des richesses
  - Environnement: préservation des ressources naturelles et du cadre de vie
  - Gouvernance: responsabilisation de chacun et participation de tous à un nouveau type de développement
  - Cohésion sociale: reconnaissance de la diversité culturelle et solidarité entre les populations
- **L'engagement de Nantes Métropole à travers son Agenda 21**

Ainsi en s'engageant pour un développement durable, Nantes Métropole affiche à travers son agenda 21 de nouveaux enjeux:

- La lutte contre les effets de serre
- Les solidarités et évolutions des modes de vie
- La diversification économique

La prise en compte de ces enjeux se concrétisera notamment pas l'animation du territoire, la mobilisation des agents de Nantes Métropole et la poursuite du débat public.

L'élaboration de l'Agenda 21 dans la métropole a permis une forte mobilisation des réseaux d'acteurs de la société civile. En ce sens, l'Agenda 21 est nouvelle manière de penser l'avenir. Ce nouveau projet d'avenir pour le territoire se décline en 21 actions. L'une d'elle à vocation à la « formation des acteurs locaux au développement durable appliqué ». Dans ce sens à l'heure actuelle est entrepris un recensement de tous les acteurs locaux qui participent à des actions de formation et de sensibilisation à l'environnement, afin d'appuyer et de développer, au sein du territoire de Nantes Métropole, « l'esprit métropolitain » et la sensibilisation à l'environnement.

Plusieurs communes de l'agglomération nantaises sur les 24 qu'elle compte, se sont lancées dans la mise en place de leur Agenda 21 local. Pour une majeure partie, le souhait est d'établir un Agenda 21 local qui soit en rapport avec celui de Nantes Métropole tout en étant spécifique à chaque commune et sa situation. L'élaboration de ces Agendas 21 locaux permet

## II. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

d'établir un programme d'actions qui se veut opérationnel.

### ▪ Carquefou

De nombreuses actions tournées vers les préoccupations environnementales étaient mise en place sur le territoire carquefolien, cependant en 2004 la commune a souhaité s'engager plus fortement dans une démarche de développement durable. Ceci pour déterminer un fil conducteur et afficher clairement les objectifs à inscrire sur le territoire communal.

La ville a engagé une forte concertation entre les acteurs du territoire, afin que tous agissent ensemble pour le développement durable.

L'une des actions de la commune est de « sensibiliser au développement durable » pour contribuer à la prise de conscience des acteurs du territoire sur l'urgence à agir pour le développement durable. Ceci se caractérise par trois objectifs:

- Réussir à toucher un large public sur des thématiques diverses
- Augmenter le taux de participation, en interne comme en externe, aux différents événements organisés
- Instaurer un dialogue permanent entre les acteurs de la ville

De plus, la commune se lance pour action future de développer la sensibilisation du réseau éducatif, cet engagement de Carquefou sera développer dans la partie III.

### ▪ Sainte-Luce-sur-Loire

Le développement durable n'est pas une nouveauté à Sainte-Luce. Plusieurs projets ont été menés dans ce sens: médiathèque-ludothèque Haute Qualité Environnementale®, promotion du commerce équitable, semaine du développement durable... En juin 2006, la commune a souhaité mettre en cohérence ces pratiques existantes, prolonger son action et ainsi s'engager dans une démarche d'Agenda 21. Celui-ci a donc été adopté au mois de mars 2007, l'Agenda 21 de Sainte-Luce-sur-Loire constitue un programme de 21 actions pour la mise en place des principes du développement durable à l'échelle de la commune et plus spécifiquement sur les principes d'éco-citoyenneté.

Pour la commune l'Agenda 21 est l'outil permettant une responsabilité partagée dans le sens où tous les acteurs du territoire s'associent dans la démarche.

L'engagement de Sainte-Luce porte sur la construction « D'une ville durable pour nos enfants », ceci reposant sur trois points:

- Construire ensemble la ville de demain
- Respecter notre planète
- Être solidaire

L'ensemble des actions établi repose sur le principe d'éco-citoyenneté et certaines d'entre elles s'appliquent au milieu scolaire.

## ▪ Bouaye

Très tôt la commune s'est sensibilisée aux actions de développement durable, en participant notamment chaque année à la quinzaine du commerce équitable. Par ailleurs, le fort engagement des élus de Bouaye dans la construction de l'Agenda 21 de Nantes Métropole, leurs a donné la volonté de mener une démarche complète et transversale de développement durable à l'échelle communale.

L'enjeu a été d'élaborer un Agenda 21 intégrant l'ensemble des perspectives du développement durable tout en s'adaptant au territoire spécifique de Bouaye. Les actions de l'Agenda 21 ont été initiées autour de 3 grands axes fondamentaux que sont les ressources du territoire, la diversité économique, l'harmonie humaine et la solidarité.

L'Agenda 21 adopté en mai 2007, a déjà 80% de ces actions qui sont mises en place, ceci s'explique par un diagnostic qui s'est fortement appuyer sur les compétences du territoire. De plus, ceci s'explique aussi par la forte collaboration entre les acteurs du territoire pour la mise en place des principes du développement durable à l'échelle communale.

## ▪ Nantes

En 2005, la Ville de Nantes entre en phase d'élaboration de son programme d'actions Agenda 21 avec l'objectif de l'adopter au premier semestre 2006. Celui-ci concerne tout le monde,

chaque jour, dans ses comportements quotidiens comme dans les politiques publiques mises en place par la Ville.

Dans ce cadre, Nantes se fixe 4 grandes orientations :

- Quelles réponses doit-on apporter aux problèmes environnementaux majeurs de la planète : qualité de l'eau, effet de serre... ?
- Quelle ville aménager pour les Nantais de demain, pour nos enfants et ceux qui viendront vivre à Nantes ?
- Quelle politique de solidarité internationale, notamment vis-à-vis du Sud de la planète ?
- Comment conserver l'un des biens les plus précieux du patrimoine humain : sa diversité culturelle ?

Au cœur de l'élaboration de l'Agenda 21 de Nantes, la responsabilité de tous est concerné, afin que tous réfléchissent et agissent ensemble. De cette façon, a été mis en place « les ateliers nantais au développement durable » pour que chacun puisse s'informer, débattre et proposer des actions pour préparer l'avenir dans le cadre de l'Agenda 21 nantais. Ce derniers concernent:

- Atelier 1: les éco-gestes et la consommation responsable au quotidien (au domicile, au travail, lors de nos achats...)
- Atelier 2: Nantes et les enjeux urbains de demain
- Atelier 3: La place de la nature et de la biodiversité à Nantes

## II. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

---

- Atelier 4: Le vivre-ensemble planétaire culturel, dans un esprit de solidarité

### *b. Les actions observées*

Chaque collectivité présentée, au travers de son Agenda 21, porte sur son territoire des actions d'éducation à l'environnement menée en direction des jeunes. Le public de ces actions n'est pas toujours scolaire, car en fonction de ce qui s'offrait à moi j'ai dû analyser des actions en direction des jeunes de centres de loisirs.

- Action 1: L'esprit Métropolitain
- Action 2: La maison des éco-gestes
- Action 3: La petite faune aquatique
- Action 4: Le Pédibus - Vélobus
- Action 5: Le parcours d'eau
- Action 6: L'éco-citoyenneté
- Action 7: Le Conseil Municipal des Enfants

## Action 1: L'esprit métropolitain

### Thème

« L'esprit métropolitain » autour de deux axes forts:

- Le développement durable
- L'éco-citoyenneté

### Objectif

Nantes Métropole à travers cette exposition accueille les habitants de l'agglomération afin qu'ils comprennent au mieux les activités métropolitaines et les enjeux de demain, et plus particulièrement le jeune public auquel est destinée toute une palette de jeux de manipulation et d'animations multimédia.

### Public

Centre de loisirs,  
groupe de 8 enfants  
âgés de 5 à 7 ans.

### Animateur

1 animateur de l'association  
Ecopole

### Démarche

L'exposition invite à découvrir des gestes simples et essentiels. Préserver l'eau, réduire les déchets, rationaliser les déplacements, économiser l'énergie, découvrir les grands projets urbains, découvrir les espaces naturels de l'agglomération. Des thèmes qui sont traités de manière pédagogique et ludique pour mieux comprendre les enjeux du vivre-ensemble. De plus, ce lieu montre comment l'association des 24 communes de l'agglomération permet d'élaborer et conduire au sein d'un espace de solidarité un projet commun de développement durable et d'aménagement de leur territoire.



### Déroulement de l'action

La découverte de l'exposition se déroule sur une période de 20 min, l'animateur présente tous les modules un par un et fait participer de façon ludique les enfants. Ces derniers découvrent à travers les modules, les activités que chacun présente sur des thèmes comme:

- L'eau
- La pollution
- L'alimentation
- Les déchets
- La propreté
- La consommation

Ainsi, les enfants découvrent des moyens simples et pratiques qui permettent de faire des économies d'énergie, de consommer moins d'eau et d'électricité, d'adapter son alimentation en fonction des saisons... De plus, au cours de cette exposition les enfants peuvent découvrir le territoire de l'agglomération en le survolant grâce à une carte informatique mais aussi à travers les différents projets. L'éco-citoyenneté recherchée autour de cette exposition est d'une part de montrer que tous les citoyens appartiennent à un même territoire, Nantes Métropole, et qu'ils ont en leur possession des outils simples et efficaces pour agir rapidement, afin de lutter pour les préoccupations environnementales.

## II. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

### Action 2: La maison des éco-gestes

#### Thème

« La maison des éco-gestes » propose des solutions simples et pratiques pour contribuer quotidiennement à protéger la planète.



#### Objectif

Informar, sensibiliser et mobiliser la population sur des actes concrets au quotidien

#### Public

Centre de loisirs, groupe de 20 enfants âgés de 3 à 5 ans.

#### Animateur

Personne en charge de l'Agenda 21 sur la commune

#### Démarche

Chaque pièce propose des éco-gestes pour améliorer la qualité de vie sans pour autant dégrader la qualité de l'environnement (préservation des ressources, gestion des déchets, jardinage écologique, produits d'entretiens et de bricolage respectueux de l'environnement...) Dans chaque pièce, des solutions faciles et pratiques pour économiser l'énergie, réduire le volume de ses poubelles, jardiner écolo, se déplacer autrement...

#### Déroulement de l'action

Ces enfants ont mis en pratique leur esprit éco-citoyen avant même d'apprendre sur les éco-gestes. Ces derniers avec leur petites jambes ont marché pendant 3/4 d'heures pour ce rendre à l'exposition, petite ballade près d'un plan d'eau pour observer la faune et la flore... Cette excursion pédestre a été l'occasion pour les enfants de découvrir leur commune, ils ont pu apprécier la verdure, les oiseaux, les grenouilles... et se rendre compte que différentes infrastructures de transports étaient présentes sur leur commune (autoroute, voie de chemin de fer, pistes cyclable...)

Arriver à la maison des éco-gestes, les enfants sur une période de deux heures ont participé à deux activités:

- Visite de la maison des éco-gestes comme-ci ils étaient dans leur propre maison en passant de pièce en pièce. De lieu en lieu ces derniers ont découvert les éco-gestes à faire au quotidien de façon simple dans chaque pièce de la maison, du jardin à la cuisine en passant par la salle de bain et le garage... Cette découverte s'est fait par rapport à ce qu'ils faisaient chez eux, en apprenant ce qu'il fallait faire et ne pas faire. Le principe ici est de donner aux enfants des façons d'agir concrètes et simples pour qu'ils puissent facilement l'appliquer chez eux.
- La seconde activité consistait à la réalisation d'une fresque. Le message était de faire comprendre aux enfants qu'ils ont la main sur leur planète et qu'ils peuvent agir pour la protéger

## Action 3: La petite faune aquatique

### Objectif

Sensibiliser les enfants à la biodiversité apprendre les bons gestes à adopter dans un espace naturel, observer...

### Thème

La petite faune aquatique

### Public

Classe de CP 20 élèves

### Animateur

1 animateur de l'association  
Bretagne Vivante

### Démarche

- Faire apprécier l'environnement: pour acquérir de nouvelles attitudes vis-à-vis de la nature et de l'environnement; pour développer une approche sensible et émotionnelle
- Faire comprendre l'environnement: pour acquérir des comportements spontanés, respectueux de son environnement; pour développer des connaissances de tout ordre
- Permettre d'évaluer son environnement: pour porter un regard critique sur l'environnement: Quel impact des activités de l'homme sur l'environnement?
- Permettre d'agir pour la qualité de l'environnement: permettre à chacun d'agir aujourd'hui à son échelle pour aboutir à de l'éco-citoyenneté



### Déroulement de l'action

Cette action se déroule en trois temps qui passent de l'information et de la sensibilisation à la responsabilisation de l'action:

- Une première demi-journée qui correspond à de la théorie et à une première découverte du milieu aquatique ce qui permet d'apporter des connaissances
- Sortie sur le terrain afin de sensibiliser, de découvrir un milieu naturel et faire référence aux connaissances apportées en classe
- Restitution en classe des deux après-midi de sensibilisation et d'observation autour de la faune et de la flore. Cette étape permet de voir ce que les enfants ont retenu et comment ils interprètent les différents messages transmis.

## II. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

### Action 4: Le Pédibus et Vélobus

#### Thème

Le transport scolaire écologique pour les écoliers

#### Objectif

Un transport scolaire écologique pour:

- améliorer l'autonomie et la santé des enfants,
- augmenter le niveau de sécurité aux abords de l'école,
- favoriser la convivialité et la vie de quartier

#### Public

Les écoles maternelles et primaires de la commune de Bouaye

#### Animateurs

Les parents d'élèves, l'association Place au vélo, la commune, les enseignants

#### Démarche

Le Pédibus et Vélobus, sont des groupes d'enfants conduits par plusieurs parents bénévoles effectuant un trajet, en toute sécurité, à pied ou à vélo jusqu'à l'école. Comme un bus, il respecte une ligne, des arrêts, des horaires. Les enfants apprennent ainsi les règles de sécurité routière, et les parents créent des liens entre eux.



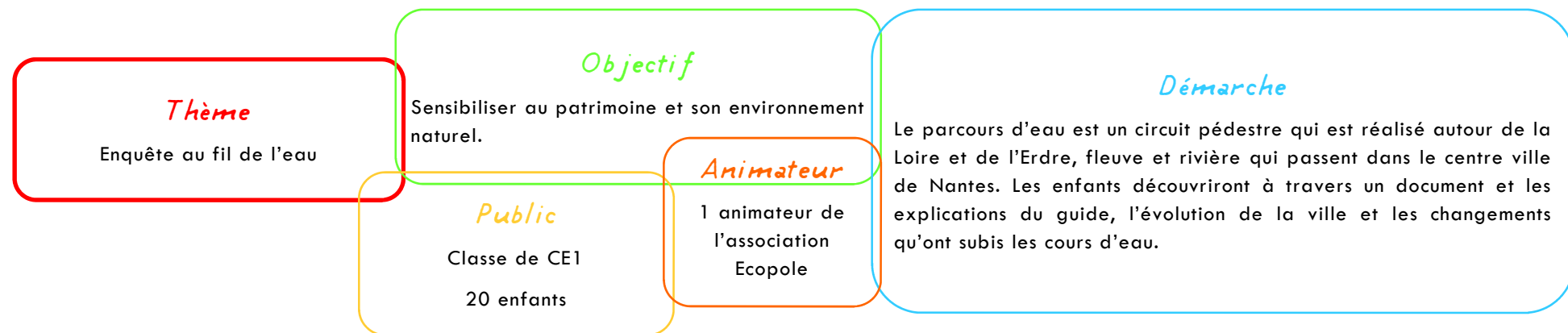
#### Déroulement de l'action

Parti d'une volonté communale avec l'association de certains parents d'élèves, l'action Pédibus Vélobus a vu le jour début juin 2007. Afin d'organiser les circuits scolaires l'association des parents d'élèves a établi les itinéraires scolaires possibles en fonction du lieu d'habitation de chaque élèves, souhaitant participer à la démarche, et en fonction de son école. Les trois écoles de la commune souhaitent s'investir dans ce type de démarche.

Ainsi, au mois de mai une réunion publique a eu lieu pour présenter aux parents d'élèves les circuits scolaires, ainsi que les démarches de sécurité qui sont déployées pour la mise en place de l'action. Lors de cette réunion un membre de l'association « Place au Vélo » est venu présenter l'aide qu'il apporte à cette action: Les parents d'élèves qui conduisent ces « caravanes » d'enfants ont ainsi eu le droit à une après-midi de formation pour les Pédibus et Vélobus, afin d'apprendre les gestes techniques qui permettent la sécurité routière pour les transports de groupes.

Ainsi au début du mois de juin les élèves ont pu se rendre à pied ou à vélo aux heures de ramassage des pédibus et Vélobus conduit par les parents d'élèves. Cette action qui s'est bien déroulée, au plaisir des petits et des plus grands, se reproduira ainsi à la rentrée scolaire de 2007.

## Action 5: Le parcours d'eau



### Déroulement de l'action

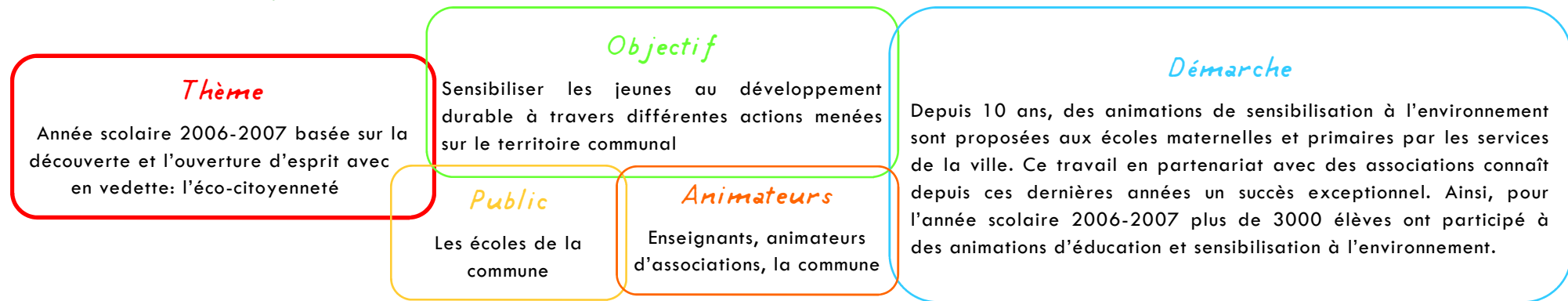
L'histoire de la ville est racontée de façon anecdotique, afin de susciter la curiosité des enfants et pour qu'ils prennent conscience que les cours d'eau, à Nantes, ont une importance capitale: le commerce fluvial, la « Venise de l'Ouest ». Seulement des changements se sont produits car les habitations en bordure de l'Erdre et de la Loire menaçaient de s'effondrer, l'Erdre a commencé à devenir insalubre, la voiture a commencé à faire son apparition il a fallu, alors faire de la place pour circuler en centre-ville. Ainsi, une période de grand travaux à commencer pour changer le lit des cours d'eau.

Ainsi sous la forme d'une enquête les enfants devront retracer l'évolution de leur ville en observant tout ce qui les entoure pendant le parcours.

Le principe de l'action est que l'enfant s'imprègne de son environnement naturel, bâti... pour comprendre que celui-ci évolue en fonction de l'homme. De cette façon l'objectif est de sensibiliser les enfants à l'importance des actions menées par les hommes et qui provoquent des changements majeurs dans notre environnement naturel.

## II. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

### Action 6: l'Eco-citoyenneté



### Déroulement de l'action

Différents acteurs autour d'un même objectif: les animations proposées sont primordiales à l'ouverture d'esprit des enfants et en lien permanent avec l'environnement et le développement durable sur leur territoire. Les initiations sont menées sur le territoire communal, dans les classes ou encore chez les exploitants communaux, car jouer sur la proximité est un atout majeur pour la sensibilisation.

Trois thématiques retenues pour l'année 2006-2007:

- Les animations environnement autour de l'éco-citoyenneté et de la nature: 22 classes inscrites sur le thème de l'eau et les autres ont travaillées sur les déchets, le bruit, les déplacements ou sur la faune, la flore et le marais de l'Erdre.
- Les animations patrimoine traitent du savoir-faire avec notamment la fabrication du pain
- Les animations agriculture permettent aux enfants de découvrir des exploitations maraîchères de la commune et le produit du terroir carquefolien

## Action 7: Conseil municipal des enfants

### Thème

La démocratie à hauteur d'enfants



### Objectif

On ne naît pas citoyen responsable, on le devient. C'est donc dès le plus jeune âge qu'il faut apprendre à devenir responsable, à respecter les autres et les règles de la Démocratie.

### Public

Les écoles de la commune

### Animateurs

Les enfants, la direction service et jeunesse, les services de la ville

### Démarche

Dans les écoles et les collèges les enfants sont initiés aux règles de la démocratie, les classes concernées par la démarche élisent, pour deux ans, leurs 26 Conseillers Municipaux Enfants après une campagne électorale active et selon les mêmes règles que leurs parents (carte d'électeur, isolement, bulletin secret et vote uninominal à un tour). Une fois élus, les jeunes conseillers se répartissent en commissions. Dans ces groupes de travail, ils proposent des idées, des projets qu'ils développent selon leurs souhaits. Le dossier ainsi préparé est proposé au vote de l'ensemble du CME. C'est seulement après la décision du CME, que le projet devient réalité.

Un budget de 20 000 euros est alloué à leurs initiatives.

### Déroulement de l'action

Élus en mars et en novembre 2005, les 26 Conseillers Municipaux Enfants ont aujourd'hui entre 10 et 14 ans.

Après leur élection, ils se sont répartis, librement, dans 4 commissions dont ils ont choisi les thèmes :

- Sports
- Culture et Solidarité
- Environnement
- Sécurité et Prévention

**Chaque groupe travaille dans les domaines qui le concerne, de façon libre et autonome.** Ainsi, une idée, apportée par un ou plusieurs Conseillers Enfants, devient projet, après débat et discussion au sein de la commission. Les discussions portent sur le fond mais aussi sur la forme que peut prendre cette action. Une fois bouclé, le projet est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal Enfants, lors des séances plénières, pour y être expliqué, débattu et enfin voté (ou non...).

**Ainsi, les Conseillers Municipaux Enfants ont pu proposer :**

- l'ajout de nouveaux modules de glisse au Skate Park (avec le Club Municipal de Jeunes)
- un nettoyage de printemps (avec le Service Environnement de la Ville)
- une sensibilisation au respect des limitations de vitesse en ville (avec la Police Municipale)
- une exposition de dessins d'enfants sur le thème des Droits de l'Enfant
- une fiche d'information Nature pour le nouveau guide des sentiers de la Ville...







### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

Cette partie a pour objectif d'observer les terrains d'études, et plus particulièrement l'éco-citoyenneté dans les actions d'éducation à l'environnement et les engagements communaux pour une politique éducative à l'environnement. Ceci permet d'analyser, les interactions entre les politiques locales en matière d'éducation à l'environnement et les actions des acteurs locaux. Cette analyse apporte des éléments de réponse pour une mutualisation possible des compétences d'un territoire en matière d'éducation à l'environnement en vue de faire de l'éco-citoyenneté, au regard de l'hypothèse soulevée en partie 2.

Dans un premier temps il sera question de l'évaluation des actions observées par rapport à l'objectif d'éco-citoyenneté ainsi que de l'analyse et l'évaluation des engagements des collectivités pour la mise en place d'une politique éducative à l'environnement. A partir de cette évaluation, on expliquera dans un deuxième temps pourquoi les actions d'éducation à l'environnement et les engagements des collectivités sont en décalage pour faire de l'éco-citoyenneté. Enfin, ceci permettra d'aborder l'Agenda 21 scolaire en questionnant sa pertinence pour former à l'éco-citoyenneté les acteurs de demain.

#### A. OBSERVATION DE L'ÉCO-CITOYENNETÉ SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDES

Cette notion est apparue en filigrane à travers les principes et les objectifs de l'éducation à l'environnement et l'Agenda 21 scolaire. Comment cette notion est-elle mise en œuvre sur les territoires d'études?

L'éco-citoyenneté s'appuie sur des principes et des pratiques (cf. tableau ci-contre), définis en partie 2. Ceux-ci ont été observés sur les territoires d'étude au travers d'actions d'éducation à l'environnement et au travers des engagements des

collectivités.

Dans un premier temps il s'agit d'évaluer la prise en compte de l'éco-citoyenneté dans les actions d'éducation à l'environnement. Dans un second temps d'évaluer les engagements des collectivités par rapport à une perspective d'éco-citoyenneté. La prise en compte de l'éco-citoyenneté est définie par rapport aux principes de l'éducation à l'environnement et des Agendas 21 scolaire.

Il est important de préciser ces grands principes afin de comprendre plus justement les critères d'évaluation choisis pour l'analyse, (cf. tableaux page 58 et 59).

## L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Tableau n° 4

### PRINCIPES THÉORIQUES

- Développer des connaissances, des comportements et des compétences adaptés à la vie collective et respectueux de l'environnement
- Développer un sentiment d'apparence à un territoire et/ou à des convictions
- Mode d'action qui consiste à respecter l'environnement et avoir une attitude responsable et un sens de la curiosité

### PRATIQUES

- Mise en œuvre d'actions respectueuses de l'environnement:
  - ☞ Appliquer des éco-gestes: à la maison, à l'école, dans la ville, la campagne, dans les façons de se déplacer
  - ☞ Être responsable de ses actes au quotidien: savoir quel sera l'impact de mes gestes sur l'environnement et pour les individus d'un même territoire
- Développer la cohésion sociale entre les individus d'un même territoire
  - ☞ Responsabilisation
  - ☞ Participation: inciter l'engagement des individus pour des actions environnementales et sociales
- Démarche à long terme pour une efficacité de l'action



### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

## L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Tableau n° 5

### PRINCIPES

- Ouvrir à la pluridisciplinarité pédagogique
- Admettre des valeurs pour se comporter en citoyen responsable
- Éduquer est le passage d'une génération à l'autre de pratiques environnementales et sociales, et des connaissances

### OBJETIFS

- Développer le savoir, le savoir-faire et le savoir-être des enfants
- Développer le sens de la responsabilité et de l'engagement
- Développer la volonté d'action pour résoudre les problèmes environnementaux

## L'AGENDA 21 SCOLAIRE

Tableau n° 6

### PRINCIPES

- Un processus permanent de participation, de concertation et d'évaluation pour un programme d'actions pour le public scolaire
- Permettre le changement des attitudes, des comportements pour un meilleur savoir et des compétences
- Permettre un engagement responsable et solidaire dans une démarche
- Encourager la transversalité des enjeux pour la pluridisciplinarité de l'action

### OBJETIFS

- Construire un projet à long terme qui permet la projection et l'implication des jeunes dans le futur
- Favoriser la collaboration active de tous les acteurs et réunir l'ensemble des actions d'éducation à l'environnement autour d'un projet pour une cohérence territoriale
- Apporter une approche pédagogique dans l'élaboration du programme d'actions



### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

#### GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DE L'ACTION POUR L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Tableau n° 7

THÈME DE L'ACTION	L'ESPRIT MÉTROPOLITAIN (NANTES MÉTROPOLE)	LA MAISON DES ÉCO-GESTES (SAINTE-LUCE)	LA PETITE FAUNE AQUATIQUE (BOUAYE)	LE PÉDIBUS-VÉLOBUS (BOUAYE)	LE PARCOURS D'EAU (NANTES)
DURÉE	2 heures	2 heures	3 demi-journées	Action hebdomadaire	1 demi-journée
LA PÉDAGOGIE	Apports de connaissances sur des thèmes variés + tests ludiques sur les connaissances et compétences de l'enfant => savoir et savoir-faire	Information et sensibilisation sur les éco-gestes à faire de façon simple dans une maison => savoir	Information, sensibilisation et mise en situation autour du milieu naturel, bilan sur les 3 actions pour connaître l'appréciation des enfants => savoir, savoir-faire, savoir-être	Les enfants sont au cœur de la démarche car se sont eux qui produisent l'action => savoir-faire et savoir-être	Compter l'histoire de Nantes à travers son patrimoine et ses grands travaux en faisant le lien avec l'environnement qui a influencé son évolution => savoir
LA RESPONSABILITÉ	Découverte des gestes simples et faciles pour agir rapidement	Chaque individu à la possibilité d'agir selon ses moyens pour l'environnement	Appel à tous les sens de l'enfants qui lui permet d'apprécier l'environnement, de le comprendre, de porter un regard critique sur ses gestes et enfin permettre à l'enfant d'agir	Respecter les horaires de bus, les règles de la sécurité de la route	Peu de responsabilité, l'enfant est acteur dans le sens où il apprend sur l'évolution de sa ville de façon ludique mais il n'est pas concerné directement
PLURIDISCIPLINARITÉ	Développe le sentiment d'appartenance à un territoire, sensibilise sur des nouvelles façons d'agir au quotidien	Démarche de sensibilisation par rapport aux façons de faire d'un individu au quotidien	Référence au savoir des enfants sur le milieu naturel notamment pas rapport à ce qui leur est enseigné à l'école mais aussi par rapport à leurs connaissances personnelles	Recherche de l'autonomie de l'enfant, apprendre la sécurité routière, action positive pour la santé de l'enfant, action respectueuse de l'environnement	Observer l'environnement pour comprendre et apporter des éléments de réponse à l'enquête sur l'explication de l'évolution de la ville
ACTEURS CONCERNÉS	Ecopole Nantes Métropole	Commune de Sainte-Luce	Association Bretagne Vivante	Commune de Bouaye Association Parents d'élèves Association Place au Vélo Enseignants	Ecopole
L'ÉCO-CITOYENNETÉ	8/15	5/15	12/15	11/15	7/15

## 1. La pertinence de l'action pour l'éco-citoyenneté

### a. L'évaluation des actions d'éducation à l'environnement

L'ensemble des actions observées on fait ressortir une notion en filigrane l'éco-citoyenneté, mais comment celle-ci apparaît dans un chaque action? et comment les actions observées s'approchent de la notion d'éco-citoyenneté?

De cette façon l'évaluation suivante (cf. tableau page ci-contre) permet de mettre en évidence la pertinence de l'action pour une démarche éco-citoyenne. Cette évaluation est réalisée à partir de cinq critères, déterminés par rapport aux notions majeures ressorties lors de l'analyse de l'éducation à l'environnement et des Agendas 21 scolaire, qui conduisent à la notion d'éco-citoyenneté.

Le principe étant que chaque critère d'analyse ait une couleur qui s'intensifie plus l'action se rapproche d'une démarche qui incite les individus à être éco-citoyen. Pour pouvoir ensuite classer ces actions, chaque dégradé de couleur est doté de point à savoir: clair = 1 point, moyen = 2 points et foncé = 3 points, ainsi les actions sont notées sur 15.

La lecture de ce tableau doit-être interprétée de la façon

suivante:

- Durée de l'action: plus la durée de l'action est importante plus l'implication de l'individu et son engagement à la participation de démarches éco-citoyennes est forte.
- La pédagogie de l'action: Quel savoir pratiqué dans les actions pour l'éco-citoyenneté? Théorie = savoir, Pratique = savoir-faire, Participation = savoir-être
- La responsabilité: action qui développe la possibilité d'agir et le sens de l'engagement pour résoudre les problèmes environnementaux et inciter la cohésion sociale entre les individus
- La pluridisciplinarité: Action qui s'appuie sur des champs disciplinaires multiples permettant de développer le respect de l'environnement, un sentiment d'appartenance à un territoire, inciter la cohésion et la collaboration entre les enfants
- Les acteurs concernés: plus la mobilisation et la collaboration des acteurs est forte plus la volonté de développer les différents savoirs-faire et l'échange d'expériences dans l'action est importante

Ainsi, pour chaque action, est répertorié l'ensemble des observations faites en fonction des critères d'évaluation. Ceci permet de déterminer la place de l'éco-citoyenneté, par rapport au processus de mise en œuvre de l'action.



### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

## PERTINENCE DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

Tableau n° 8

THÈME DE L'ACTION	L'ESPRIT MÉTROPOLITAIN (NANTES MÉTROPOLE)	LA MAISON DES ÉCO-GESTES (SAINTE-LUCE)	LA PETITE FAUNE AQUATIQUE (BOUAYE)	LE PÉDIBUS-VÉLOBUS (BOUAYE)	LE PARCOURS D'EAU (NANTES)
DURÉE DE L'ACTION	2 heures	2 heures	3 demi-journées	Action hebdomadaire	1 demi-journée
PUBLIC CONCERNÉ	Centre de loisir enfants: 10 enfants de 5 à 7 ans	Centre de loisir: 20 enfants âgés de 3 à 5 ans	Classe de CP 20 enfants	Les classes de primaires et de grandes sections des 3 écoles de la commune	Classe de CE1 20 enfants
CONTEXTE	Volonté du centre de loisir de participer à cette action seulement hors du contexte du thème de la semaine « Princes et Princesses » donc les enfants n'ont pas saisi l'importance de cette démarche	Rendre dans les démarches du centre de loisir qui met en œuvre des actions liées à l'environnement	Action qui est répétée chaque année depuis 15 ans pour apporter aux enfants un savoir et des compétences par rapport au milieu naturel afin qu'ils établissent un lien avec ce qui ils apprennent en classe	Démarche qui répond à une action de l'Agenda 21 de la commune	Dans le cadre de la semaine du développement durable
ACTEURS CONCERNÉS	Ecopole Nantes Métropole	Commune de Sainte-Luce	Association Bretagne Vivante	Commune de Bouaye Association Parents d'élèves Association Place au Vélo Enseignants	Ecopole
CONSTATS	L'action proposée, ne rentre pas dans le contexte où se trouve l'enfant, de plus la durée de l'action ne lui permet pas de prendre du recul pour s'intéresser et s'impliquer dans l'action	Public concerné par l'action est très jeune donc il est difficile de capter leur attention d'autant plus que l'enfant ne participe pas activement à l'action. Ils reçoivent des informations de sensibilisation sur les éco-gestes ils établissent une comparaison avec ce qu'ils savent faire mais ils restent passifs par rapport à l'action	Des liens sont établis par rapport à l'enseignement que reçoit l'enfant La durée de l'action permet d'avoir des étapes bien identifiées qui marquent le côté évolutif de l'action dans le sens où à la fin de l'action il y a un retour sur les acquis de l'enfant	Action hebdomadaire qui s'inscrit à la fois dans le milieu scolaire, le milieu familial et la volonté communale. Responsabilise l'enfant sur les contraintes d'horaire Permet de développer l'importance de l'action pour le respect de l'environnement	Volonté de faire participer les enfants à la semaine du développement durable en ayant une approche urbaine liée à l'environnement

### *b. La pertinence de la mise en oeuvre des actions*

Ce tableau a pour objectif de montrer la pertinence de l'action par rapport au public qui est acteur de celle-ci mais aussi par rapport au contexte dans lequel s'inscrit cette action.

En effet, si les actions observées s'inscrivent dans un démarche ceci donne un sens à la pédagogie de l'action et apporte le poids nécessaire pour mobiliser les divers acteurs. Ceci est essentiel, car c'est ce qui constitue la première étape de construction d'un Agenda 21 scolaire.

De plus, la durée de l'action par rapport au public concerné doit-être judicieuse. En effet, si une action ponctuelle dure 2 heures, il sera plus difficile d'inculquer des valeurs et inciter des changements de comportements, au vue de l'éco-citoyenneté et à fortiori de faire une évaluation de l'efficacité de la démarche.

Une action qui s'intègre dans un contexte et qui est défini, comme l'action Pédibus - Vélobus à Bouaye, permet de donner du sens à la démarche pour les acteurs qui se mobilisent dans l'élaboration de l'action, mais aussi pour les enfants qui sont au cœur de la démarche. Ceci, fait référence au principe de l'Agenda 21 scolaire à savoir un processus d'action sur le long terme favorisant la participation et le sens des valeurs propres à l'action.

La combinaison des différents critères de pertinence de mise en oeuvre de l'action permet de définir si l'action est pertinente pour l'enfant (rouge) ou au contraire elle ne lui permet pas d'obtenir un comportement éco-citoyen (bleu).



### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

#### PERTINENCE DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE CARQUEFOLIEN

Tableau n° 9

THÈME DE L'ACTION	L'ÉCO-CITOYENNETÉ				CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
	ANIMATIONS PATRIMOINE	ANIMATIONS ENVIRONNEMENT	ANIMATIONS AGRICULTURE	ANIMATIONS LECTURE DE PAYSAGE	
PUBLIC CONCERNÉ	5 écoles de maternelle/ primaire dont 12 classes = 281 élèves	10 écoles de maternelle primaire dont 72 classes = 1845 élèves	6 écoles de maternelle primaire dont 4 classes = 101 élèves	2 collèges dont 14 classes inscrites	26 conseillers municipaux enfants âgés de 10 à 14 ans
OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE	Sensibiliser à l'environnement par le biais d'actions portant sur des thèmes variés, apporter aux enfants des connaissances et des compétences qu'ils pourront remettre en pratique				Apprendre à devenir responsable dès le plus jeune âge en respectant les règles de démocratie et en élaborant de nouveaux projets pour la ville
CONTEXTE	Depuis 10 ans des actions de sensibilisation à l'environnement sont menées sur le territoire communal, montées en partenariat avec les acteurs du territoire sur des thématiques précises l'année 2006-2007 porte sur l'éco-citoyenneté				Volonté communale de mettre en pratique les règles de la démocratie enseignées aux enfants dans les établissements scolaires afin qu'il mettent en pratique leur esprit citoyen
PÉDAGOGIE	Actions différentes qui s'inscrivent dans un thème unique à savoir l'éco-citoyenneté, le choix de l'action porte sur les convictions des classes, c'est-à-dire en fonction de ce que les enfants préfèrent par rapport à ce qu'ils sont en train d'étudier=>corrélation entre la discipline enseignement et la discipline savoirs				Appliquer les règles de démocratie acquises à l'école, travailler sur l'échange et être à l'écoute de l'ensemble des enfants de la commune
MUTUALISATION DES COMPÉTENCES	Association Croque Jardin Ville de Carquefou	Association Bretagne Vivante Ville de Carquefou	Gérant d'une exploitation maraîchère Association Croque Jardin Ville de Carquefou	Association Bretagne Vivante Ville de Carquefou	Les services municipaux Le Maire de Carquefou Direction enfance / jeunesse
CONSTATS	Ensemble des structures scolaires sont impliquées dans la démarche de sensibilisation à l'environnement qui porte sur le thème de l'éco-citoyenneté, plusieurs acteurs qui se réunissent pour apporter leurs « Savoirs » sur une thématique précise mais par le biais d'actions différentes ce qui fait ressortir la pluridisciplinarité du projet				Impliquer les enfants dans la construction de leur ville permet de les rendre responsables et de leur faire prendre conscience du devoir civique et du sens de l'action qui doit être favorable à tous les citoyens d'un territoire

### *c. La pertinence des actions sur le territoire Carquefolien*

Les informations concernant les actions menées sur le territoire de Carquefou ne peuvent être évaluées de la même façon, car je n'ai pas pu les suivre. Ainsi, l'analyse en deux temps faite précédemment pour évaluer la pertinence des actions sur les territoires, sera faite, ici, d'un seul tenant.

Pour analyser ces actions, les critères retenus ont aussi été établis par rapport aux principes de l'éducation à l'environnement et ceux de l'Agenda 21 scolaire (cf. tableau ci-contre). L'évaluation porte sur la combinaison des critères d'analyse de l'action qui permet ainsi de déterminer la pertinence de l'action pour l'enfant, afin qu'il puisse obtenir un comportement éco-citoyen, (rouge= positif, bleu=négatif).

Les actions mises en œuvre sont coordonnées à l'échelle du territoire carquefolien ce qui explique, en partie, la forte participation des écoles. La seconde explication, qui peut être formulée, est le soutien de la commune pour chaque animation, qui se concrétise par un soutien matériel et financier. Le fait que ces actions soient coordonnées à l'échelle communale permet une cohérence de la démarche et une mise en œuvre efficace.

De plus, le thème abordé pour l'année scolaire 2006-2007 répond à la notion dégagée par les objectifs de l'éducation à l'environnement et l'Agenda 21 scolaire à savoir l'éco-citoyenneté. Ceci permet de mettre en évidence que la commune de Carquefou s'est lancée comme axe de progrès l'éco-citoyenneté pour l'année 2006-2007.

Cette démarche peut-être associée à la démarche d'Agenda 21 scolaire car un thème d'action est défini avec une mobilisation importante d'acteurs sur une période déterminée.

### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

#### *d. Bilan des actions par rapport à l'éco-citoyenneté*

L'éco-citoyenneté est de permettre à l'enfant ou au jeune de prendre conscience de l'impact de ses gestes au quotidien. C'est aussi lui donner les clés pour réfléchir et le cadre qui l'encouragera à adapter des comportements respectueux de l'environnement et de la vie sociale. Ce cadre, posé dès la petite enfance, doit rendre l'enfant responsable et lui permettre d'être acteur à nouveau.

A travers, les actions observées on constate que celles-ci sont généralement ponctuelles, il est par conséquent, difficile de définir un cadre qui puisse être propice à l'enfant pour développer sa responsabilité dans l'action et donc son savoir-faire et son savoir-être dans une situation qui se déroule sur du court terme. Cependant, les actions menées sur la ville de Carquefou sont des actions ponctuelles mais celles-ci s'inscrivent dans une démarche, valable sur l'ensemble d'une année scolaire avec un thème précis et pour laquelle se mobilise un certain nombre d'acteurs. Les animations menées sur le thème de l'éco-citoyenneté permettent aux enfants de comprendre et de voir l'intérêt de l'action puisque celle-ci est définie dans un cadre construit en rapport avec les disciplines enseignées. Le cadre de cette démarche s'applique à l'ensemble des établissements scolaires de la commune. De plus, la présence du Conseil Municipal des Enfants permet de familiariser les enfants aux

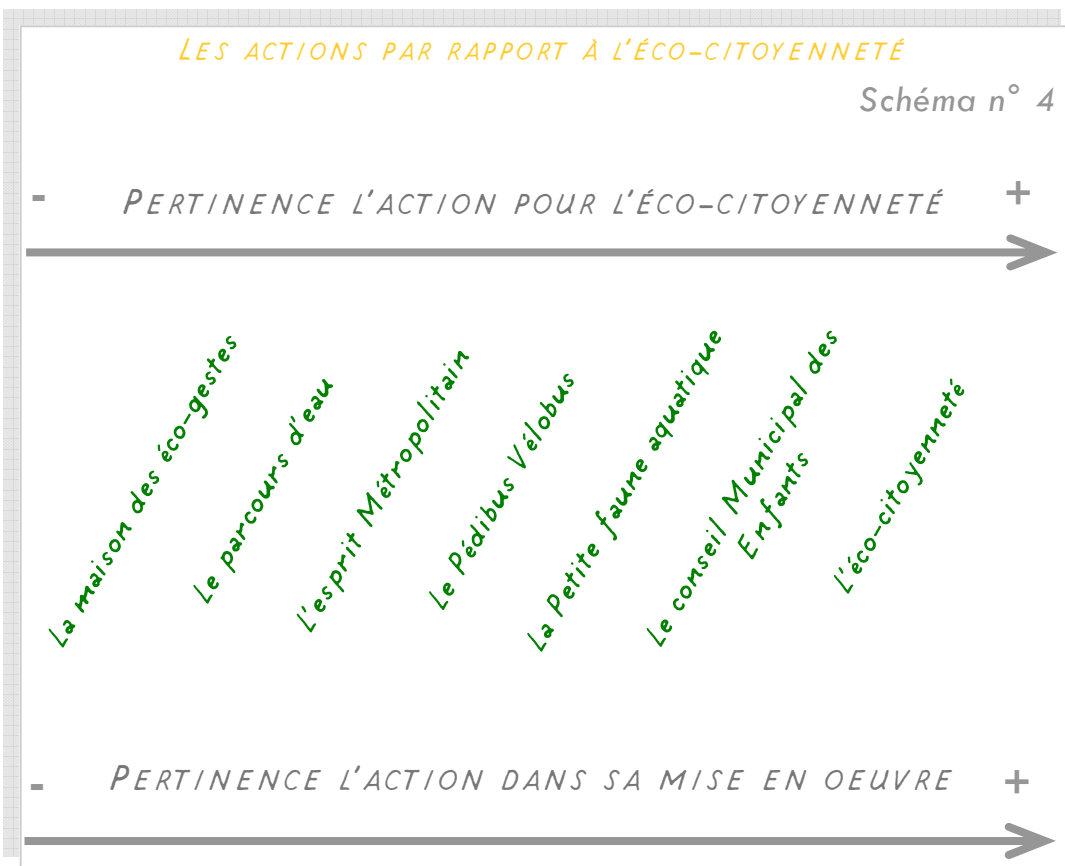
mécanismes de décision sur des sujets liés à l'environnement: Journée de nettoyage urbain, ... Cette démarche permet d'impliquer et de faire réfléchir le citoyen en herbe à l'impact sur l'environnement de ses actes au quotidien, tel est, de plus en plus la finalité de l'éco-citoyenneté.

Sur l'ensemble des actions observées, il est rare de constater qu'un seul acteur se mobilise. Pour l'élaboration d'une action d'éducation à l'environnement dans les écoles, les enseignants s'appuient sur l'aide d'un réseau associatif pour permettre l'enrichissement de l'action, tel est le cas sur les communes de Bouaye, de Carquefou et de Nantes.

De plus, l'ensemble de ces actions, dans leur démarche pédagogique, visent à apporter des valeurs aux enfants, afin qu'ils puissent par la suite adopter des comportements citoyens et responsables par rapport à l'environnement et aussi par rapport à la vie sociale. Au regard de cette analyse, on constate que l'efficacité de l'apprentissage de ces valeurs joue sur la pertinence de la mise en œuvre de l'action. La durée de l'action, ponctuelle ou à long terme, l'âge des enfants sont des critères indissociables pour donner du sens à l'action et permettre d'obtenir des résultats. Le problème majeur de ces actions, est qu'il n'a pas été possible de faire une évaluation de l'impact qu'a pu avoir la démarche d'apprentissage sur l'évolution des comportements des enfants.

Le schéma ci-contre situe, l'ensemble des actions par rapport

à l'éco-citoyenneté au regard de l'évaluation sur la pertinence des actions par rapport à l'éco-citoyenneté et leur mise en œuvre et des constats formulés.



## 2. L'engagement des collectivités

### a. Recueil des engagements

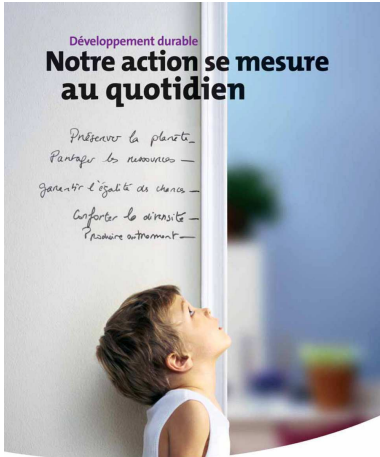
Sur l'ensemble des territoires où les actions ont été observées, les collectivités se sont engagées à répondre aux principes du développement durable en élaborant un Agenda 21 local.

Les entretiens réalisés avec les différents chargés de mission m'ont ainsi permis d'établir un lien entre l'Agenda 21 local et l'éducation à l'environnement. En effet, pour certaines collectivités la volonté d'établir une politique éducative au développement durable et à l'environnement ressort très nettement.

Ainsi, cette partie traite de l'ensemble des informations recueillies concernant les engagements des collectivités, par rapport à l'éducation à l'environnement dans le milieu scolaire ainsi que des actions qui vont être mise en place pour introduire cette politique.

### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

## NANTES MÉTROPOLE



21 chantiers pour le 21<sup>e</sup> siècle



#### PRESENTATION

Communauté urbaine composée de 24 communes sur un territoire de 52336 hectares et accueille 580 000 habitants

Nantes Métropole se compose de 10 pôles de proximité pour répondre aux mieux aux attentes des citoyens, chaque zone regroupant entre 34000 et 72000 habitants constitue un territoire d'actions aux missions polyvalentes.

#### AGENDA 21

L'élaboration de cet « outil repère » est une nouvelle étape du développement durable à l'échelle de l'agglomération déclinant ainsi des objectifs communs dans les politiques publiques et dans les pratiques quotidiennes de la communauté d'agglomération.

#### OBJECTIFS ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

**ACTION 19 de l'Agenda 21: FORMATION DES ACTEURS LOAUX AU DEVELOPPEMENT DURABLE, proposer des supports de sensibilisation et de formation pour mettre en pratique le développement durable**

#### ACTEURS

Les 24 communes de l'agglomération nantaise / Ecopole / Nantes métropole

#### ACTIONS

- Recenser l'existant et les projets annoncés (tous public et type de contenus compris) au niveau de l'agglomération.
- Coordonner et diffuser les informations.
- Identifier quelques axes prioritaires (en terme de publics et de contenu), approfondir les besoins

#### CONSTATS

- Le besoin de mutualisation des compétences et des informations pour une sensibilisation, une éducation et une formation à l'environnement
- Créer « une culture commune locale » en termes de développement durable et ouvrir l'accès à tous à l'éducation et sensibilisation à l'environnement
- Créer une co-responsabilité sur l'ensemble du territoire de Nantes Métropole

Pour Nantes métropole intégrer ce type d'action dans son Agenda 21 permet de sensibiliser l'ensemble des communes de l'agglomération, qui ont participé à son élaboration, à la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un même thème.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte où le développement durable implique l'adoption de nouvelles techniques, de nouveaux réflexes et de créer des partenariats avec tous les acteurs engagés. Il existe un réel besoin en termes de sensibilisation et de formation au développement durable. Même si l'agglomération dénombre de nombreuses initiatives, Nantes Métropole souhaite aujourd'hui favoriser une « culture commune » locale et répondre parallèlement à des besoins spécifiques.

Ainsi, cette action se décompose en trois axes de travail comme présentés dans le tableau ci-contre. Le résultat souhaité, fin 2007, est que Nantes Métropole dispose d'une plaquette d'information sur l'éducation, la sensibilisation et la formation au développement durable.

Autre mesure attendue, est la disposition d'un plan triennal fixé sur:

- **La gouvernance et l'optimisation des moyens:**  
Meilleure lisibilité de l'offre existante et mutualisation des moyens des acteurs; évolution des comportements individuels

et collectifs

- **La cohésion sociale:**

Création d'une « culture communale locale » en terme de développement durable; accès de tous à la sensibilisation / éducation / formation

- **L'économie plurielle:**

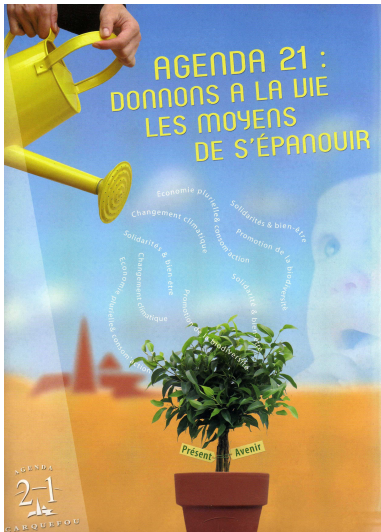
Qualification des professionnels; échanges et augmentation des compétences locales

L'engagement de Nantes Métropole à travers cette action ne se centre pas uniquement sur le recensement des actions destinées au public scolaire mais s'étend à tous types d'acteurs. Cet engagement marque la volonté d'impliquer l'ensemble des citoyens d'un territoire dans une démarche commune.

Les engagements recueilli à l'échelle communale sont d'une autre nature, ces derniers s'orientent plus vers des démarches opérationnelles qui concernent directement le public scolaire.

### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

## CARQUEFOU



#### PRESENTATION

Ville de l'agglomération nantaise de 4342 hectares  
17000 habitants, 6 écoles maternelles, 6 écoles primaires, 2 collèges, 4 établissements de formation supérieure, 2 établissements de formation spécialisée

#### AGENDA 21

Action 2: Sensibiliser au développement durable  
contribuer à la prise de conscience des acteurs du territoire sur l'urgence à agir dans le sens du développement durable

#### OBJECTIFS ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

- Sensibiliser le réseaux éducatif:
- Implication du conseil municipal enfants dans la mise en place de l'Agenda 21
  - Proposer aux écoles la participation à des « projets pédagogiques » en lien avec le développement durable afin que chaque élève « porteur » de cette culture devienne « acteur »
  - Associer l'ensemble des structures éducatives du territoire: centre aérés, sites universitaires, lycée agricole, collège,...

Action à venir dans l'Agenda 21: « Développer le partenariat entre les acteurs du monde éducatif »

#### ACTEURS

Ville de Carquefou / Association Bretagne Vivante / Association Croque Jardin / les exploitants agricoles

#### ACTIONS

2006 - 2007 animations sur les déchets, l'eau, les éco-gestes, l'alimentation (produits biologiques de la ferme)  
Depuis 10 ans, la commune mène des actions d'éducation à l'environnement: en 1997 10 participants aujourd'hui elles sont 82

#### CONSTATS

- Réunir tous les acteurs du territoire pour la mise en œuvre d'une politique éducative environnementale auprès du public scolaire de la commune
- Possibilité d'élaborer un Agenda 21 scolaire

La finalité de cette action est de contribuer à la prise de conscience des acteurs du territoire sur le sens à agir au développement durable et aller plus loin dans la démarche de sensibilisation des acteurs de demain, à savoir les jeunes de la commune en développant leur esprit éco-citoyen.

Cette volonté communale s'inscrit dans la continuité des animations de sensibilisation à l'environnement menées sur le territoire depuis une dizaine d'années. C'est avec détermination qu'elle souhaite renforcer la sensibilisation à l'environnement auprès du réseau éducatif (cf. tableau ci-contre) notamment en développant le partenariat entre les acteurs du monde éducatif.

Ainsi, pour mener cet engagement communal la ville tient à s'appuyer sur un principe de gouvernance en mobilisant « ceux qui pensent, ceux qui vivent et ceux qui décident ». Dans ce sens, la volonté de réunir tous les acteurs du territoire autour d'un même thème est bénéfique à l'éventuelle mise en place d'une politique éducative au développement durable et à l'environnement ou à l'élaboration d'un Agenda 21 scolaire comme l'envisagerait peut-être la commune.

Les actions menées en 2006-2007 répondent en parti à cette volonté communale et mettent en avant le développement des démarches éco-citoyennes.

### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

## SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE



#### PRESENTATION

Ville de l'agglomération nantaise de 1145 hectares  
12000 habitants, 2 200 enfants et jeunes scolaires répartis dans 7 écoles et 1 collège

#### AGENDA 21

« L'Agenda 21 est une feuille de route » pour construire une ville durable pour les générations futures à travers les principes d'éco-citoyenneté

#### OBJECTIFS ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Une responsabilité partagée qui se décline en 3 axes pour former les éco-citoyens de demain:

- Construire ensemble la ville de demain
- Respecter notre planète
- Être solidaire

#### ACTEURS

Public scolaire / commune / association parents d'élèves / Ecopole / Ademe

#### ACTIONS

Mise en place d'action pédibus / La maison des éco-gestes / Rallye des jeunes citoyens

#### CONSTATS

- Volonté de développer l'éco-citoyenneté vers le jeune public
- Mutualiser les performances de la commune dans le domaine de l'environnement pour développer l'éco-citoyenneté

La ville de Sainte-Luce place l'éco-citoyenneté au cœur de son Agenda 21 en s'engageant à offrir une ville durable à ses enfants, elle met ainsi en place des actions en direction du jeune public.

La commune s'engage ainsi à mettre en place une responsabilité partagée, articulée autour de trois axes (cf. tableau ci-contre):

- Construire la ville de demain en élaborant une charte de démocratie locale afin de faire de ses habitants des citoyens partenaires en associant, les habitants, les établissements scolaires, le collège, les associations et le tissu associatif local
- Respecter l'environnement en éduquant les jeunes au développement durable et à l'environnement, notamment grâce à l'aide du service espaces verts qui intervient chaque année auprès des scolaires pour les sensibiliser à un jardinage respectueux de l'environnement ou encore en incitant les éco-gestes dans les écoles pour former des éco-citoyens
- Être solidaire en incitant les jeunes à devenir des citoyens responsables grâce à des actions.

### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

## BOUAYE



### Agenda 21 de Bouaye



Tracer notre avenir sur une politique de développement durable

Ville de Bouaye - Août 2001

#### PRESENTATION

Ville de l'agglomération nantaise de 1383 hectares  
5252 habitants, 1 école maternelle, 2 écoles élémentaires  
2ème commune de Nantes Métropole à accueillir autant d'élèves proportionnellement à sa population

#### AGENDA 21

Elaborer pour renforcer l'engagement communal entrepris depuis 10 ans en faveur d'actions environnementales

#### OBJECTIFS ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

- Peu de démarches pour le milieu scolaire car la volonté communale à travers son Agenda 21 est de former l'ensemble des acteurs du territoire vers des démarches qui respectent les principes de l'Agenda 21.
- Cependant la commune a engagé en lien avec l'association des parents d'élèves une action Pédibus Vélobus

#### ACTEURS

La mobilisation et la collaboration des acteurs est importante sur la commune pour répondre au programme d'actions de l'Agenda 21 mais cette mobilisation n'est pas faite pour inciter des démarches d'éducation à l'environnement auprès du public scolaire

#### ACTIONS

Le Pédibus - Vélobus / La Petite Faune Aquatique

#### CONSTATS

- La commune se concentre à remplir et répondre la mieux possible aux actions qu'elle s'est fixée dans son Agenda 21
- Malgré le fait que certaines actions soient protégées en direction du public scolaire aucune mesure n'est encore envisagée pour inscrire ses démarches dans une politique ou charte communale liée à l'éducation à l'environnement

La commune de Bouaye se concentre à répondre aux objectifs qu'elle s'est lancée à travers son Agenda 21, en effet 10 mois après sa mise en place, 78% des actions sont engagées.

L'action Pédibus-Vélobus, est née de la volonté de l'adjointe à l'enseignement, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une fiche d'action de l'Agenda 21: « programme de développement durable qui articule le respect de l'environnement, la diversité économique, l'harmonie sociale au travers d'une démocratie plus citoyenne ». Cette démarche a permis de mobilisé plusieurs acteurs pour sa mise en œuvre et à fait preuve de cohérence territoriale puisqu'elle s'applique à l'ensemble des établissements scolaires.

Cependant, la commune à l'heure actuelle ne souhaite pas entreprendre de démarche particulière pour la mise en place d'une politique éducative à l'environnement, car elle souhaite consacré l'ensemble de ces compétences à la réalisation de son programme d'actions lancée par l'Agenda 21 local.

### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE



## NANTES

#### PRÉSENTATION

Commune de Nantes Métropole de 6519 hectares et préfecture de Loire-Atlantique  
269343 habitants, 40 écoles primaires, 68 écoles primaires, 16 collèges

#### AGENDA 21

Il place la responsabilité de chaque nantais au cœur du programme d'actions, pour informer, échanger et sensibiliser sur les comportements responsables respectueux de l'environnement

#### OBJECTIFS ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Développer des actions de sensibilisation au développement durable dans le milieu scolaire  
Renforcer la dynamique des actions « citoyenneté & développement durable » - lancée pour 2007-2010 dans le cadre du nouveau Contrat éducatif local  
S'engager dans un éventuel plan Agenda 21 scolaire

#### ACTEURS

Mission développement durable / Mission éducation / Réseau associatif de l'agglomération nantaise / Public scolaire

#### ACTIONS

##### Soutien logistique :

- prise en charge du transport des classes pour les visites de l'usine de traitement de déchets d'Arc-en-ciel à Couëron, de la station d'épuration de Rezé, des fermes pédagogiques de Loire-Atlantique, des sites d'animation du SEVE ; ferme de la Chantrerie, Île de Versailles/Maison de l'Erdre et centre horticole du Grand Blottereau;
- participation financière à l'acheminement de classes en ZEP à l'école du littoral de St Brévin ;
- subventions d'aide aux familles pour les classes découvertes, subventions attribuées aux écoles au titre d'ateliers d'aménagement du temps périscolaire et de fiches actions pédagogiques concernant les sciences ou l'environnement

##### Promotion d'animations spécifiques :

- Balad'Air (animation Ecopole), animation « énergie & Citoyenneté » avec Alizée et Bolivia Inti ;
- interventions proposées par le SEVE comme les Jardins pédagogiques dans les écoles ou encore l'opération Des arbres pour l'avenir ;
- sessions d'éducation routière à vélo : Piste d'éducation routière de la Beaujoire; promotion et subvention des actions pédiibus / Vélobus

#### CONSTATS

- Volonté d'engagement sur le long terme de la ville de Nantes auprès des établissements scolaire afin de construire une dynamique de territoire concernant la « citoyenneté et le développement durable »
- Forte collaboration entre les acteurs s'engageant dans des démarches de développement durable
- Volonté de s'appuyer sur le réseaux d'acteurs existant sur le territoire de l'agglomération nantaise pour assurer une meilleure offre, meilleure lisibilité entre les animations proposées.

La ville de Nantes est fortement engagée auprès du public scolaire pour multiplier les actions pédagogiques et offrir la possibilité aux enfants de découvrir et participer à des activités diverses et variées notamment en lien avec la citoyenneté et le développement durable (cf. tableau ci-contre).

Depuis la création de son Agenda 21 la ville souhaite approfondir cette dynamique d'actions, en renforçant la collaboration déjà existante entre le réseau associatif et les enseignants. Cet engagement s'appuie sur la volonté de rassembler l'ensemble des compétences et des savoirs-faire des acteurs et aussi rassembler les différents retours d'expérience d'écoles en la matière, autour d'un projet commun. Cette réunion de « savoirs » autour d'un projet a pour objectif de lancer une démarche éducative à l'environnement à le long terme, afin de former les éco-citoyens de demain.

Ce projet pourrait se concrétiser sous la forme d'un Agenda 21 scolaire ou encore par la mise en place d'un outil qui:

- Dans un premier temps, permettrait de réunir, l'ensemble des actions déjà réalisées en éducation à l'environnement et les acteurs de territoire investis dans les démarches éducatives environnementales. Ceci pour offrir aux écoles qui souhaitent s'investir dans des démarches d'éducation à l'environnement des premiers éléments pour lancer un projet.
- Dans un second temps, ceci est un moyen pour uniformiser les différentes actions menées dans les écoles nantaise, en vue, de créer une cohérence au niveau de la sensibilisation à l'environnement et offrir à tous les enfants le même savoir pour qu'il puissent devenir éco-citoyen.



### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

## EVALUATION DES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS

Tableau n° 10

TERRAINS D'ÉTUDE	NANTES MÉTROPOLE	CARQUEFOU	SAINTE-LUCE	BOUAYE	NANTES
QUELS ENGAGEMENTS?	Mettre à disposition des acteurs des supports de formation, de sensibilisation et d'éducation pour mettre en pratique le développement durable	Sensibiliser le réseau éducatif et développer le partenariat entre les acteurs du monde éducatif en vue de créer une politique éducative à l'environnement ou d'élaborer un Agenda 21 scolaire	Former les éco-citoyens de demain à travers le plan d'action de l'Agenda 21 local	Pas d'engagements particulier en direction du public scolaire	Renforcer la dynamique des actions « citoyenneté et développement durable » dans le milieu scolaire
COLLABORATION D'ACTEURS	24 communes de l'agglomération / Ecopole	Ville de Carquefou / réseau associatif actif sur la commune / les établissements scolaires	Établissements scolaires / mission Agenda 21 / réseau associatif		Mission développement durable / mission éducation / réseau associatif / public scolaire
ACTIONS ENVISAGÉES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser l'existant et les projets d'éducation à l'environnement</li> <li>Coordonner et diffuser les informations à l'ensemble de l'agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer et apporter un soutien à l'ensemble des actions d'éducation à l'environnement</li> <li>Dynamiser la cohérence territoriale et la mobilisation des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer une charte de démocratie locale en faveur de l'éco-citoyenneté</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un outil permettant d'uniformiser les différentes actions menées sur le territoire et apportant des informations et des savoirs-faire aux écoles souhaitant s'engager dans des actions d'éducation à l'environnement</li> </ul>
CONSTATS	Mutualiser les compétences des acteurs et des actions déjà menées pour créer une plaquette d'informations Volonté de cohérence territoriale en créant une coresponsabilité entre tous les acteurs	Volonté de cohérence territoriale et développer le partenariat entre les acteurs Encren une politique éducative à l'environnement et au développement durable qui pourrait se concrétiser par l'élaboration d'un Agenda 21 scolaire	Volonté de mutualiser les objectifs de l'Agenda 21 local avec les compétences des acteurs locaux pour développer l'éco-citoyenneté sur la commune Pas d'engagement particulier auprès du public scolaire	Pas de volonté de renforcer les actions d'éducation à l'environnement déjà en œuvre sur la commune	Volonté d'engagement sur le long terme pour construire une dynamique de territoire concernant « la citoyenneté et le développement durable » Renforcer le partenariat entre les acteurs du territoire
IMPORTANCE FAITE À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	**	***	*		***

### *a. L'évaluation des engagements des collectivités*

L'évaluation des engagements des collectivités pour une politique d'éducation à l'environnement auprès du public scolaire a été réalisée en fonction des informations recueillies auprès des chargés de Mission Agenda 21 (cf. tableau ci-contre).

De cette façon, j'ai établi un ordre d'importance de la place de l'éducation à l'environnement dans les engagements des collectivités. Cet ordre s'appuie sur la pertinence des engagements par rapport aux principes et aux objectifs de l'éducation à l'environnement et l'Agenda 21 scolaire. Dans le tableau ci-contre, l'importance de la mise en place d'une politique éducative sur le territoire communal est déterminée par le nombre d'étoile.

Ainsi, on constate que les communes de Carquefou et de Nantes sont fortement déterminées à engager une politique éducative à l'environnement, qui favorisera la cohérence territoriale en s'appuyant sur la mutualisation des savoirs, des acteurs et des expériences, présents sur les communes.

### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

#### B. ÉTAT DES LIEUX DE L'OBSERVATION

##### 1. Le manque d'interactions entre les actions et les engagements

###### a. Des actions à court terme pour des engagements à long terme

L'observation sur les territoires d'études a fait ressortir des dynamiques en matière d'éducation à l'environnement, cependant celles-ci ne sont pas toujours concordantes. La majeure partie des actions observées portent sur une démarche ponctuelle, réalisée dans un temps court, alors que sur ce même territoire, la collectivité souhaite développer une politique éducative environnementale s'inscrivant dans un cadre de travail défini avec des engagements, sur une année scolaire, comme sur les communes de Nantes et Carquefou.

La définition d'un cadre de travail commun entre engagements et actions, favoriserait l'élaboration d'un projet valable sur une période. Ce cadre permettrait de répondre aux principes de l'Agenda 21 scolaire à savoir s'inscrire dans un processus permanent de participation, de concertation et d'évaluation. En effet, celui-ci développerait plus efficacement la collaboration et la mutualisation des compétences entre les différents acteurs.

###### b. Une co-responsabilité des acteurs à éclaircir

Sur les territoires d'études beaucoup d'acteurs interviennent, ceci offre des possibilités de travail sur des thématiques variées. Certaines collectivités comme Carquefou ou Nantes souhaitent engager une politique éducative environnementale. De ce sens, il serait judicieux de définir entre collectivité et acteurs les compétences et savoirs-faire que chacun pourrait apporter pour définir des thématique d'actions. Ceci dans l'objectif de définir des axes de progrès qui seraient communs à tous les acteurs et au travers desquels chacun exercerait sa compétence.

Ainsi, l'organisation d'un groupe de travail favoriserait la co-responsabilité de chacun des acteurs au vue de la mutualisation des compétences existantes et des expériences réalisées, afin d'encourager une cohérence territoriale. De plus, l'action entreprise par Nantes Métropole qui consiste à recenser l'ensemble des acteurs et des expériences dans le domaine de l'éducation et la sensibilisation à l'environnement encouragerait cette co-responsabilité.

###### c. Des valeurs communes

L'engagement des collectivités pour une politique environnementale à travers les objectifs d'opérationnalités qu'elles se fixent, répondent aux valeurs définies par l'éducation à l'environnement. Ces valeurs se retrouvent dans la pédagogie

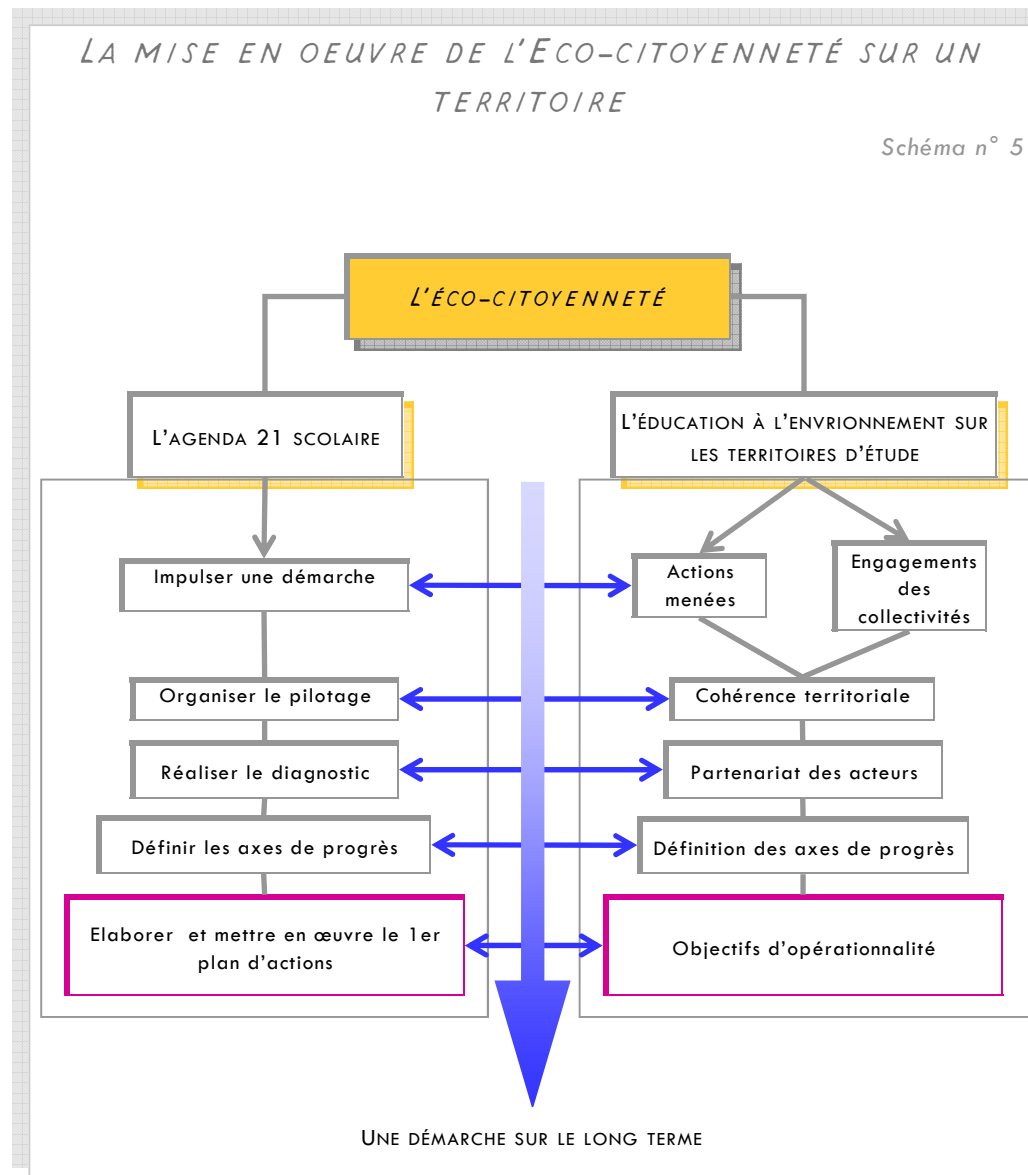
employée pour la mise en place des actions menées sur les territoires. Encourager les changements des comportements pour un respect de l'environnement et un engagement solidaire, est une valeur fréquemment souhaitée, pour inciter les enfants à devenir des éco-citoyens. Acquérir une conscience et une sensibilité à l'environnement est souvent recherché dans les actions en plaçant les enfants comme acteur de l'action.

Des méthodes pédagogiques sont, ainsi, utilisées pour inculquer ces valeurs en intégrant dans l'action: la transparence et le partage d'information, la responsabilité individuelle et collective, la transversalité de la démarche à travers des approches pluridisciplinaires. L'ensemble de ces valeurs pour qu'elles puissent être coordonnées entre les collectivités, les acteurs, le corps enseignant et les enfants pourraient faire partie d'une « charte » où chacun s'engagerait à les respecter et à les appliquer.

## 2. Une articulation à envisagée

Au vue de l'ensemble des constats établis, on constate une forte corrélation entre l'ensemble des actions menées sur le territoire par rapport à l'éducation à l'environnement et la démarche de mise œuvre d'un Agenda 21 scolaire.

Ce schéma permet de mettre en évidence les articulations possibles entre les interactions qui peuvent être mise en place sur les territoires, entre les engagements des collectivités et les actions menées, et la démarche d'Agenda 21 scolaire.





### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

#### C. L'AGENDA 21 SCOLAIRE VERS UNE DÉMARCHÉ ÉCO-CITOYENNE

L'Agenda 21 scolaire définit un programme d'actions en respect aux principes du développement durable, il consiste à engager les jeunes et tous les acteurs d'un territoire dans une démarche de progrès environnemental et social sur une période scolaire. Il a pour but de renforcer et de mettre en cohérence les actions locales dans le contexte des engagements des collectivités. Il est, par conséquent, le fruit d'une concertation associant les élus, les services communaux et les partenaires (associations, enseignants, parents d'élèves, enfants...) concernés. Au vue, des observations faites sur les territoires d'étude, l'Agenda 21 scolaire encouragerait cette démarche de cohérence territoriale en matière d'éducation à l'environnement pour l'éco-citoyenneté.

##### 1. La cohérence de la politique éducative sur un territoire

A travers, les diverses actions observées sur les territoires, mais aussi par l'analyse des engagements des collectivités, on constate que la culture commune entre les actions et les collectivités, pourrait être plus dynamique en matière d'éducation à l'environnement, car il y a peu de projets coproduits ou de méthodes d'animations partagées. Outre, la mobilisation des acteurs pour participer ou élaborer une démarche d'éducation à l'environnement, la majeure partie des actions ne s'intègrent pas

dans des cadres définis comme a pu le faire la commune de Carquefou pour l'année scolaire 2006-2007, en définissant un thème pour l'ensemble des animations réalisées dans les établissements scolaires.

Ainsi, l'Agenda 21 scolaire est un outil permettant de définir entre tous les acteurs et les partenaires des objectifs prioritaires pour l'éco-citoyenneté. En effet, celui-ci favorise la construction d'engagements et d'objectifs communs à tous les acteurs participant à l'élaboration du programme d'actions.

L'ensemble des collectivités étudiées s'engagent à aller vers plus de développement durable en élaborant un Agenda 21 local. Pour certaines, la volonté est d'élargir leur champ d'investigations en matière d'éducation à l'environnement car l'idée est, que cette éducation soit une éducation à la citoyenneté, qui amène à la prise de conscience de chacun, des conséquences de nos choix et de nos actes pour nous-mêmes, les autres et les générations futures. Cet engagement fortement observé sur les communes de Carquefou et de Nantes, qui souhaitent développé des outils permettant la mise en œuvre de cette cohérence territoriale, l'Agenda 21 scolaire serait une solution à leur apporter.

##### 2. Le partenariat des acteurs

L'Agenda 21 scolaire insiste sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des « groupes » composant la société pour obtenir des résultats concrets. Les observations formulées mettent en avant la

coopération entre les acteurs de l'éducation à l'environnement mais aussi la volonté de collaboration des collectivités territoriales pour mobiliser l'ensemble des compétences en la matière.

Le constat majeur qui est formulé concernant ces observations est que sur certains territoires, il y a d'un côté les actions d'éducation à l'environnement qui mobilisent différents acteurs notamment des associations et de l'autre la collectivité. Au regard, des principes énoncés par l'Agenda 21 scolaire, il est préférable d'établir un partenariat entre acteurs afin d'engager une éducation à l'environnement cohérente, définie avec des valeurs et des objectifs communs pour l'éco-citoyenneté. La commune de Carquefou répond à cette démarche car elle participe à l'ensemble des actions menées sur son territoire. Ainsi, existe une co-production entre acteurs qui permet la définition d'une thématique commune et par conséquent une cohérence dans la mise en place d'animations auprès du public scolaire.

A l'exemple de Carquefou l'Agenda 21 scolaire favoriserait l'échange des informations, la collaboration sur des actions précises, la mutualisation des savoirs-faire présents sur un territoire, tout ce travail de partenariat permettrait d'apporter de la transversalité dans la définition des enjeux du programme d'actions, ce qui encouragerai au décloisonnement des actions portées sur un territoire.

### 3. Des valeurs qui guident l'éco-citoyenneté

#### a. Des valeurs éthiques

L'Agenda 21 scolaire élabore des valeurs qui permettent sa mise en œuvre. Au titre de l'éco-citoyenneté il convient d'identifier celles ressorties lors des observations.

Cette identification permet d'aborder des points essentiels et qui seront incontournables pour coordonner à la fois les valeurs des actions et des engagements des collectivités pour la mise en œuvre d'une éco-citoyenneté.

#### ▪ Respect et préservation de la nature

La nature par sa biodiversité, la multitude des espèces vivantes, des écosystèmes, la richesse des paysages sont à préserver, respecter et apprécier à la fois comme composante du milieu de vie de chaque citoyen et comme héritage du passé qui sera à légué à nos générations futures. Ses richesses sont à préserver des atteintes liées aux activités de l'homme, c'est alors en formant et en inculquant dès le plus jeunes âge à des pratiques respectueuses de l'environnement que cette préservation sera réussie. L'action menée par l'Association Bretagne Vivante, répond à ces valeurs ainsi que l'engagement de la commune de Carquefou dans la mise en place d'animations à l'environnement.



### III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

#### ▪ Partage équitable des ressources

La prise de conscience des enjeux concernant l'importance des ressources naturelles permet le partage des valeurs de respect et de citoyenneté. La notion d'équité est essentielle pour l'éco-citoyen car elle permet à chacun de se sentir responsable vis-à-vis des autres citoyens et de son milieu.

#### ▪ Solidarité et responsabilité

L'ensemble des décisions propres à chacun ainsi que de nos modes d'agir, ont des effets environnementaux et sociaux. Ainsi, la perspective d'éco-citoyenneté invite à faire des choix pour éviter ou limiter ces impacts et développer de la solidarité. L'éducation à la solidarité et à la responsabilité doit amener à la prise de conscience pour chacun, des conséquences des choix collectifs et individuels pour soi, les autres et les générations futures. La mise en place du Conseil Municipal des Enfants à Carquefou s'inscrit dans cette mesure, de même que l'action Pédibus - Vélobus à Bouaye.

#### ▪ Citoyenneté et participation

L'éducation est un moyen permettant de favoriser la participation, à l'image de la gouvernance sous-entendu par l'Agenda 21 scolaire c'est-à-dire un mode d'animation, de coopération et de partenariat dans lequel toutes les parties prenantes sont associées autour du projet, comme pour l'élaboration d'un programme d'actions pour l'éco-citoyenneté.

Ceci doit s'appuyer sur une co-production d'actions et des échanges de ceux qui savent, ceux qui pensent et ceux qui vivent. Des projets de Pédibus et Vélobus sont des exemples pour appliquer cette pédagogie active.

#### *b. Des modalités pédagogiques*

L'ensemble des valeurs éthiques qui définissent l'éco-citoyenneté doivent s'appuyer sur des modalités pédagogiques afin d'obtenir des actions concrètes et efficaces.

L'éducation à l'environnement repose sur l'acquisition de savoirs, de savoirs-faire et de savoirs-être nécessaire à l'éco-citoyenneté. Ainsi, l'Agenda 21 scolaire permet à la fois de mobiliser l'apprentissage des connaissances, la réflexion sur les représentations sociales et environnementales, sur les valeurs personnelles et sur les besoins d'agir, ceci grâce au partenariat et à la collaboration que l'Agenda 21 scolaire applique.

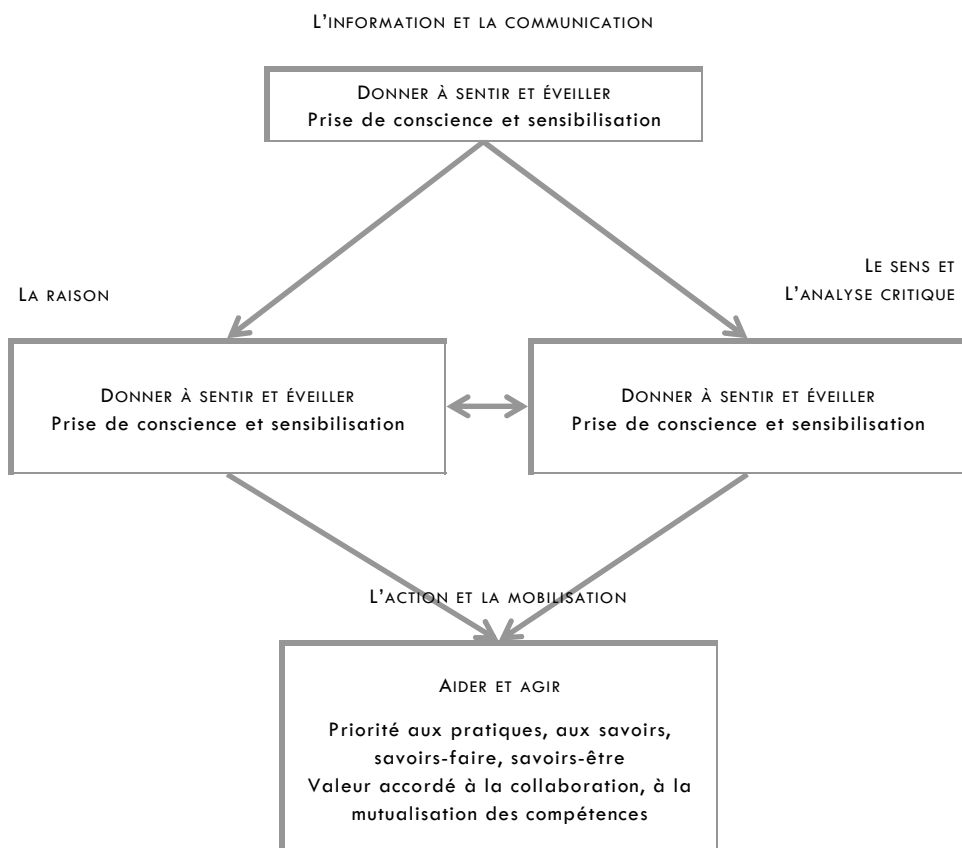
Cet outil ne se limite pas à une simple action de communication, mais incite et favorise l'adhésion, la participation et l'analyse critique.

Ainsi, l'Agenda 21 scolaire, pour aboutir à l'éco-citoyenneté, doit comprendre des pratiques comme il était le cas dans les actions observées:

- Pratique d'éducation
- Pratiques de sensibilisation, d'information
- Projets d'établissements scolaires en mobilisant

## MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE POUR L'AGENDA 21 SCOLAIRE

Schéma n°6



l'ensemble des partenaires

Pour cela, l'Agenda 21 scolaire doit appliquer certaines modalités pédagogiques ressorties des actions observées (cf. schéma ci-contre):

- Donner à sentir et éveiller la curiosité de l'enfant: prise de conscience et sensibilisation
- Donner à comprendre: priorité aux connaissances et aux savoirs
- Donner à réfléchir et à adhérer: collaboration, participation, réflexion
- Aider à agir: pratiques, savoirs-faire, savoir-être

Ces actions pédagogiques servent de guide à l'élaboration du programme d'action au titre de l'éco-citoyenneté.

**L'Agenda 21 scolaire est un outil favorisant la cohérence territoriale au vue des actions réalisées en matière d'éducation à l'environnement et des engagements des collectivités. Cet outil doit s'appuyer sur l'ensemble des compétences du territoire pour répondre au mieux aux attentes de celui-ci par rapport aux préoccupations environnementales et sociales. L'importance du partenariat entre les acteurs, ainsi que la définition des valeurs à respecter dans l'élaboration du programme d'actions facilitera l'éco-citoyenneté .**





#### *IV. L'ÉCO-CITOYENNETÉ MISE EN PRATIQUE AU TRAVERS DE L'AGENDA 21*

Cette partie a pour objectif, de se placer à l'échelle d'un territoire et de voir comment il est possible d'articuler l'ensemble des compétences de celui-ci pour mettre en œuvre l'éco-citoyenneté dans le milieu scolaire.

##### *A. LE CHOIX DU TERRITOIRE*

La commune de Carquefou a été retenue pour élaborer une trame de travail d'Agenda 21 scolaire afin de former les acteurs de demain à l'éco-citoyenneté. D'une part, ceci s'explique par le fort engagement communal pour développer des actions d'éducation à l'environnement dans l'objectif de mener une politique éducative au développement durable et à l'environnement. D'autre part, ce choix se justifie par une réelle volonté de cohérence territoriale pour monter des projets en direction du public scolaire. En effet, la commune s'engage depuis plusieurs années à aider à la conduite d'actions en faveur de l'éco-citoyenneté. De plus, ces actions sont élaborées en prenant en compte la collaboration entre les acteurs et en définissant des objectifs communs à tous. L'élaboration de ces actions s'appuie sur les compétences du territoire communal, afin d'enrichir les actions et pour permettre de développer une identité territoriale chez les enfants.

Outre ces différents points, j'ai réalisé un projet qui permet de mettre en place l'éco-citoyenneté dans un établissement scolaire sur la période d'une année scolaire. Ce projet a été

réalisé suite à un entretien pour obtenir un stage de fin d'étude. Réalisant depuis plusieurs mois cette recherche sur l'éco-citoyenneté à travers l'éducation à l'environnement et les Agendas 21 scolaire, j'ai poursuivi ma réflexion de façon plus opérationnelle pour répondre aux attentes ressenties lors de mes entretiens. Ce projet, intitulé « Ecole Verte », a été présenté à différentes communes de l'agglomération Nantaise, notamment celles présentes dans ce travail. La mairie de Carquefou, de part ses engagements pour une politique éducative au développement durable et à l'environnement et par le nombre d'actions existantes, depuis plusieurs années, a répondu favorablement à ma proposition de projet.

Ainsi, j'ai été amené à observer et à étudier plus précisément la commune par rapport à son engagement pour l'éducation à l'environnement. Ceci m'a permis d'établir un guide méthodologique pour aider à la mise en place d'un Agenda 21 scolaire à Carquefou.

##### *B. UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN AGENDA 21 SCOLAIRE*

Comme, défini un des principes de l'Agenda 21 scolaire, l'appui sur les compétences territoriales et le savoir-faire des acteurs est essentiel pour mener objectivement un telle démarche.

L'élaboration d'un Agenda 21 scolaire se décompose en 6 étapes, déjà énoncée en première partie à savoir:

- Impulser la démarche,
- Organiser le pilotage,
- Réaliser le diagnostic,
- Définir les actions de progrès et rédiger l'Agenda 21 scolaire
- Élaborer et mettre en œuvre le 1er plan d'actions
- Évaluer des axes et les résultats du plans d'actions

En fonction de mes observations sur le territoire le protocole suivant se présente sous la forme d'un guide méthodologique définissant les axes de progrès et les objectifs d'opérationnalités pouvant être mise en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 scolaire et par rapport à ce qui existe déjà sur le territoire. Ce guide méthodologique répond aux engagements de la commune et propose des axes de réflexion pour la mise en place de l'éco-citoyenneté en corrélation aux principes de l'éducation à l'environnement et de l'Agenda 21 scolaire.

De plus, ce guide propose la mise en place d'une action concrète applicable à tous les établissements scolaires de la communes, de l'école maternelle au collège, en s'appuyant sur les axes de progrès définis pour l'aide à la mise en place d'un Agenda 21 scolaire. Cette action consiste à s'appuyer sur les compétences des acteurs communaux et répond aux principes de l'éducation à l'environnement, favorisant ainsi, la mise en place de l'éco-citoyenneté. Cette action s'inscrit dans une démarche pédagogique de rigueur qui s'articule en fonction des principes de l'Agenda 21 scolaire.



Guide de progrès pour aider à la construction de l'Agenda  
21 scolaire pour l'éco-citoyenneté à Carquefou



# CONCLUSION

Après l'analyse des territoires d'études il est opportun de récapituler les éléments de réponse à l'hypothèse posée en première partie. L'hypothèse supposait que l'Agenda 21 scolaire est un outil de cohérence territoriale pour former les jeunes à l'éco-citoyenneté.

A partir des différents constats posés, l'idée de mutualiser les compétences territoriales dans le domaine de l'éducation à l'environnement est parue pertinente. En effet, il est ressorti de l'analyse que les actions d'éducation à l'environnement menées en direction du public scolaire pouvaient répondre aux engagements des collectivités. Toutefois, ces actions étaient menées indépendamment de la volonté communale. De ce fait, la cohérence dans les démarches n'existait pas, car les actions portaient sur du court terme, tandis que les collectivités souhaitaient entreprendre des actions qui s'inscrivaient dans un cadre de travail, défini sur une longue période. La définition de ce cadre de travail a tendance à s'appuyer sur la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local qui en matière d'éducation à l'environnement est déclinable sous la forme d'un Agenda 21 scolaire.

Ainsi, l'analyse sur les territoires a révélé des articulations possibles pour former les acteurs de demain à l'éco-citoyenneté entre la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 scolaire et les démarches menées sur les territoires. Ces articulations se sont définies sur la nécessité d'établir une cohésion entre les différentes démarches pour favoriser une politique éducative en faveur de l'éco-citoyenneté, d'un partenariat entre tous les acteurs du territoire et enfin l'élaboration de valeurs et d'objectifs communs qui guident l'éco-citoyenneté. La coordination et la complémentarité entre les deux démarches permet d'inscrire la démarche Agenda 21 scolaire dans un processus dynamique par rapport à la culture commune entre les actions et les engagements des collectivités, afin de développer la transversalité des démarches entreprises. Ainsi, cet outil permet la citoyenneté active et participative en faveur du développement durable et favorise l'engagement solidaire et responsable des acteurs de demain.

La commune de Carquefou, forte de ses engagements pour la mise en œuvre d'une politique éducative environnementale et porteuse de nombreuses actions depuis plusieurs années dans le domaine de l'éducation à l'environnement, a été le territoire expérimental choisi pour la mise en place d'un Agenda 21 scolaire. L'étude de la démarche se définit plus particulièrement par l'élaboration d'axes de progrès et d'objectifs opérationnels construits par rapport aux compétences communales pour former à l'éco-citoyenneté.

Outre l'élaboration d'un guide méthodologique préconisant des axes de progrès et des objectifs opérationnels pour la mise en place d'un Agenda 21 scolaire, répondant à une cohérence territoriale pour former à l'éco-citoyenneté, cette étude laisse suite à de nombreuses interrogations qui restent encore à explorer. En effet, quel est l'impact réel des actions conduites auprès des enfants pour former à l'éco-citoyenneté? S'inscrire dans une démarche à long terme comme par la mise en place d'Agenda 21 scolaire, semble-t-il plus pertinent que d'élaborer des actions dans le cadre d'un Agenda 21 local ou d'une stratégie locale menée à long terme? Est-t-il plus judicieux d'élaborer un outil à l'échelle de l'agglomération qui faciliterait l'émergence et la mise en œuvre de projets communaux de sensibilisation et d'éducation à l'éco-citoyenneté?





---

# ANNEXES

A. ARTICLE 36 DE L'AGENDA 21 ..... 96  
B. DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ..... 106

## A. CHAPITRE 36 : PROMOTION DE L'ÉDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION

### INTRODUCTION

**36.1** Education, sensibilisation du public et formation sont liées à pratiquement tous les domaines d'Action 21 et encore plus étroitement à ceux qui ont trait à la satisfaction des besoins de base, au renforcement des capacités, aux données et informations, à la science et au rôle des principaux groupes. Le présent chapitre énonce des propositions dans leurs grandes lignes, tandis que des suggestions spécifiques relatives aux questions sectorielles sont formulées dans d'autres chapitres. La déclaration et les recommandations de la Conférence intergouvernementale de Tbilisi sur l'éducation relative à l'environnement 1/, organisée en 1977 par l'Unesco et le PNUE, contiennent les principes fondamentaux sur lesquels reposent les présentes propositions.

**36.2** Les domaines d'action du programme décrits dans le présent chapitre portent sur les éléments suivants :

- a) Réorienter l'éducation vers un développement durable;
- b) Mieux sensibiliser le public;
- c) Promouvoir la formation.

### DOMAINES D'ACTIVITE

#### A. Réorienter l'éducation vers un développement durable

##### Principes d'action

**36.3** L'éducation, y compris l'enseignement de type scolaire, la sensibilisation du public et la formation, doit être considérée comme un processus permettant aux êtres humains et aux sociétés de réaliser leur plein potentiel. L'éducation revêt une importance critique pour ce qui est de promouvoir un développement durable et d'améliorer la capacité des individus de s'attaquer aux problèmes d'environnement et de développement. L'éducation de base constitue le fondement de toute éducation en matière d'environnement et de développement, mais cette dernière doit être incorporée en tant qu'élément essentiel de l'instruction. L'éducation, de type scolaire ou non, est indispensable pour modifier les attitudes de façon que les populations aient la capacité d'évaluer les problèmes de développement durable et de s'y attaquer. Elle est essentielle aussi pour susciter une conscience des questions écologiques et éthiques, ainsi que des valeurs et des attitudes, des compétences et un comportement compatibles avec le développement durable, et pour assurer une participation effective du public aux prises de décisions. Pour être efficace, l'enseignement relatif à l'environnement et au développement doit porter sur la dynamique de l'environnement physique/biologique et socio-économique ainsi que sur celle du développement humain (y compris, le cas échéant, le développement spirituel), être intégré à toutes les disciplines et employer des méthodes classiques et non classiques et des moyens efficaces de communication.

## Objectifs

**36.4** Compte tenu du fait que les pays, les organisations régionales et les organisations internationales mettront au point leurs propres priorités et calendriers d'exécution en fonction de leurs besoins, politiques et programmes, les objectifs ci-après sont proposés :

a) Souscrire aux recommandations émanant de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux 2/ (Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990), et chercher à assurer l'accès universel à l'éducation de base, à faire en sorte qu'au moins 80 % des filles et 80 % des garçons en âge de fréquenter l'école primaire reçoivent un enseignement primaire, de type scolaire ou non, et à réduire le taux d'analphabétisme des adultes à la moitié au moins de son niveau de 1990. Les efforts devraient être axés sur la réduction des taux élevés d'analphabétisme et viser à remédier au manque de services d'enseignement de base pour les femmes de façon que le taux d'alphabétisation de celles-ci soit égal à celui des hommes;

b) Faire en sorte que tous les secteurs de la société dans le monde entier soient le plus tôt possible au courant des questions d'environnement et de développement;

c) Chercher à assurer à tous les groupes de la population, depuis l'âge de fréquenter l'école primaire jusqu'à l'âge adulte, l'accès à l'éducation en matière d'environnement et de développement liée à l'éducation sociale;

d) Promouvoir l'intégration des notions d'environnement et de développement, y compris de démographie, à tous les programmes d'enseignement, en particulier l'analyse des causes des principaux problèmes d'environnement et de développement dans un contexte local, en utilisant pour ce faire les meilleures données scientifiques disponibles et d'autres sources appropriées de connaissance et en mettant particulièrement l'accent sur le perfectionnement des décideurs à tous les niveaux.

## Activités

**36.5** Compte tenu du fait que les pays, les organisations régionales et les organisations internationales mettront au point leurs propres priorités et calendriers d'exécution en fonction de leurs besoins, politiques et programmes, les activités ci-après sont proposées :

a) Tous les pays sont incités à souscrire aux recommandations de la Conférence de Jomtien et à chercher à en appliquer le cadre d'action. Cela suppose l'élaboration de stratégies et d'activités nationales axées sur les objectifs suivants : répondre aux besoins d'instruction de base, en universaliser l'accès et promouvoir l'égalité, élargir les moyens d'action et la portée de l'éducation, améliorer le contexte de l'apprentissage, mobiliser des ressources et renforcer la solidarité internationale en vue de remédier aux disparités économiques et sociales et aux disparités entre hommes et femmes qui font obstacle à la réalisation de ces objectifs. Les ONG peuvent offrir une contribution importante en mettant au point et en exécutant des programmes d'enseignement, et il convient d'en tenir compte;

b) Les gouvernements devraient chercher à élaborer ou mettre à jour des stratégies visant à intégrer l'environnement et le développement à tous les aspects de l'enseignement à tous les niveaux, et ce, dans les trois années à venir. Ils devraient le faire en coopération avec tous les secteurs de la société. Ces stratégies devraient énoncer les politiques et activités à entreprendre et identifier les besoins, les coûts, les moyens d'action et les calendriers d'exécution, d'évaluation et d'examen. Une étude approfondie des programmes scolaires devrait être entreprise pour assurer une approche multidisciplinaire, intégrant les questions relatives à l'environnement et au développement ainsi que leurs aspects et liens socioculturels et démographiques. Il conviendrait de tenir dûment compte des besoins définis par les communautés et de la diversité des connaissances, y compris des

susceptibilités scientifiques, culturelles et sociales;

c) Les pays sont incités à créer sur le plan national des organismes ou tables rondes de consultation et de coordination sur l'éducation écologique, auxquels participeraient des représentants de divers intérêts, notamment dans les domaines de l'environnement, du développement, de l'éducation, des préoccupations féminines, y compris des organisations non gouvernementales, afin d'encourager l'établissement d'associations, d'aider à mobiliser des ressources, d'offrir une source d'informations et de constituer un centre d'échanges internationaux. Ces organismes contribueraient à mobiliser différents groupes de population et diverses communautés et les aideraient à évaluer leurs besoins et à acquérir les compétences nécessaires pour lancer et exécuter leurs propres initiatives en matière d'environnement et de développement;

d) Avec l'aide de groupes communautaires ou d'organisations non gouvernementales, les autorités responsables de l'enseignement sont incitées à établir des programmes de formation préalablement à l'emploi ou en cours d'emploi - ou à prêter leur assistance pour l'élaboration de tels programmes - à l'intention de tous les enseignants, administrateurs et planificateurs de l'éducation, ainsi que des éducateurs non formels dans tous les secteurs; ces programmes porteraient sur la nature et les méthodes d'éducation en matière d'environnement et de développement et tireraient parti de l'expérience des organisations non gouvernementales en la matière;

e) Les autorités compétentes devraient veiller à ce que chaque école bénéficie d'une aide pour la mise au point de plans de travail portant sur l'activité écologique, avec la participation des étudiants et du corps enseignant. Les écoles devraient faire participer leurs élèves aux études et activités locales et régionales consacrées à l'hygiène du milieu, y compris l'eau potable, l'assainissement et l'alimentation, ainsi qu'aux écosystèmes, en leur donnant parallèlement la possibilité de fournir des services et de prendre part à la recherche dans les parcs nationaux, les parcs animaliers, les sites d'héritage écologique, etc.;

f) Les autorités responsables de l'enseignement devraient promouvoir des méthodes éprouvées d'enseignement et la mise au point de méthodes novatrices adaptées à différents milieux d'enseignement. Elles devraient aussi admettre les systèmes appropriés d'enseignement traditionnels dans les communautés locales;

g) Dans les deux années à venir, les organismes des Nations Unies devraient entreprendre un examen global de leurs programmes relatifs à l'éducation, y compris à la formation et à la sensibilisation du public, réévaluer les priorités et procéder à une nouvelle répartition des ressources. Le Programme international d'éducation en matière d'environnement Unesco/PNUE devrait, en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, les gouvernements, les ONG et d'autres entités, mettre au point au cours des deux années à venir un programme visant à intégrer les décisions de la Conférence dans le cadre actuel, qui soit adapté aux besoins des éducateurs à différents niveaux et dans des circonstances différentes. Les organisations régionales et les autorités nationales devraient être incitées à mettre en place des programmes parallèles analogues et susciter des possibilités semblables en analysant la façon de mobiliser les différents secteurs de la population afin d'évaluer leurs besoins dans le domaine de l'enseignement relatifs à l'environnement et au développement et d'y répondre;

h) Il y a lieu de renforcer, dans les cinq années à venir, les échanges d'informations en améliorant les techniques et les moyens d'action nécessaires pour promouvoir l'enseignement et la sensibilisation du public en matière d'environnement et de développement. Les pays devraient coopérer les uns avec les autres et avec les divers secteurs de la société et groupes de population, pour mettre au point des instruments d'enseignement rendant compte des questions et initiatives régionales en matière d'environnement et de développement, en ayant recours à des matériaux et ressources d'instruction adaptés à leurs besoins;

i) Les pays pourraient appuyer les activités et réseaux de l'enseignement supérieur et du secteur tertiaire pour l'éducation en matière d'environnement et de développement. Des cours interdisciplinaires devraient être accessibles à tous les étudiants. Il y aurait lieu d'encourager l'expansion des réseaux et activités existant sur le plan

régional, ainsi que les actions nationales menées par les universités pour promouvoir la recherche et diffuser des méthodes pédagogiques communes dans le domaine du développement durable, et il faudrait créer de nouvelles associations et instaurer des liens avec les milieux d'affaires et d'autres secteurs indépendants, ainsi qu'avec tous les pays aux fins du transfert de technologie, du savoir-faire et d'autres connaissances;

j) Avec l'aide d'organisations internationales, d'ONG et d'autres secteurs, les pays pourraient renforcer ou établir des centres d'excellence nationaux ou régionaux spécialisés dans la recherche et l'éducation interdisciplinaires relatives aux sciences de l'environnement et du développement, au droit et à la gestion de problèmes écologiques spécifiques. Il pourrait s'agir d'universités ou de réseaux existant dans chaque pays ou région, dont le rôle serait de promouvoir la recherche coopérative et l'échange et la diffusion de l'information. Au niveau mondial, ces fonctions pourraient être assurées par des institutions appropriées;

k) Les pays devraient faciliter et promouvoir des activités d'éducation de type non scolaire aux niveaux local, régional et national, en coopérant avec des éducateurs non classiques et des organisations communautaires, et en soutenant leurs efforts. Les organismes compétents des Nations Unies, en coopération avec les ONG, devraient encourager la mise en place d'un réseau international en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière d'éducation à l'échelle mondiale. Aux niveaux local et national, des instances publiques et scolaires devraient discuter de questions relatives à l'environnement et au développement et suggérer diverses options possibles à l'intention des décideurs;

l) Avec, le cas échéant, l'aide d'organisations non gouvernementales, y compris des organisations féminines et des organisations de groupes autochtones, les autorités responsables de l'enseignement devraient promouvoir toute une gamme de programmes d'éducation pour les adultes en vue d'assurer une formation continue en matière d'environnement et de développement, compte tenu particulièrement des problèmes locaux dans le cadre d'activités menées dans les écoles élémentaires et secondaires. Ces autorités, ainsi que les milieux professionnels, devraient encourager les écoles commerciales, professionnelles et agricoles à inclure ces disciplines dans leurs programmes d'enseignement. Les sociétés pourraient inclure la notion de développement durable dans leurs programmes d'éducation et de formation. Les programmes de l'enseignement universitaire supérieur devraient comprendre des cours destinés spécifiquement à perfectionner les décideurs;

m) Les gouvernements et les autorités chargées de l'enseignement devraient renforcer les possibilités offertes aux femmes dans les disciplines non traditionnelles et supprimer les stéréotypes dont elles font l'objet dans les programmes d'enseignement. Pour ce faire, ils peuvent notamment améliorer les possibilités d'inscription, faire participer les femmes à des programmes avancés en tant qu'étudiantes et instructrices, réformer les politiques de recrutement des enseignants et encourager la création de garderies d'enfants. La priorité devrait être accordée à l'éducation des jeunes femmes et aux programmes de promotion de l'alphabétisation chez les femmes;

n) Les gouvernements devraient affirmer, au besoin par des mesures législatives, le droit qu'ont les populations autochtones d'utiliser leur expérience et leur compréhension des facteurs de développement durable pour les intégrer à l'éducation et à la formation;

o) Par l'intermédiaire des organismes compétents, les Nations Unies pourraient jouer un rôle de suivi et d'évaluation des décisions de la Conférence qui ont trait à l'éducation et à la sensibilisation. En coopération avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, selon qu'il convient, le système des Nations Unies devrait présenter et diffuser les décisions de la Conférence sous diverses formes, veiller à leur exécution et examiner leurs incidences sur le plan de l'éducation, en particulier dans le cadre de manifestations et de conférences appropriées.

#### **Moyens d'exécution**

### Financement et évaluation des coûts

**36.6** Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en oeuvre des activités relevant du présent domaine pour la période 1993-2000 se chiffrerait en moyenne à un montant approximatif compris entre 8 et 9 milliards de dollars par an, montant qui serait financé à concurrence de quelque 3,5 à 4,5 milliards de dollars par la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles. Il ne s'agit que d'estimations approximatives données à titre indicatif, qui n'ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en oeuvre.

**36.7** Compte tenu de la situation propre à chaque pays, on pourrait accroître, dans les circonstances appropriées, l'appui aux activités d'enseignement, de formation et de sensibilisation, notamment par les mesures ci-après :

- a) Donner un rang de priorité plus élevé à ces activités lors de l'allocation des crédits budgétaires, et les exempter des restrictions budgétaires imposées pour des raisons d'ordre structurel;
- b) Dans le cadre des budgets déjà établis pour l'éducation, transférer des crédits vers l'enseignement primaire, l'accent étant mis sur les activités éducatives en matière d'environnement et de développement;
- c) Favoriser les situations dans lesquelles une plus large part des dépenses serait prise en charge par les collectivités locales, les plus riches d'entre elles venant en aide aux plus pauvres;
- d) Obtenir des fonds supplémentaires de donateurs privés, surtout en faveur des pays les plus pauvres et de ceux où le taux d'alphabétisation est inférieur à 40 %;
- e) Encourager les conversions de dettes en investissements dans l'enseignement;
- f) Lever les restrictions touchant l'enseignement privé et accroître les mouvements de fonds reçus ou fournis par des organisations non gouvernementales, y compris les petites organisations locales;
- g) Promouvoir l'utilisation efficace des moyens et installations existants, notamment en organisant des classes par roulement, en développant les cours universitaires ouverts à tous et les cours par correspondance;
- h) Faciliter l'utilisation gratuite ou à prix réduit des moyens de communication aux fins de l'éducation;
- i) Encourager les jumelages entre universités des pays développés et des pays en développement.

## **B. Sensibilisation du public**

### **Principes d'action**

**36.8** Le public est encore loin d'être conscient de l'interaction de toutes les activités humaines et de l'environnement, et ce, en raison de l'inexactitude ou de l'insuffisance des informations. Les pays en développement, en particulier, n'ont ni la technologie ni les connaissances techniques nécessaires. Il faut sensibiliser le public aux problèmes d'environnement et de développement, le faire participer davantage à leur solution et renforcer chez chaque individu le sens des responsabilités personnelles à l'égard de l'environnement et la volonté de s'engager en faveur d'un développement durable.

### **Objectif**

**36.9** L'objectif ci-après est proposé : favoriser largement la sensibilisation du public, comme faisant partie intégrante et essentielle d'un effort d'éducation de portée mondiale visant à affermir les attitudes, les valeurs et les activités compatibles avec un développement durable. Il importe de souligner le principe de la délégation des pouvoirs, des responsabilités et des ressources au niveau le plus approprié et, de préférence, au niveau local, pour ce qui est des responsabilités et du contrôle des activités de sensibilisation du public.

### **Activités**

**36.10** Etant entendu que les pays, les organisations régionales et les organisations internationales mettront au point leurs propres priorités et leurs propres programmes d'application conformément à leurs besoins, politiques et programmes, les activités ci-après sont proposées :

**a)** Les pays devraient renforcer les organes consultatifs déjà en place ou en créer de nouveaux en matière d'information sur l'environnement et le développement, et coordonner les activités avec celles, notamment, de l'Organisation des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des principaux organes d'information. Ils devraient encourager la participation du public aux débats sur les politiques et les évaluations relatives à l'environnement. Les gouvernements devraient aussi faciliter et appuyer l'utilisation des réseaux existants pour transmettre l'information du niveau national au niveau local;

**b)** Le système des Nations Unies devrait améliorer ses moyens de diffusion dans le cadre d'un examen de ses activités en matière d'éducation et de sensibilisation du public afin d'encourager la participation et la coordination de tous les éléments du système, en particulier de ses organes d'information et de ses bureaux opérationnels aux niveaux régional et national. Il faudrait effectuer systématiquement des enquêtes sur les résultats des campagnes de sensibilisation, compte dûment tenu des besoins et des contributions de certains groupes au sein des communautés;

**c)** Les pays et les organisations régionales devraient être encouragés, le cas échéant, à assurer des services d'information sur l'environnement et le développement pour mieux faire prendre conscience à tous les groupes, y compris de secteur privé, et, en particulier, aux responsables des décisions, de l'importance de ces questions;

**d)** Les pays devraient encourager les établissements d'enseignement de tous les niveaux, surtout au niveau supérieur, à contribuer davantage à une prise de conscience générale. Les matériels d'enseignement de toute nature et destinés à tous les publics devraient être fondés sur les meilleures informations scientifiques disponibles, notamment les

sciences naturelles, les sciences du comportement et les sciences sociales, en prenant en considération les dimensions esthétique et éthique;

e) Les pays et le système des Nations Unies devraient établir des liens de coopération avec les médias, comme avec les secteurs du spectacle et de la publicité, en engageant des débats destinés à mobiliser leur expérience aux fins de modeler le comportement public et les schémas de consommation, et de faire largement usage de leurs méthodes. Cette coopération serait en outre susceptible d'accroître la participation active du public au débat sur l'environnement. L'UNICEF doit créer des matériaux pour médias à l'intention des enfants en tant qu'outil éducatif, en assurant une coopération étroite à partir du niveau primaire entre le secteur de l'information extérieur à l'école et les programmes scolaires. L'Unesco, le PNUE et les universités devraient enrichir les programmes de formation au métier de journaliste en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement et au développement;

f) Les pays, agissant en coopération avec la communauté scientifique, devraient mettre en place les moyens d'employer les techniques modernes de communication pour qu'elles atteignent efficacement tous les secteurs de la population. Les services de l'enseignement aux niveaux national et local et les organismes compétents des Nations Unies devraient élargir, au besoin, l'emploi des méthodes audiovisuelles, surtout dans les zones rurales, à l'aide d'unités mobiles, et en produisant des messages télévisés et radiodiffusés destinés aux pays en développement, avec la participation locale, en utilisant des méthodes interactives avec appel à plusieurs médias et en intégrant méthodes de pointe et médias populaires;

g) Les pays devraient appuyer, le cas échéant, les activités de loisir et de tourisme écologiquement rationnelles en s'inspirant de la Déclaration de La Haye sur le tourisme (1989) et des programmes actuels de l'Organisation mondiale du tourisme et du PNUE et en faisant pleinement usage des musées, des sites appartenant au patrimoine, des zoos, des jardins botaniques, des parcs nationaux et des zones protégées;

h) Les pays devraient encourager les organisations non gouvernementales à s'intéresser davantage aux problèmes d'environnement et de développement, en lançant des initiatives conjointes de prise de conscience et en améliorant les échanges avec les divers secteurs de la société;

i) Les pays et le système des Nations Unies devraient intensifier leur interaction en faisant, si possible, participer la population autochtone à la gestion, à la planification et à la mise en valeur de l'environnement local et en favorisant la diffusion des connaissances traditionnelles et transmises par la société à l'aide de moyens fondés sur les coutumes locales, surtout dans les zones rurales, ainsi qu'en mettant au besoin les médias électroniques au service de ces activités;

j) L'UNICEF, l'Unesco, le PNUD et les ONG devraient créer des programmes d'appui visant à faire intervenir les jeunes et les enfants dans les questions relatives à l'environnement et au développement, notamment dans le cadre d'auditions d'enfants et de jeunes et en s'inspirant des décisions du Sommet mondial pour les enfants (A/45/625, annexe);

k) Les pays, l'ONU et les ONG devraient encourager la mobilisation tant des hommes que des femmes dans le cadre de campagnes de sensibilisation, en soulignant le rôle de la famille dans les activités écologiques, ainsi que la contribution des femmes à la transmission de la connaissance et des valeurs sociales, et dans la mise en valeur des ressources humaines;

l) Le public devrait mieux prendre conscience des conséquences de la violence dans la société.

## Moyens d'exécution

### Financement et évaluation des coûts

**36.11** Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en œuvre des activités relevant du présent domaine pour la période 1993-2000 se chiffrerait en moyenne à environ 1,2 milliard de dollars par an, montant qui serait financé à concurrence d'environ 110 millions de dollars par la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles. Il ne s'agit que d'estimations approximatives données à titre indicatif, qui n'ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en œuvre.

### C. Promouvoir la formation

#### Principes d'action

**36.12** La formation constitue l'un des moyens les plus importants de mise en valeur des ressources humaines et de transition vers un monde plus stable. Elle doit être axée sur des métiers déterminés et viser à combler les lacunes en matière de connaissances et de qualifications, afin d'aider les individus à trouver un emploi et à participer aux activités concernant l'environnement et le développement. En même temps, les programmes de formation doivent favoriser une prise de conscience accrue des questions relatives à l'environnement et au développement, le processus d'apprentissage s'effectuant dans les deux sens.

#### Objectifs

**36.13** Il convient de viser les objectifs ci-après :

- a) Instituer ou renforcer des programmes de formation professionnelle répondant aux besoins de l'environnement et du développement et offrant un accès assuré aux possibilités de formation, sans considération de condition sociale, de sexe, d'âge, de race ou de religion;
- b) Créer une main-d'œuvre souple et adaptable d'âges divers, dotée des moyens nécessaires pour faire face à des problèmes croissants en matière d'environnement et de développement et aux changements qui résultent de la transition vers une société stable;
- c) Renforcer les capacités nationales, notamment en matière d'enseignement et de formation scientifiques, permettant aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs d'atteindre leurs objectifs en matière d'environnement et de développement et de faciliter le transfert et l'assimilation d'une technologie nouvelle et de procédés techniques écologiquement rationnels, socialement acceptables et bien adaptés;
- d) Veiller à ce que les considérations fondées sur le respect de l'environnement et l'écologie soient intégrées à tous les niveaux des organes de direction et dans tous les secteurs de gestion technique, notamment la commercialisation, la production et les finances.

### Activités

**36.14** Les pays devraient, avec l'appui du système des Nations Unies, définir leurs besoins en matière de formation de la main-d'œuvre et étudier les mesures à prendre pour répondre à ces besoins. Le système des Nations Unies pourrait entreprendre en 1995 une étude des progrès réalisés dans ce domaine.

**36.15** Les organismes professionnels nationaux sont encouragés à élaborer ou à réviser leurs codes de déontologie et de conduite de manière à renforcer leurs obligations et leurs engagements en matière d'environnement. La formation et les éléments de perfectionnement personnel des programmes parrainés par des organismes professionnels devraient porter notamment sur des techniques et des informations se rapportant à la mise en œuvre d'un développement durable à tous les stades de l'élaboration des politiques et de la prise des décisions.

**36.16** Les pays et les établissements d'enseignement devraient incorporer les questions d'environnement et de développement dans les programmes de formation existants et encourager l'échange des méthodologies et évaluations s'y rapportant.

**36.17** Les pays devraient veiller à ce que tous les secteurs de la société, notamment l'industrie, les universités, les administrations publiques, les organisations non gouvernementales et les organismes communautaires incluent un élément de gestion de l'environnement dans toutes les activités de formation en la matière, l'accent étant mis sur l'acquisition immédiate des qualifications nécessaires au moyen d'une formation professionnelle et aux tâches de gestion dispensée à court terme par l'école et sur le lieu de travail. Il faut renforcer les capacités de formation à la gestion de l'environnement et créer des programmes spécialisés de "formation de formateurs" afin d'améliorer la formation dispensée au niveau national et à celui de l'entreprise. Il faut mettre au point, en matière de formation aux pratiques écologiquement rationnelles en vigueur, de nouvelles approches tendant à créer des possibilités d'emploi et à recourir le plus possible à des méthodes fondées sur les ressources locales.

**36.18** Les pays devraient renforcer ou instituer des programmes de formation pratique à l'intention des diplômés des écoles professionnelles, des écoles secondaires et des universités, dans tous les pays, afin de leur permettre de répondre aux exigences du marché du travail et de s'assurer des moyens d'existence suffisants. Il faut instituer des programmes de formation et de recyclage afin de répondre aux ajustements structurels qui ont un impact sur l'emploi et les qualifications requises.

**36.19** Les gouvernements sont encouragés à consulter les personnes qui se trouvent isolées du point de vue géographique, culturel ou social, pour déterminer la formation dont elles ont besoin pour pouvoir contribuer davantage à aménager des techniques de travail et des modes de vie acceptables et durables.

**36.20** Les gouvernements, le secteur industriel, les syndicats et les consommateurs doivent s'efforcer de faire comprendre la relation qui existe entre un environnement sain et des pratiques commerciales saines.

**36.21** Les pays devraient créer un service de techniciens de l'environnement formés et recrutés sur place, qui soient capables de fournir à la population et aux communautés locales, surtout dans les zones urbaines et rurales défavorisées, les services dont ils ont besoin, à commencer par les soins primaires à l'environnement.

**36.22** Les gouvernements devraient faciliter l'accès à l'information et aux connaissances disponibles sur l'environnement et le développement, ainsi que l'analyse et une utilisation efficace de celles-ci. Il faut renforcer les programmes de formation spéciale déjà existants afin de répondre aux besoins d'information de groupes spéciaux, dont les organisations patronales, les syndicats, les organisations de travailleurs ruraux et les organisations non gouvernementales, et évaluer l'impact de ces programmes sur la productivité,

la santé, la sécurité et l'emploi. Il faut créer des systèmes nationaux et régionaux d'information sur le marché du travail dans le secteur de l'écologie, qui fourniront en permanence des données sur les emplois et les possibilités de formation qui y sont offertes. Il faut élaborer et tenir à jour des guides relatifs aux moyens de formation en matière d'environnement et de développement, qui fourniront des informations sur les programmes de formation, les plans d'étude, les méthodes et les résultats des évaluations menées, et ce, aux échelons national, régional et international.

**36.23** Les organismes d'aide devraient renforcer l'élément formation de tous les projets de développement, en mettant l'accent sur l'approche multidisciplinaire, en encourageant la prise de conscience et en donnant les moyens d'acquérir les capacités nécessaires pour assurer la transition vers une société stable. Les directives du PNUD en matière de gestion de l'environnement applicables aux activités opérationnelles du système des Nations Unies peuvent contribuer à cette fin.

**36.24** Les réseaux existants d'organisations patronales et ouvrières, les associations industrielles et les organisations non gouvernementales devraient faciliter l'échange de données d'expérience en ce qui concerne les programmes de formation et de prise de conscience.

**36.25** En coopération avec les organisations internationales compétentes, les gouvernements devraient mettre au point et appliquer des stratégies visant à faire face aux menaces et aux situations d'urgence concernant l'environnement aux niveaux national, régional et local, en mettant l'accent sur une formation pratique accélérée et sur les programmes de prise de conscience propres à améliorer la planification préalable.

**36.26** Le système des Nations Unies devrait élargir ses programmes de formation, surtout en matière d'environnement, et ses activités d'appui en faveur des organisations patronales et ouvrières.

#### **Moyens d'exécution**

#### **Financement et évaluation des coûts**

**36.27** Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en œuvre des activités relevant du présent domaine pour la période 1993-2000 se chiffrerait en moyenne à environ 5 milliards de dollars par an, montant qui serait financé à concurrence d'environ 2 milliards de dollars par la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions concessionnelles. Il ne s'agit que d'estimations approximatives données à titre indicatif, qui n'ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en œuvre.

#### **Notes**

1/ Conférence internationale sur l'éducation en matière d'environnement : rapport final (Paris, Unesco, 1978), chap. II.

2/ Rapport final de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, Jomtien (Thaïlande), 5-9 mars 1990, Commission inter-institutions de New York (PNUD, Unesco, UNICEF, Banque mondiale) pour la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, 1990.

## *B. DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2005-2014)*

Il ne saurait y avoir d'objectifs plus urgents et plus vitaux pour l'avenir de l'humanité que de réussir à améliorer régulièrement la qualité de la vie pour la génération actuelle et celles qui suivront, d'une façon qui respecte notre patrimoine commun – la planète sur laquelle nous vivons. Nous cherchons ce qu'il y a de mieux pour nous, nos enfants et petits-enfants ; il nous faut le faire dans le respect du droit de tout un chacun d'en faire autant. Pour ce faire, il nous faut constamment développer nos connaissances sur nous-mêmes, notre potentiel, nos limites, nos relations, notre société, notre environnement, notre monde. L'éducation en vue du développement durable est une entreprise aussi vaste et aussi longue que la vie, (qui demande aux individus, aux institutions et aux sociétés d'envisager le lendemain comme une journée qui appartiendra à tout le monde ou qui n'appartiendra à personne.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, qui s'est tenue à Stockholm en 1972, a aidé à attirer l'attention sur des préoccupations environnementales et, dans les années qui ont suivi la conférence, la communauté mondiale a reconnu que les interrelations entre l'environnement et les questions socio-économiques liées à la pauvreté et au sous-développement méritaient d'être explorées plus avant ; ainsi le concept de développement durable a-t-il émergé dans les années 1980 en réponse à une prise de conscience de plus en plus grande de la nécessité d'équilibrer le progrès économique et social avec des préoccupations environnementales et la prise en compte des ressources naturelles.

Le concept a pris un essor mondial avec la publication, en 1987, par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, de Notre avenir à tous. La Commission a défini le développement durable dans cette publication comme « le développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs besoins ». Avec cette définition, on considère que bien que le développement puisse être essentiel à la satisfaction des besoins humains et à l'amélioration de la qualité de la vie, il ne devrait être réalisé que si la capacité de l'environnement naturel à répondre aux besoins actuels et futurs n'était pas compromise.

La publication *Caring for the Earth : a Strategy for Sustainable Living*, éditée par l'Union mondiale pour la Nature (IUCN), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de protection de la nature (WWF) en 1991, contient une définition du développement durable qui complète celle de Notre avenir à tous. Elle définit le développement durable comme « améliorant la qualité de la vie humaine en respectant la capacité de son écosystème ».

La définition de la Commission Brundtland met l'accent sur la satisfaction des besoins humains de manière à respecter la responsabilité intergénérationnelle et la définition de l'IUCN souligne quant à elle l'amélioration de la qualité de la vie humaine tout en protégeant la capacité de la planète Terre à se régénérer. En réunissant les deux définitions on aboutit à une bonne compréhension de la signification du développement durable profitable à la fois aux populations et aux écosystèmes.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, le Sommet Terre, a attribué, dans son Agenda 21, une forte priorité au rôle de l'éducation dans la réalisation du genre de développement qui respecterait et protégerait le milieu naturel. Elle insistait sur le processus d'orientation et de réorientation de l'éducation afin de favoriser les valeurs et les attitudes de respect de l'environnement et évoquait les moyens d'y parvenir. Au moment du Sommet de Johannesburg, en 2002, la notion s'était élargie au point de présenter la notion de justice sociale et le combat contre la pauvreté comme des principes primordiaux d'un développement qui serait durable. Les volets humains et sociaux du développement durable signifiaient que la solidarité, l'équité, le partenariat et la coopération étaient aussi fondamentaux que les approches scientifiques de la protection de l'environnement. Tout en réitérant les points relatifs à l'éducation parmi les objectifs de développement pour le Millénaire et du Cadre d'action de Dakar pour

l'éducation, le Sommet proposait la Décennie de l'éducation en vue du développement durable comme signe évident que l'éducation et l'apprentissage sont au cœur des tentatives de développement durable.

Dans le chapitre 36 de l'Agenda 21, l'éducation est considérée comme étant cruciale pour la promotion du développement durable et l'amélioration de la capacité des populations à répondre aux problèmes d'environnement et de développement. Depuis, le développement durable est une préoccupation de toutes les conférences des Nations Unies et un consensus général s'est fait jour sur le fait que l'éducation est une force d'entraînement d'un nécessaire changement. Par ailleurs, la paix, la santé et la démocratie sont considérés comme des pré-requis du développement durable qui se renforcent mutuellement.

Le Sommet de Johannesburg, en 2002, a élargi la conception du développement durable et a réaffirmé les buts éducatifs des objectifs de développement pour le Millénaire et du Cadre d'action de Dakar pour l'éducation pour tous ; le Sommet a proposé la Décennie de l'éducation en vue du développement durable et l'Assemblée générale des Nations Unies pendant sa 57e session en décembre 2002, a proclamé la période 2005-2014, Décennie de l'éducation en vue du développement durable.

Dans cette résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné l'UNESCO comme organe responsable de la promotion de la Décennie et lui a demandé d'élaborer un projet de programme d'application international.

En tant qu'organisme chef de file pour l'éducation au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO doit jouer un rôle déterminant dans la définition de normes de qualité applicables à l'éducation pour le développement durable. Elle doit réorienter ses propres programmes pour intégrer les changements nécessaires à la promotion de ce mode de développement. Améliorer la qualité de l'enseignement et réorienter ses objectifs pour prendre en compte l'importance du développement durable doit être une des premières priorités de l'UNESCO et du monde entier.



# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES GÉNÉRAUX ET DIVERS

- Comité 21, « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable, guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire, CRDP Académie de Paris, 2003, 103p
- GIOLITTO Pierre, CLARY Maryse, « Eduquer à l'environnement » Profession enseignante, HACHETTE édition, 1994, 375p
- Institut National de la Recherche Pédagogique, « Initiation au monde contemporain par les sciences sociales en relation avec une analyse prospective de l'environnement », Recherche Pédagogique, 1979, 263p
- Institut National de la Recherche Pédagogique, « Activités d'éveil scientifiques à l'Ecole élémentaire » Premières approches des problèmes écologiques, Recherche Pédagogique, 1975, 307p
- Ministère de l'environnement, les première sessions - Carrefour, « Environnement - pédagogie - évaluation », Actes Préliminaires, 7-8-9 avril 1987, Orléans, 400p
- Nature et Découverte « éduquer à l'environnement », Collection Si on vivait autrement, 2006, 50p
- Nature et Découverte « être éco-citoyen », Collection Si on vivait autrement, 2006, 50p 35p
- Programme international de l'EE, UNESCO-PNUE, « Vers une éducation relative à l'environnement », juillet 1976 - Décembre 1977, 259p
- Programme international de l'EE, UNESCO-PNUE, « L'éducation relative à l'environnement: principes d'enseignement et d'apprentissage », Division des sciences et de l'enseignement technique et professionnel, 1986, 228p
- SAUVE Lucie, « Pour une éducation relative à l'environnement », le Défi éducatif collection, GUERIN édition, 1994, 355p
- UNESCO, « Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement » Tbilissi, Rapport Final, 14 - 26 octobre 1977, 103p
- UNESCO, « Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement » Tbilissi, Le programme des Nations Unies pour l'environnement et son apport au développement de l'éducation et de la formation environnementales, 14 - 26 octobre 1977, 103p
- UNESCO, « Tendances de l'éducation relative à l'environnement », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1977, 307p
- UNESCO, « L'homme et son environnement », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1978, 69p

## *SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE*

### Nantes Métropole

- Agenda 21: « Développement durable, notre action se mesure au quotidien »
- [www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)
- [www.nantes-citoyenne.com](http://www.nantes-citoyenne.com)

### Carquefou

- Agenda 21: « Donnons à la vie les moyens de s'épanouir »
- [www.carquefou.fr](http://www.carquefou.fr)

### Sainte-Luce-sur-Loire

- Agenda 21: « Une ville durable pour nos enfants »
- [www.saintelucesurloire.fr](http://www.saintelucesurloire.fr)

### Bouaye

- Agenda 21: « Tracer notre avenir sur une politique de développement durable »
- [www.bouaye.fr](http://www.bouaye.fr)

### Nantes

- Agenda 21: « Ma planète commence chez moi »
- [www.nantes.fr](http://www.nantes.fr)
- [www.projets-urbains.nantes.fr](http://www.projets-urbains.nantes.fr)
- [www.ateliers-nantais.fr](http://www.ateliers-nantais.fr)



# TABLES DES MATIÈRES

REMERCIEMENT .....4

SOMMAIRE.....6

*I. EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AGENDA 21: CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE*

*A. INTRODUCTION SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ..... 15*

*B. POURQUOI EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT? ..... 16*

*1. Des finalités concordantes ..... 16*

*a. Premières approches 1970-1974 ..... 16*

*b. Des conférences fondatrices 1975-1987 ..... 16*

- Les six objectifs de la charte de Belgrade (1975) ..... 16
- Tbilissi (1977): la synthèse des finalités de l'éducation à l'environnement ..... 17
- Le rapport Brundtland (1987): solidarité entre les générations ..... 18

*2. Des approches différentes pour des objectifs communs ..... 19*

*a. Des approches différentes ..... 19*

- Approche environnementale ..... 19
- Approche éducative ..... 19
- Approche pédagogique ..... 19

*b. Des objectifs .....19*

*3. Synthèse sur l'éducation à l'environnement ..... 20*

*B. UN OUTIL AU SERVICE DE L'ACTION L'AGENDA 21 ..... 21*

*1. L'Agenda 21 un projet planétaire et un plan d'action ..... 21*

*2. Du constat mondial à l'action locale: les Agendas 21 locaux ..... 22*

*a. Des finalités .....22*

*b. Des éléments déterminants .....22*

- La participation des acteurs ..... 22
- L'organisation du pilotage ..... 22
- La transversalité de l'approche ..... 23
- L'évaluation ..... 23
- Une stratégie d'amélioration continue ..... 23

3. Synthèse sur l'Agenda 21 .....	24
<i>C. ORIENTATION DES AGENDAS 21 VERS L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT</i> .....	24
1. L'éducation à l'environnement dans les Agendas 21 .....	24
a. Les objectifs du chapitre 36 .....	24
b. Sagesse, expériences et savoir .....	24
c. L'échange d'information .....	25
2. Un outil pour l'éducation à l'environnement: Agenda 21 scolaire	25
a. Quels principes pour quelle démarche? .....	26
▪ La transparence et le partage d'informations .....	26
▪ La responsabilité, individuelle et collective .....	27
▪ La concertation .....	27
▪ La prise en compte du long terme et l'ancrage dans la durée .....	27
▪ La transversalité .....	27
b. Qui est concerné par l'Agenda 21 scolaire? .....	28
▪ Les acteurs .....	28
▪ Les partenaires .....	28
c. Comment ça marche? .....	29
3. Synthèse sur l'Agenda 21 scolaire .....	30

## III. PRÉSENTATION DU CADRE DE LA RECHERCHE

<i>A. RETOUR SUR LES CONNAISSANCES THÉORIQUES</i> .....	34
1. Des constats qui conduisent à une nouvelle notion .....	34
a. Des valeurs inculquées aux travers de " Savoirs " .....	35
▪ Le savoir .....	35
▪ Le savoir-faire .....	35
▪ Le savoir-être .....	35
b. Une pluridisciplinarité dans les démarches .....	35
2. Des outils pour former à l'éco-citoyenneté .....	36
a. Une notion en filigrane .....	36
b. Qu'entend-t-on par éco-citoyenneté? .....	37
▪ L'aspect théorique .....	37
▪ Dans la mise en œuvre .....	37
c. L'application sur un territoire .....	38
<i>B. EXPLICITATION DE LA PROBLÉMATIQUE</i> .....	39
1. Questionnements vers la formulation de la problématique .....	39
2. Synthèse .....	40
<i>C. MÉTHODOLOGIE DE VALIDATION DE LA RECHERCHE</i> .....	42



# TABLE DES MATIÈRES

- 1. Choix des terrains ..... 42
- 2. Présentations de l'observation de terrain ..... 43
  - a. L'Agenda 21 sur les territoires d'étude ..... 43
    - L'engagement de Nantes Métropole à travers son Agenda 21 ..... 43
    - Carquefou ..... 44
    - Sainte-Luce-sur-Loire ..... 44
    - Bouaye ..... 45
    - Nantes ..... 45
  - b. Les actions observées ..... 46
    - L'esprit Métropolitain (Nantes Métropole) ..... 47
    - La maison des éco-gestes (Sainte-Luce-sur-Loire) ..... 48
    - La petite faune aquatique (Bouaye) ..... 49
    - Le Pédibus - Vélobus (Bouaye) ..... 50
    - Le Parcours d'eau (Nantes) ..... 51
    - L'éco-citoyenneté (Carquefou) ..... 52
    - Le Conseil Municipal des Enfants (Carquefou) ..... 63

## III. ANALYSE SUR LES TERRITOIRES D'ÉTUDE

- A. L'OBSERVATION DE L'ÉCO-CITOYENNETÉ ..... 56
  - 1. Les actions de terrains ..... 61
    - a. L'évaluation des actions d'éducation à l'environnement ..... 61
    - b. La pertinence de la mise en oeuvre des actions ..... 61
    - c. La pertinence des actions sur le territoire Carquefolien ..... 63
    - d. Bilan des actions par rapport à l'éco-citoyenneté ..... 65
  - 2. L'engagement des collectivités ..... 67
    - a. Recueil des engagements ..... 67
      - Nantes métropole ..... 68
      - Carquefou ..... 70
      - Sainte-Luce-sur-Loire ..... 72
      - Bouaye ..... 84
      - Nantes ..... 86
    - b. L'évaluation des engagements des collectivités ..... 79
- B. ETATS DES LIEUX DE L'OBSERVATION ..... 80
  - 1. Le manque d'interactions entre les actions et les engagements des collectivités ..... 80
    - a. Des actions à court terme pour des engagements à long terme ..... 80
    - b. Une co-responsabilité des acteurs à éclaircir ..... 80

c. Des valeurs communes .....	80
2. Une articulation à envisagée .....	81
C. L'AGENDA 21 SCOLAIRE VERS UNE DÉMARCHE ÉCO-CITOYENNE .....	82
1. La nécessité d'une cohérence de la politique éducative sur un territoire .....	82
2. Le partenariat des acteurs .....	82
3. Des valeurs qui guident l'éco-citoyenneté .....	83
a. Des valeurs éthiques .....	83
▪ Respect et préservation de la nature .....	83
▪ Partage des ressources .....	84
▪ Solidarité et responsabilité .....	84
▪ Citoyenneté et participation .....	84
b. Des modalités pédagogiques .....	85
CONCLUSION .....	92
ANNEXES .....	95
BIBLIOGRAPHIE .....	108
TABLE DES MATIÈRES .....	110
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	114

*IV. L'ÉCO-CITOYENNETÉ MISE EN PRATIQUE AU TRAVERS DE L'AGENDA 21 SCOLAIRE DE CARQUEFOU*

A. LE CHOIX POUR LE TERRITOIRE .....	88
B. UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA MISE EN PLACE DE L'AGENDA 21 SCOLAIRE .....	88



# TABLE DES ILLUSTRATIONS

## SCHÉMAS

Schéma 1: le concept du développement durable .....	14
Schéma 2: étapes de la démarches Agenda 21 scolaire .....	33
Schéma 3: Cadre de la recherche .....	41
Schéma 4: Les actions par rapports à l'éco-citoyenneté .....	67
Schéma 5: La mise en œuvre de l'éco-citoyenneté sur un territoire .....	81
Schéma 6: Méthodologie pédagogique pour un Agenda 21 scolaire.....	84

## TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse de l'éducation à l'environnement.....	24
Tableau 2: Synthèse de l'Agenda 21 .....	28
Tableau 3: Synthèse de l'Agenda 21 scolaire .....	30
Tableau 4: L'éco-citoyenneté .....	57
Tableau 5: L'éducation à l'environnement .....	58
Tableau 6: Agenda 21 scolaire.....	59
Tableau 7: Grille d'évaluation de la pertinence de l'action pour l'éco-citoyenneté.....	60
Tableau 8: Pertinence de la mise en œuvre de l'action .....	62
Tableau 9: Pertinence de l'action sur le territoire carquefolien .	64
Tableau 10: Evaluation des engagements des collectivités.....	78



---

*CARTE*

Carte 1: Les terrains d'études sur Nantes Métropole ..... 42



## *Le principe*

Les écoles de la ville de Carquefou s'engagent sur la période d'une année scolaire à s'impliquer dans une démarche durable

Reconsidérer les relations Homme-Nature en participant à un projet pédagogique actif, visant une responsabilisation, le développement de l'individu, l'insertion solidaire de celui-ci dans la vie collective pour en faire un éco-citoyen et un éco-responsable

Outil d'accompagnement des politiques publiques en matière d'environnement, de prévention des risques et de développement durable

Sensibiliser dès le plus jeune âge permet de former les acteurs de demain pour le développement durable

## *Mobilisation des acteurs*

pour un projet et une politique de territoire

La ville de Carquefou  
Le réseau associatif local  
Les exploitants agricoles

## *L'engagement école verte*



*Pour les établissements scolaires  
de Carquefou*

# L'éco-citoyenneté pour les établissements scolaires Carquefoliens

## Objectifs

- Impliquer les élèves dans la construction d'une ville durable
- Faire participer les élèves dans une démarche durable pour la planète
- Faire des élèves des éco-citoyens
- Éduquer à l'environnement pour prendre conscience de l'impact des gestes au quotidien

## La démarche



### Le bio à la cantine

- Consommer des légumes et fruits de saison
- Inculquer des méthodes respectueuses pour éviter l'épuisement des sols

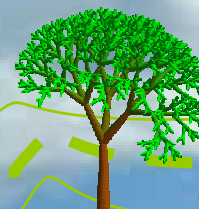
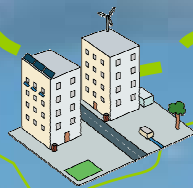
### Excursion urbaine

- Comprendre les facteurs qui influent sur l'évolution de la ville, comment elle se construit
- Sensibiliser au patrimoine



### Action pédiibus

- Ramassage scolaire des enfants qui se fait à pied, la caravane d'enfants est menée par les parents pour les conduire à l'école



### Les actions de plein air

- Les randonnées et parcours découverte:
- Inciter les enfants à être autonomes dans l'environnement qui les entoure
- Explorer la faune et la flore

### À l'école

- Mieux consommer l'eau
- Mieux consommer l'énergie
- Mieux consommer l'alimentaire
- Mieux consommer le papier
- Mieux consommer les déchets
- Mieux se déplacer





*GUIDE DE PROGRÈS*

*POUR AIDER À LA CONSTRUCTION DE L'AGENDA  
21 SCOLAIRE*

*POUR*

*L'ÉCO-CITOYENNETÉ À CARQUEFOU*

## SOMMAIRE

Il s'agit de dynamiser les initiatives existantes à l'échelle communale en faveur de l'éco-citoyenneté.

La ville de Carquefou souhaite s'engager dans la mise en place d'une politique éducative au développement durable et à l'environnement. Celle-ci œuvre déjà depuis plusieurs années dans la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès du public scolaire, en 2006-2007 près de 3000 élèves ont bénéficié de ces actions.

Celles-ci naissent d'une forte collaboration entre les acteurs du territoire à savoir la commune, le réseau associatif, les exploitants communaux et le corps enseignant.

En proposant une vision globale et transversale, l'Agenda 21 scolaire permet en effet d'intégrer et de renforcer les dispositifs pédagogiques en matière d'éducation à l'environnement déjà en l'œuvre dans les établissements scolaires de la commune. Il offre ainsi du sens et de la cohérence à l'ensemble de ces initiatives et propose d'aller plus loin dans la définition d'axes de progrès et d'objectifs opérationnels.

4 *LES ENGAGEMENTS ET LES ACTIONS POUR L'ÉCO-CITOYENNETÉ*

5 *UNE FORTE MOBILISATION D'ACTEURS*

6 *DÉFINITION DES AXES DE PROGRÈS ET D'OPÉRATIONNALITÉ POUR L'AGENDA 21 SCOLAIRE*

8  
13 *FICHES DES THÈMES PRIORITAIRES*

14 *UNE ACTION POUR L'AGENDA 21 SCOLAIRE : L'ENGAGEMENT " ÉCOLE VERTE "*

## LES ENGAGEMENTS ET LES ACTIONS POUR L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Aujourd'hui, la commune s'engage à travers son Agenda 21 à sensibiliser le réseau éducatif au développement durable:

- En impliquant le Conseil Municipal des Enfants dans la mise en place des actions de l'Agenda 21
- En proposant aux écoles de participer à des « projets pédagogiques » en lien avec le développement durable afin que chaque élève « porteur » de cette culture en devienne « acteur »
- En associant l'ensemble des structures éducatives du territoire: centres aérés, sites universitaires, lycée agricole, collège...

Pour renforcer, cet engagement communal l'Agenda 21 se dotera d'une nouvelle action: Action n°31 qui vise à développer le partenariat entre les acteurs du monde éducatif.

Outre les mesures développées à travers l'Agenda 21, il existe sur le territoire communal un nombre important d'actions en faveur de la sensibilisation à l'environnement. Ces actions, mises en place depuis 10 ans ne cessent d'avoir un succès grandissant et de conquérir un public scolaire de plus en plus important. En 2006-2007, 3000 élèves ont participé à des animations portant sur l'éco-citoyenneté au travers d'animations sur l'environnement, le patrimoine, l'agriculture ou encore la lecture de paysage.

Le conseil municipal des enfants permet l'implication dès le plus jeune âge à l'élaboration des valeurs communales qui s'appliquent à tous les citoyens. Ceci permet de les responsabiliser en tant que citoyens et de s'ouvrir à des disciplines variées qui permettent de construire un territoire.

## UNE FORTE MOBILISATION D'ACTEURS

La ville de Carquefou ne peut seule engager une politique éducative en matière de développement durable et d'environnement pour mettre en place l'éco-citoyenneté. Il est nécessaire de partager les enjeux, un cadre commun de dialogue et de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire à travers la mise en place d'un Agenda 21 scolaire.

L'ensemble des actions conduites jusqu'à présent sur la commune mobilisent un nombre varié d'acteurs favorisant, ainsi, la pluridisciplinarité dans l'élaboration d'un projet comme l'Agenda 21 scolaire. La collaboration entre ces derniers est le moteur dans la réflexion et la mise en place du programme d'actions. Ces derniers interviennent à leur façon, dans des domaines variés, en réponse à l'éco-citoyenneté et peuvent ainsi dans un cadre bien défini apporter de nouveaux objectifs d'opérationnalités.

ACTEURS CONCERNÉS	RÔLE DANS LA DÉMARCHE
Nantes Métropole	▪ Recenser l'ensemble des acteurs de l'éducation à l'environnement
Ville de Carquefou	▪ Dynamiser la cohérence territoriale ▪ Mutualiser les compétences des acteurs ▪ Centraliser l'ensemble des actions menées en matière d'éducation à l'environnement
Réseau associatif	▪ Faire des propositions d'actions répondant aux axes de progrès de l'Agenda 21 scolaire ▪ Apporter son savoir-faire dans les actions
Exploitants agricoles	▪ Apporter leurs expériences et leurs savoirs dans les projets pédagogiques
Corps enseignants	▪ Définir le cadre pédagogique des actions établies dans le programme de l'Agenda 21 scolaire

## DÉFINITION DES AXES DE PROGRÈS ET DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POUR L'AGENDA 21 SCOLAIRE DE CARQUEFOU

L'engagement communal, les actions déjà portées sur le territoire, ainsi que le partenariat entre les acteurs, permettent d'identifier des axes de progrès permettant ainsi à la collectivité et aux différents partenaires de développer une politique éducative au développement durable et à l'environnement à travers un outil comme l'Agenda 21 scolaire, afin de former les éco-citoyens de demain.

4 axes de progrès peuvent être, ainsi, proposés au service communal et peuvent être déclinés avec les acteurs de l'éducation à l'environnement à travers des pistes d'actions.

- **Axe 1:** Accompagner et soutenir l'engagement communal par des actions innovantes et des outils au développement durable
- **Axe 2:** Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs
- **Axe 3:** Développer la qualité de l'éducation au développement durable sur le territoire communal
- **Axe 4:** Faire connaître, par une communication adaptée les acteurs, les projets et les résultats communaux

AXES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
Accompagner et soutenir l'engagement communal par des actions innovantes et des outils à l'éco-citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre des projets dans les domaines de compétence de la commune</li> <li>▪ Collecter, concevoir et diffuser des outils éducatifs</li> <li>▪ Favoriser une mise en réseau des sites et structures dédiés à l'éducation à l'environnement et au développement durable</li> </ul>
Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre et faciliter tout forme de partenariat, de concertation, de coordination entre les acteurs oeuvrant pour l'éco-citoyenneté</li> </ul>
Développer la qualité de l'éducation à l'éco-citoyenneté sur le territoire communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer l'éducation à l'environnement dans les instances de concertation (Conseil Municipal des Enfants)</li> <li>▪ Développer l'observation et l'évaluation concernant l'éducation au développement durable</li> <li>▪ Développer les actions éco-citoyennes dans les établissements scolaires et sur le territoire communal</li> </ul>
Faire connaître, par une communication adaptée les acteurs, les projets et les résultats communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer régulièrement les acteurs et les partenaires du suivi de la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 scolaire</li> <li>▪ Développer un outil permettant la diffusion d'informations et d'échanges entre les acteurs et les partenaires</li> </ul>

FICHE 1

EDUQUER A L'ÉCO-CITOYENNETÉ

**Enjeux locaux:**

- Créer de la solidarité et des comportements citoyens responsables

- Pour s'appropriier la culture du développement durable
- Coproduire un projet de territoire avec l'ensemble des acteurs
- Favoriser le développement de comportements respectueux de l'environnement

AXE STRATÉGIQUE

- Accompagner et soutenir l'engagement communal et les actions engagées à travers l'Agenda 21 scolaire
- Poursuivre et faciliter toute forme de concertation pour l'éco-citoyenneté

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Informer et former le public scolaire à des pratiques environnementales et citoyennes
- Associer le conseil municipal des enfants à la mise en place des actions de l'Agenda 21

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer la prise de conscience, la sensibilisation et la formation

*ACTIONS RÉALISÉES*

Année 2006-2007: 3000 élèves participent à des actions éco-citoyennes sur le territoire communal sur les thèmes:

- environnement
- patrimoine
- agriculture
- lecture de paysage

*ACTEURS CONCERNÉS*

Association Bretagne Vivante  
Ville de Carquefou  
Association Croque Jardin

FICHE 2

ÉDUQUER AUX PROJETS URBAINS ET À LA VILLE

**Enjeux locaux:**

- Savoir: connaissance en urbanisme, sur les énergies renouvelables, les procédures de décisions publiques
- Savoir-faire: utiliser son nom de citoyen pour l'élaboration de projet
- Savoir-être: écouter, s'informer et comprendre l'évolution du territoire

La ville de Carquefou connaît une croissance exponentielle, qui implique une transformation de son territoire. Cette transformation peut-être vécue de façon inégale par les citoyens. Ainsi, associer le conseil municipal des enfants à la définition et à la réalisation de projets urbains, permet de faciliter le vivre ensemble de demain. Ces démarches de concertation constitue une action éducative dans le sens où les « savoirs » des enfants sont optimisés:

AXE STRATÉGIQUE

- Accompagner l'engagement communal par des actions innovantes et des outils d'éducation à l'éco-citoyenneté
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Former au regard sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire
- Développer l'identité et renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Éduquer à l'espace public
- Éduquer aux économies d'énergie

*ACTIONS RÉALISÉES*

Mise en place de la boutique Agenda 21 qui permet de s'informer des projets de la ville et de son évolution

*ACTEURS CONCERNÉS*

Ville de Carquefou

### FICHE 3

## INFORMER ET SENSIBILISER À LA PROPRETÉ ET À LA GESTION DES DÉCHETS

#### Enjeux locaux:

- Développer le comportement civique en matière de propreté
- Informer et sensibiliser à une gestion durable des déchets
- Développer le tri dans les établissements scolaires
- Réduire la consommation de papier dans les écoles
- Réduire le nombre d'emballage dans les cantines

#### AXE STRATÉGIQUE

- Accompagner et soutenir l'engagement communal pour la promotion des éco-produits, pour l'entretien écologique

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Sensibiliser et former les jeunes aux pratiques durables et aux éco-gestes
- Mettre en œuvre des projets éducatifs sur le tri des déchets dans les établissements scolaires

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Informer les jeunes sur l'organisation et le fonctionnement de la mise en œuvre de la propreté sur leur commune
- Informer sur les consignes de tri, le devenir des déchets
- Sensibiliser les enfants aux gestes respectueux pour l'environnement et du cadre de vie

### ACTIONS RÉALISÉES

Le Conseil Municipal des Enfants organise depuis deux ans une journée de nettoyage urbain pour sensibiliser l'ensemble des citoyens à la propreté communale

### ACTEURS CONCERNÉS

Ville de Carquefou

### FICHE 4

## ÉDUCER À LA CONNAISSANCE ET RESPECT DE L'EAU

#### Enjeux locaux:

- Faire découvrir le circuit de l'eau à l'échelle de l'agglomération: expliquer le cycle de production, de distribution et d'épuration
- Favoriser l'adoption de bonnes pratiques pour diminuer la consommation
- Favoriser l'utilisation de produits sanitaires et d'entretien respectueux de l'environnement
- Faire découvrir et respecter l'eau dans le milieu naturel, ruisseau du Charbonneau, la vallée de l'Erdre

#### AXE STRATÉGIQUE

- Accompagner et soutenir l'engagement communal pour la gestion rationnée de l'eau
- Développer la qualité de l'éducation à l'éco-citoyenneté sur le territoire communal

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mettre en œuvre des projets éducatifs qui prônent pour l'utilisation rationnée de l'eau dans les établissements scolaires
- Sensibiliser et informer au cycle de l'eau, par exemple, par des visites de stations d'épuration de l'eau
- Sensibiliser à la faune et la flore avec l'association Bretagne Vivante

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Prise de conscience des enjeux concernant la préservation de l'eau
- Connaissance locale du cycle de l'eau
- Partage des valeurs de respect et de citoyenneté

### ACTIONS RÉALISÉES

2006-2007: visite de la station d'épuration de Rezé

### ACTEURS CONCERNÉS

Ville de Carquefou  
Association Bretagne Vivante

FICHE 5

ÉDUCER À LA MOBILITÉ DURABLE

**Enjeux locaux:**

- Encourager le changement de comportements pour l'utilisation de transports doux
- Contribuer à la lutte contre l'effet de serre et au bien-être des utilisateurs

- Informer et sensibiliser sur l'utilisation des modes doux
- Faire évoluer les comportements pour diminuer la part de l'automobile sur la commune

AXE STRATÉGIQUE

- Accompagner et soutenir l'engagement communal pour la mise en place de déplacements en mode doux et de TCSP

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduction de la place de la voiture et promotion des modes doux et des transports collectifs en site propre
- L'éducation à la mobilité durable contribue aux changements nécessaires de culture et de comportements

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer la prise de conscience de limiter la part de voiture dans les déplacements et éduquer aux transports alternatifs
- Engagement des enfants et de leur famille ainsi que de la commune dans une action éco-citoyenne en développant les déplacements doux domicile-école

*ACTIONS RÉALISÉES*

Action pédibus et Vélobus à l'école élémentaire Anne Frank

*ACTEURS CONCERNÉS*

Ville de Carquefou  
Association des parents d'élèves  
Association Place au Vélo  
Service communal de la sécurité routière

FICHE 6

ÉDUCER AUX ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

**Enjeux locaux:**

- Sensibiliser et préserver pour améliorer la biodiversité et la richesse des arbres sur la commune
- Informer et sensibiliser les enfants sur les exploitations agricoles présentes sur leur commune ainsi que sur les cours d'eau, marais, forêts

- Expliquer le rôle de l'agriculture et sa nécessité pour le territoire communal

AXE STRATÉGIQUE

- Accompagner et soutenir l'engagement communal pour la protection du patrimoine arboré de la commune

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Faire connaître la valeur et l'intérêt des espaces naturels et agricoles
- Faire participer à la préservation de ces espaces et leur respect

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Prise de conscience du rôle à jouer par les agriculteurs et les espaces agricoles dans l'économie locale, la préservation du paysage et de la biodiversité, les équilibres naturels et la relation ville-campagne

*ACTIONS RÉALISÉES*

Animation jardinage avec l'association Croque Jardin  
Visite d'une exploitation maraîchère  
Animation lecture de paysage pour les collégiens

*ACTEURS CONCERNÉS*

Ville de Carquefou  
Association Croque Jardin  
Association Bretagne Vivante  
Exploitants agriculteurs communaux

## UNE ACTION POSSIBLE POUR L'AGENDA 21 SCOLAIRE: " L'ENGAGEMENT ECOLE VERTE "

Les différents axes de progrès définis permettent d'apporter des pistes d'actions pour l'élaboration de l'Agenda 21 scolaire de Carquefou.

La construction de ces derniers, ainsi que des objectifs opérationnels ont conduit à penser un projet qui peut s'intégrer comme une action de l'Agenda 21.

### PRINCIPES

Inciter et aider les écoles et les collèges de la ville de Carquefou à s'engager dans une démarche durable par la mise en place d'actions et la construction d'un projet sur la période d'une année scolaire.

La construction et le sujet de ce projet est à l'initiative de l'école, cependant chaque établissement scolaire qui souhaite s'engager, doit s'inscrire dans une démarche qui répond au principe d'éco-citoyenneté. Chaque école pourra s'appuyer sur le réseau d'acteurs qui œuvre déjà pour des actions d'éducation à l'environnement. L'objectif étant que la collaboration soit au cœur du projet pour inciter l'échange sur la réflexion, la collaboration pour que chaque individu puisse s'investir comme il le doit.

### OBJECTIFS

- Un volet social où la participation, la solidarité et la responsabilisation de chacun sera au cœur de la démarche
- Un volet environnemental pour que chacun prenne conscience de l'impact des gestes qu'il effectue au quotidien et pour qu'il s'implique dans la construction d'une ville durable
- Construire une démarche sur le long terme, afin d'aborder l'ensemble des points qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie
- Inculquer un savoir et un savoir-faire qui permet à chaque citoyen d'être acteur pour une ville durable et solidaire
- Faire de chacun des éco-citoyens

### LA DÉMARCHE

Chaque établissement scolaire pourra s'appuyer sur des exemples de sujet à mettre en œuvre dans leur projet scolaire comme:

- Éduquer aux projets urbains et à la ville à travers des excursions urbaines
- Éduquer à l'éco-citoyenneté: éco-gestes à l'école pour informer et sensibiliser à la propreté, au respect et à la consommation de l'eau, pour éduquer à la mobilité durable en développant les actions pédibus, éduquer aux espaces naturels...
- Inciter les établissements scolaires à réduire leur facture énergétique
- Promouvoir les éco-produits: à la cantine des produits locaux et équitables, pour l'entretien des établissements, réduire l'utilisation des produits phytosanitaires

Le projet construit par les élèves en collaboration avec le corps enseignant, le réseau associatif et les services municipaux a pour ultime objectif d'être applicable à toutes les personnes fréquentant l'établissement scolaire par exemple, le personnel technique et d'encadrement de l'établissement, le personnel administratif, les documentalistes...

La plaquette présente ci-après sera l'outil de communication distribué aux établissements scolaires, afin de les sensibiliser à une démarche éco-citoyenne à long terme, qui sera le projet de l'établissement scolaire.

## LA PÉDAGOGIE

La pédagogie du projet est de permettre aux enfants de choisir le thème et la méthode de travail pour qu'ils puissent s'impliquer activement dans l'apprentissage de l'éco-citoyenneté.

Comme pour les principes de l'Agenda 21 scolaire qui se veut être « un processus de participation, de concertation et d'évaluation pour un programme d'actions pour le public scolaire », ce projet « Ecole Verte » est une démarche active où le jeune est le premier acteur de sa découverte et de ses apprentissages. C'est lui qui en fonction de ses centres d'intérêts construira avec l'ensemble de ses camarades le thème du projet.

Les enseignants ainsi que les autres participants à la démarche auront pour tâche de poser les cadres favorisant l'avancé du projet, de mettre à disposition le matériel nécessaire et de donner des coups de pouce méthodologiques nécessaires.

Cependant, il est important de respecter des étapes pour la pédagogie du projet et pour faciliter sa mise en œuvre:

- **Exprimer ses représentations:** Il s'agit de permettre aux enfants de s'exprimer librement et de faire le point sur ce qu'il sait ou non sur le sujet.
- **S'éveiller et se questionner:** Susciter la curiosité et faire émerger des questions balayant très largement le champ de la thématique choisie
- **Définir ensemble le projet:** Faire émerger les envies de chacun et de déterminer les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre
- **Mettre en œuvre le projet:** Phase, la plus longue, qui consiste à se mettre d'accord sur le plan d'actions
- **Agir et participer:** S'impliquer concrètement dans l'action
- **Synthétiser et transmettre:** Synthétiser les informations acquises pour ensuite les présenter à l'ensemble des personnes qui peuvent être impliquées dans le projet
- **Evaluer:** Les résultats et la qualité de la démarche, ce qui permet aux enfants de développer leur esprit critique

Plaquette de communication  
« Ecole Verte »